

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023  
COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 15 Mars 2023, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 22

Danièle Kha, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Yves Schryve, Morgane Come, Emilie Cerisay, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean Pierre Moing, Arnaud Le Penneec, Noëlle Brunerie, Leila BARON, Eric Saintilan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs : 11

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez

Nadine Constantino a donné pouvoir à Michel Forget

Isabelle Baltus a donné pouvoir à Emily Cérissay

David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon

Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (à partir de 21 heures)

Yvette Metzger a donné pouvoir à Danièle Kha

Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron (jusqu'à 19 h 30)

Isabelle Le Douaron a donné pouvoir à Ronan Gouerec (à partir de 21 h)

Didier Le Roux a donné pouvoir à Yves Schryve

Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Brochu

Sonia Monfort a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Emilie Cérissay

## **Compte rendu des décisions prises par délégation : Liste des marchés du 16 Janvier 2022 au 14 mars 2023**

Le Maire demande s'il y a des questions concernant la liste des marchés attribués pour la période du 16 janvier au 14 mars 2023.

Bruno Goenvic oui concernant le marché alimentaire, achat alimentaire 5 000 €. Et deuxième question après avoir mis 26 000 € ou 28 000 € dans les clôtures de l'éco pâturage, 5 170 € de location de biquettes à l'année ou de moutons c'est cher du kilo !

Le Maire, monsieur Goenvic sur le coût de l'éco pâturage, tous les cas la mémoire que j'en ai,, on est sur un coût global qui doit être estimé au tour de 40 000 € par an, ça doit être à peu près cela l'enveloppe budgétaire que nous consacrons à cette forme d'entretien de nos espaces qui est liés à la difficulté de leur entretien par les agents municipaux.

Je trouve que la décision qui a été prise il y a quelques années de développer l'éco pâturage était évidemment une bonne alternative, respectueuse de l'environnement et donc nous travaillons avec cette société qui est basée à Scaër je crois.

Pour ce qui est des 5 000 €, concernant l'achat alimentaire de l'Espace Benoitte Groult, c'est donc pour le fonctionnement de cet Espace et donc la nourriture que nous pouvons y acheter, de temps en temps, j'imagine, que peut être Pascale voudra compléter mon propos et c'est pour les manifestations qui sont ici organisées, mais je n'ai pas plus de précisions, on vous apportera les précisions nécessaires si utiles, mais ce sont des achats qui sont engagés ici par les services compétents pour pouvoir assurer un certain nombre d'accueil.

Y a-t-il d'autres questions ? Non ?  
Donc c'est un dont acte.

Le Maire vous avez sur votre table aussi, conformément au règlement le communiqué annuel de l'état des indemnités de toutes natures perçues par les conseils municipaux en 2022. Je ne sais pas si cela donne lieu à des questions ?

Je demande donc au Directeur Général des Services de bien vouloir s'efforcer et de faire en sorte que ce document soit produit chaque année au moment du budget donc vous voyez état annuel des indemnités perçues il y a évidemment relaté dans ce document, des indemnités qui sont liés à la délibération que nous avons prise concernant l'ensemble des conseillers municipaux adjoints et Maire.

Et vous avez aussi, quelques remboursements de frais pour un certains nombre de collègues qui ont soit suivis des formations , soit se sont déplacés, donc l'ensemble des frais au-delà du montant des indemnités annuels brut que nous connaissons au travers de la délibération qui est la notre pour l'année 2022, 771 € pour l'ensemble des élus du conseil municipal pour l'année,, donc autant vous dire que nous sommes plutôt frugaux et faisons attention à ne pas engager de dépenses qui seraient excessives. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas donc c'est porté également à votre connaissance.

### **Procès-verbal de la séance du 25 01 2023**

Le Maire y a-t-il des questions concernant la séance du 25 janvier 2023, ou des demandes de précisions suite au compte rendu de ce procès-verbal de séance ?

Alain Kerhervé oui, page 48, première demande de modification par rapport au paragraphe 5 :

*Le Gouvernement prévoit dans ses estimations pour 2023, un taux de croissance à 1% donc nous sommes au bord de la récession avec une dette de +111 % du PIB, + 7,13 % sur les valeurs  
Car là, il n'y avait pas chiffres.*

Le Maire on y reviendra d'ailleurs lors de l'examen de notre budget.

Alain Kerhervé et puis la page suivante, au milieu de la page suivante,

*Concernant la fiscalité, nous allons subir une politique fiscale de classe, puisqu'on ne parle plus maintenant, qu'aux propriétaires en direction donc des seuls propriétaires mécaniquement, ....*

Il y a eu, une répétition incompréhensible, je propose : *puisque'on impose maintenant aux seuls propriétaires et non pas qu'aux propriétaires en direction donc des seuls propriétaires*

Le Maire merci, on en parlera certainement aussi au moment de l'examen du budget parce qu'il s'agit de la fiscalité liée au foncier bâti. Y a-t-il d'autres interventions ?

Bruno Goenvic j'avais posé la question du reste à charge pour la ville de Quimperlé de la Maison France Services, au jour d'aujourd'hui, ou à moins que n'ai eu une absence sur ma tablette, je n'ai toujours pas eu de réponse.

Le Maire vous l'aurez, on vous donnera le budget global de fonctionnement parce que j'imagine que c'est de cela dont il s'agit de la Maison France Services, dont nous nous occupons avec une dizaine de partenaires, dont notre intercommunalité donc on vous donnera le budget de fonctionnement de la Maison France Services.

Alain Kerhervé je profite de ce point à l'ordre du jour, pour regretter que dans la liasse que l'on a reçu sur les comptes rendus de commissions ne figure pas celle de l'urba, et pourtant nous avons eu des débats importants, donc c'est la seule qui nous manque.

Le Maire je ne comprends pas, elle vous sera adressée, on s'attache et ce n'est pas fait partout comme ça ! On s'attache à ce que vous ayez les comptes rendus des commissions en quasi temps réel, en tous les cas avant les conseils municipaux pour que les collègues qui ne participent pas à ces commissions, puissent avoir l'ensemble des comptes rendus, c'est intéressant pour pouvoir ensuite venir en séance.

Alain Kerhervé oui mais est ce qu'il a été fait ?

Le Maire oui il a été fait, donc on va vous l'adresser dès demain, il viendra compléter la liasse des comptes rendus des commissions et c'est vrai que c'est intéressant pour chacun d'entre nous de connaître la teneur des débats que vous avez pu avoir. Pas d'autres remarques ?  
Je mets au vote le procès-verbal de cette séance.

Y a-t-il des oppositions avec les précisions faites à la demande d'Alain Kerhervé en particulier, les deux précisions.

Pas d'oppositions, pas d'abstentions non plus. Donc ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Maire cette fois on va pouvoir ouvrir notre séance de Conseil Municipal qui est principalement consacrée, vous le savez au budget qui va vous être proposé. Nous avons d'autres questions liées à l'aménagement et à l'urbanisme, culture, art et patrimoine et éducation et jeunesse.

On va commencer par les questions liées aux finances et à l'administration générale et la parole à Eric Alagon.

## **1.NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57: REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER ET PROCEDURE DE VIREMENTS DE CREDITS**

(Rapporteur Eric Alagon)

### Exposé :

Par délibération en date du 26 octobre 2022, le Conseil municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Avant le vote du budget primitif 2023, il convient d'adopter le règlement budgétaire et financier qui a pour objectif de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la Ville de Quimperlé a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

Il est proposé d'insérer cette disposition dans le règlement budgétaire et financier

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le règlement budgétaire et financier,
- d'autoriser le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de cette section, hors dépenses de personnel.

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023*

PJ : Règlement budgétaire et financier

Eric Alagon il s'agit de la première délibération au sujet de la nomenclature budgétaire on a vu ça au mois d'octobre 2022, on va passer donc bien entendu à la M 57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il y a juste dans le référentiel budgétaire et comptable qui permet de procéder à des virements de compte à compte, de crédits de chapitre à chapitre sans avoir à prendre des délibérations de modifications dans la limite de 7,5% des dépenses réelles, ce genre de chose ne s'applique pas du tout aux charges de personnel c'est uniquement les comptes de la classe 60, 61, 62, 63...

Voilà ce règlement sera actualisé en cas de besoin, de fonction à pouvoir passer d'un compte sur un autre sans avoir à faire une DM.

Donc il est demandé d'approuver ce règlement budgétaire et financier.

Le Maire merci beaucoup, y a-t-il des questions ?

Eric Saintilan nous avons déjà soulevé notre inquiétude et déception de voir que cette nouvelle nomenclature permettait que les comptes de la collectivité, des collectivités puissent être supervisés, vérifiés par des structures privées et non plus exclusivement par les services des impôts. Donc il nous semble que ça revient à rogner là encore, une des missions régaliennes de l'Etat et donc de ce point de vue, de la même façon et pour la même raison que nous l'avions déjà soulevé à l'époque nous souhaitons ne pas adopter cette nomenclature

Le Maire Monsieur Alagon vous voulez répondre ?

Eric Alagon oui, je peux répondre, pour l'instant il n'y a pas de facturation extérieure à cette M57, ça viendra peut être dans les années à venir mais pour l'année 2023 il n'y a aucune modification là-dessus.

Le Maire c'est ce que l'on appelle une réforme de l'Etat. Y a-t-il d'autres questions ?

Le Maire on soumet au vote.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

**3 CONTRE** : Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie

**1 Abstention** : Alain Kerhervé

## **2. NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 : FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DE LEUR DUREE**

(Rapporteur Eric Alagon)

Exposé :

Par délibération en date du 26 octobre 2022, le Conseil municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Dans le cadre de la mise en place de la M57, il est proposé d'annuler et remplacer les délibérations prises précédemment afin de préciser les nouvelles durées applicables aux comptes de cette nomenclature comptable, à savoir :

<b>Nature</b>	<b>CATEGORIE DE BIENS</b>	<b>Durée d'amortissement (année)</b>
202	DOCUMENTS D'URBANISME	5
2031	FRAIS D'ETUDES	5
2033	ANNONCES ET INSERTIONS	5
2051	LOGICIELS	2
2121	PLANTATIONS D'ARBRES et ARBUSTES	10
2128	AUTRES AMENAGEMENTS DE TERRAINS	10
2151	RESEAUX VOIRIE	20
2152	EQUIPEMENT DE VOIRIE	10
21538	AUTRES AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	15
21828-a	VOITURE	5
21828-b	VELO ELECTRIQUE	5
21828-c	CAMION	8
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	3
21838	MATERIEL INFORMATIQUE AUTRES	3
21841	MOBILIER SCOLAIRE	10
21848	MOBILIER AUTRES	10
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	5
2188	MATERIEL DIVERS	10
20421	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	15
215731	MATERIEL ROULANT (AUTRES QUE VOITURES)	5
215738	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRES	7
2041211	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE	15

2041512	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AUTRES GRPMNTS	15
2158	AUTRES AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	15
1311	SUBVENTION d'EQUIPEMENT RECUE-AMORTISSABLE-ETAT	15
1312	SUBVENTION d'EQUIPEMENT RECUE-AMORTISSABLE-REGION	15
1313	SUBVENTION d'EQUIPEMENT RECUE-AMORTISSABLE-DEPARTEMENT	15
13151	SUBVENTION d'EQUIPEMENT RECUE-AMORTISSABLES-COMMUNES MEMBRES DU GFP	15
13151	SUBVENTION d'EQUIPEMENT RECUES-AMORTISSABLE-GFP DE RATTACHEMENT	15
13172	SUBVENTION d'EQUIPEMENT RECUE-AMORTISSABLE-FONDS EUROPEENS	15

De plus :

- l'amortissement d'un an pour tout bien immobilisé inférieur ou égal 500€ TTC
- l'instruction M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata du temps prévisible d'utilisation. Néanmoins, l'aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour les catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire reste possible par délibération.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'appliquer le mode de gestion des amortissements selon la méthode du prorata temporis,
- d'appliquer l'amortissement sur un an pour tout bien immobilisé amortissable d'un montant inférieur ou égal à 500€ TTC
- d'approuver les durées d'amortissements des immobilisations conformément au tableau ci-dessus

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023*

Eric Alagon on est toujours dans cette nomenclature budgétaire et comptable de la M57, il s'agit de vous donner la durée d'amortissement en fonction des acquisitions de la Ville ça va de la documentation d'urbanisme en passant par le matériel, les véhicules.. donc se sont toutes les durées d'investissements des amortissements courantes notamment que vous allez pouvoir retrouver dans cette nomenclature, je ne vais pas tous les énumérer par ce qu'il y en quand même une bonne vingtaine.

Donc voilà, c'est exclusivement dans ce sens-là, durée d'amortissement des biens.

Le Maire merci y a-t-il des questions ?

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à la Majorité**

**3 CONTRE** : Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie

### **3. PLACEMENT DE FONDS DANS LE CADRE DE L'AFFAIRE SOCIÉTÉ EGIS BÂTIMENTS CENTRE-OUEST / VILLE DE QUIMPERLE**

(Rapporteur Eric Alagon)

#### Exposé :

Dans le cadre de l'affaire Société Egis Bâtiments Centre-Ouest / Ville de Quimperlé, la Ville a encaissé une somme de 575 573,40€, en septembre 2022, au titre de l'indemnisation suite au jugement du Tribunal Administratif en date du 27 janvier 2022, et comptabilisé une provision pour litige et contentieux.

L'entreprise a fait appel de ce jugement par une requête auprès de la Cour Administrative de Nantes, le 29 mars 2022.

En conséquence, la Ville a comptabilisé une provision.

Les collectivités peuvent faire l'objet de placements de fonds qui proviennent des sommes perçues à l'occasion d'un litige en attente de leur réemploi (Art R1618-1 du CGCT).

Le compte à terme est un produit de placement à court terme qui n'est pas adossé à un compte à vue mais tenu dans les écritures de l'Etat (opération non budgétaire). Le montant du placement doit être obligatoirement un multiple de 1 000. La durée du placement varie entre 1 et 12 mois.

La commune peut demander le retrait anticipé à tout moment (pas de pénalité) mais n'a pas la possibilité d'effectuer des retraits partiels.

La collectivité peut détenir plusieurs comptes à terme. Les intérêts sont calculés à compter du jour du placement. Les taux sont fixés par l'agence France Trésor selon un barème.

Il est proposé d'ouvrir deux comptes à terme d'un montant de 250 000 € l'un et de 320 000 € l'autre, sur 12 mois. Il n'est pas possible d'effectuer un retrait partiel. Il est donc prudent d'ouvrir plusieurs comptes à terme. Le compte à terme est un produit simple et sans risque.

Sur la base de ces éléments, avec un taux de 3,32% sur 12 mois, le montant des intérêts est de 15 862€.

#### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de placer les fonds provenant de l'indemnisation par la société EGIS BÂTIMENTS centre-OUEST suite au jugement du Tribunal Administratif de Rennes : 570 000€ sur une durée de 12 mois sous la forme de 2 placements d'un montant de 250 000€ et un placement d'un montant de 320 000€.
- de décider de souscrire à ce titre un contrat de compte à terme dont les caractéristiques sont les suivantes : taux de 3,32% sur un an.

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023*

Le Maire ensuite la troisième question et l'affaire que nous connaissons il s'agit de la rue Brémond D'Ars et de la Paix et de ses suites judiciaires et le fait que l'on nous ait demandé de placer ces fonds, c'est la Trésorerie qui nous a demandé de faire ça.

Eric Alagon présente la question donc dans cette troisième délibération il s'agit effectivement du placement des fonds dans le cadre de l'affaire de la Société EGIS BÂTIMENTS, donc il s'agit des pavés de la Rue Brémond d'Ars .



Vous savez que dans un premier temps on a touché de l'argent 575 000 € à titre d'indemnisation mais que l'entreprise a fait appel du jugement auprès de la cour administrative.

Donc dans un premier temps, il y a eu des écritures comptables qui ont été positionnées en 2022. On a provisionné cette semaine bien entendu pour l'instant elle mise dans un compte d'attente et donc dans cette délibération, on a la possibilité de placer cet argent, donc c'est ce que l'on vous propose avec des comptes à terme à hauteur de 3,32 % avec des taux d'intérêts pour ces placements de l'ordre de 15 862€.

Donc, il y a aura deux placements : un de 250 000 € et un placement d'un montant de 320 000€.à faire au niveau de cet exercice.

Le Maire merci, y a-t-il des questions ?

Eric Saintilan j'ai bien lu le compte à terme est un produit simple et sans risque donc j' imagine que vous allez nous confirmer qu'effectivement par les temps qui courent avec les inquiétudes de plus en plus légitimes sur le marché des placements financiers et boursiers, donc on ne risque pas en plaçant cet argent sur des comptes à termes, on ne risque pas de mauvaises surprises à la fin.

Le Maire on a plutôt une pratique prudentielle, Monsieur Saintilan qui a d'ailleurs été reconnue par la Chambre Régionale des Comptes en la matière et on évoquera au moment du budget qu'elle va être notre pratique de nos emprunts et la manière dont on peut les consolider, notamment pour ceux qui sont à taux révisables, puisqu'au regard de la situation, je pense que l'on a tout intérêt à les caper et donc à les mettre en taux fixes dans les meilleurs délais, donc les négociations vos s'engager. Mais là, pour ce qui est du placement de ces fonds, on ne prendra aucun risque en la matière, mais surtout ce qui est attendu, c'est le jugement au fond c'est-à-dire, la cour d'appel, en espérant que cela n'aille pas plus loin, parce qu'après il reste le conseil d'Etat mais j'ose espérer que, au moment ou la cour d'appel donnera son jugement on pourra utiliser ces fonds à des fins.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

#### Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire ce que je vous propose c'est que nous puissions prendre à la fois le compte de gestion, le compte administratif et le budget avec une présentation globale, évidemment que nous reviendrons à chaque fois ensuite lorsqu'il s'agira de délibérer point par point pour que si nécessaire le débat puisse se réouvrir et que nous puissions ensuite procéder au vote

### **4.APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

(Rapporteur Le Maire)

#### Exposé :

Les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes présentés par le Trésorier Principal sont conformes aux comptes administratifs 2022 présentés par l'ordonnateur.

#### Proposition :

Vu l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales prévoyant l'arrêt du compte de gestion du comptable par le Conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023

Le Maire donc aujourd'hui nous avons la délibération n° 4 qui porte sur l'approbation du compte de gestion 2022, du budget principal et des budgets annexes, ça permet à ce moment de saluer et d'excuser aussi notre Trésorier et vous dire que conformément à ce qui est inscrit dans la délibération qui vous a été proposée que le compte de gestion est évidemment parfaitement conforme et conforme au compte administratif 2022 qu'il va me revenir de vous présenter.

Y a-t-il des questions concernant le compte de gestion ? Il n'y en a pas.

Je me dois de le soumettre au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Je remercie le Trésorier et ses services que notre compte de gestion 2022 est approuvé.

## **5.APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

(Rapporteur Le Maire)

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver par chapitre le compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes dont les résultats sont les suivants :

### ➤ **Budget Principal :**

Le compte administratif 2022 dégage un résultat global de 1 890 969,62€ réparti entre un excédent de fonctionnement de 1 075 268,27€ et un excédent d'investissement 815 701,35€.

Après prise en compte des restes à réaliser en investissement (-855 004,02€), **le résultat global est de 1 035 965,60€.**

### ➤ **Budget annexe -Cinéma « la Bobine »-**

Le compte administratif 2022 du budget annexe -Cinéma « La Bobine »- dégage un résultat global de 22 153,68€ réparti entre un déficit d'exploitation de 579,72€ et un excédent d'investissement de 22 733,40€.

Ce budget étant clôturé au 31/12/2022, les résultats sont transférés dans le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### ➤ **Budget annexe -Commerces Place Hervo-**

Le compte administratif 2022 du budget annexe -Commerces Place Hervo- dégage un résultat nul. Aucune écriture comptable n'a été effectuée sur l'exercice 2022.

### ➤ **Budget annexe -Régie photovoltaïque**

Le compte administratif 2022 du budget annexe -Régie photovoltaïque- dégage un résultat nul. Aucune écriture comptable n'a été effectuée sur l'exercice 2022

P.J. :

- tableaux de synthèse du Compte Administratif
- note explicative du Compte Administratif

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars

Le Maire je vous propose de prendre le compte administratif.2022, vous avez dans votre liasse un dossier complet, une note précise donc je ne vais pas m'appesantir sur le compte administratif puisse que ça avait déjà donné lieu à des discussions lors de notre débat d'orientation budgétaire, lorsqu'il s'agissait de regarder qu'elle était la situation de notre collectivité.

Quelques éléments d'appréciations que vous avez bien en tête la situation globale qui vous est ici exposée concernant le budget principal avec le résultat global donc à la fois le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement, ce qu'il faut retenir de la note que vous avez eue et de la présentation qui vous est faite, c'est la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés sur l'exercice passé, ce que l'on appelle un effet de ciseau, c'est-à-dire que l'on a plus de dépenses que de recettes, donc ce n'est pas quelque chose qui est souhaitable et qui n'est surtout pas envisageable dans la durée bien entendu.

C'est évidemment des dépenses de fonctionnement qui ont été plus importantes en croissance que nos recettes de fonctionnement donc 7,4 % et 3,08% donc ce n'est absolument pas tenable dans la durée.

Pour autant, et ce grâce, je dirai à la prudence qui a été la nôtre, et aux efforts que nous avons consentis en cours d'exercice, au regard de la situation que nous connaissions, notamment à compter de septembre dernier, lorsqu'est apparue, la problématique notamment énergétique, on a évidemment fait des efforts pour maintenir à minima notre épargne nette.

C'est ce qui nous permet d'atterrir à près de 400 000 € d'épargne nette, ce qui n'est pas totalement satisfaisant, mais qui reste correct et donc vous avez ça qui apparaît aussi.

Ce que l'on peut retenir aussi de notre Compte Administratif, c'est la sincérité de notre Budget Primitif puisque l'on a des dépenses de fonctionnement qui ont été réalisées à près de 93 %, alors des fois on peut mieux faire, mais comme on a un décalage entre le budget primitif et les dépenses réellement constatées, on peut évidemment acter de la sincérité du budget.

Je ne reviens pas sur les différents chapitres si vous avez des questions j'y répondrai. Mais évidemment les chapitres qui sont ici évoqués que ce soit :

Le chapitre 11, sur les dépenses à caractère général qui ont augmenté de 7,56%,

Les charges de personnel qui ont elles augmenté de 7,46 %, c'est le chapitre 12.

Le chapitre 65, de 6,10%, les charges financières qui ont aussi légèrement augmenté qu'il nous faut évidemment prendre en compte, lorsqu'il s'agit de bâtir le projet de budget que nous allons vous présenter ensuite, les charges exceptionnelles, c'est un chapitre qui est en légère baisse mais qui est un chapitre qui n'est pas très conséquent. Voilà pour ce qui est des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, elles augmentent certes mais pas suffisamment pour pouvoir pallier la croissance des dépenses de fonctionnement, donc vous avez également par chapitre, les éléments.

Le chapitre 70, produit de services et des domaines : 3,35 %

Les atténuations de charges, les impôts et taxes et vous avez les dotations et participation donc je cite les numéros de chapitre, parce que c'est obligatoire.

Les autres produits de gestion courante et les recettes exceptionnelles. Donc voilà, pour ce qui est des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Pour ce qui est de la section d'investissement. On a une section d'investissement avec un bon taux de réalisation à près de 65 % donc ça veut dire que le budget qui avait été proposé peut-être aussi qualifié de sincère et donc vous avez aussi les recettes d'investissements qui sont constatées. Voilà pour le budget principal. Je ne m'appesantis pas sauf s'il y a des questions, vous avez la note de synthèse dans votre dossier, il y a eu la commission des finances, il y a eu les discussions préalables aussi, au moment de l'orientation du débat budgétaire, et puis, je me dois de citer l'unique budget annexe porté à notre connaissance pour cette année 2022, donc c'était le budget cinéma on verra qu'il a été intégré à notre budget principal, pour le budget 2023 à la demande de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes lorsqu'elle nous a transmis son rapport.

Donc vous avez les éléments du budget annexe également sous les yeux donc voilà pour le Compte Administratif 2022.

A votre disposition avec Eric et les collègues s'il y avait des questions le concernant.

Sinon on va pouvoir le proposer au vote.

Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Donc je soumetts ce compte administratif 2022 au vote.

Donc je dois sortir.

Danièle Kha met à l'approbation le Compte Administratif 2022

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne donc unanimité.

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Danièle Kha soumet également les Budgets annexes

➤ **Budget annexe -Cinéma « la Bobine »-**

Daniel Kha pour le Budget Cinéma qui est contre ? Qui s'abstient ?

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

➤ **Budget annexe -Commerces Place Hervo-**

Danièle Kha : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

➤ **Budget annexe -Régie photovoltaïque**

Danièle Kha : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

**6.AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :**

*(Rapporteur Le Maire)*

Exposé :

Après constatation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022, il est proposé d'approuver l'affectation des résultats 2022 de chaque budget.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats 2022 :

✓ Budget principal :

- la section de fonctionnement dégage un résultat de **1 075 268,27€** qu'il est proposé d'affecter en réserves de compensation (article 1068)
- la section d'investissement dégage un excédent de **815 701,35€** qu'il est proposé de reporter en recettes d'investissement (article 001)
- le montant des restes à réaliser d'un montant de **-855 004,02€** est reporté en section d'investissement

✓ Budget annexe-Cinéma La Bobine-

- la section de fonctionnement dégage un résultat prévisionnel de -579,72€ qui sera affecté au budget principal de la Ville et viendra en diminution du montant des réserves de compensation (article 1068)
- la section d'investissement dégage un excédent 22 733,40€ qui est transféré dans le budget principal et vient abonder l'excédent d'investissement reporté du budget principal.

**Après prise en compte de ces transferts, le montant affecté en réserves de compensation sur le budget principal est de 1 074 688,55€ et l'excédent d'investissement reporté est de 838 434,75€.**

✓ Budget annexe-Commerces-place Hervo

Aucune écriture comptable n'ayant été effectuée en 2022 sur ce budget, il n'y a pas lieu de d'affecter le résultat.

✓ Budget annexe -Régie photovoltaïque

Aucune écriture comptable n'ayant été effectuée en 2022 sur ce budget, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat.

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023*

Le Maire merci nous prenons maintenant l'affectation des résultats donc avec la proposition qui vous est faite à la suite du Compte Administratif, donc vous avez les propositions qui sont faites pour le budget principal, avec la section de fonctionnement qui dégage un résultat de 1 075 000 qui est proposé d'affecter en réserve de compensation, donc je donne lecture, (article 1068) la section d'investissement qui dégage un excédent de 815 000 € qui est proposé de reporter en recette d'investissement, le montant des restes à réaliser de - 855 000 € qui est reporté en section d'investissement.

Et puis ensuite, vous avez le budget annexe cinéma La Bobine qui est intégré au budget principal après prise en compte de ces transferts du Cinéma le montant affecté en réserve de compensation sur le budget principal est de 1 074 000 € et l'excédent d'investissement reporté est de 838 000 €.  
Donc voilà pour le budget principal.

Concernant le budget annexe Place Hervo, pas d'écritures.

Concernant le budget photovoltaïque, pas d'écritures. Donc pas d'affectation de résultats.

Y a-t-il des questions ? Non.

Donc je procède au vote pour le budget principal.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Et concernant les deux budgets annexes, j'imagine qu'il n'y a pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions.

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **7.VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023**

(Rapporteur Le Maire)

### Exposé :

Le montant des subventions qu'il est prévu de verser aux associations en 2023 est de 287 581,50€.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions au titre de l'année 2023 présentée en annexe du Budget primitif 2023, pour un **montant total de 287 581,50€**.

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023*

### P.J. :

- Tableau des subventions : tableau de synthèse du Budget Primitif 2023, pages 47 à 52

Le Maire donc le vote des subventions aux associations pour l'année 2023. Est-ce qu'il y a des questionnements ?

Alain Kerhervé il y a des gens qui ne peuvent pas voter.

Le Maire oui, je vais livrer la liste de la prévention des conflits d'intérêts pour que tout le monde est bien cela en tête et je fais attention avec la notion de conflit d'intérêt à ce qu'il ne soit pas membre du bureau, trésorier, je fais attention aux termes que j'utilise parce que la notion de conflit d'intérêt, on a l'impression qu'on a piqué dans la caisse donc :

## Liste - Prévention des conflits d'intérêts

NOM	PRENOM	TITRE- FONCTION	Nom de l'association
ALAGON	Eric	Pas de conflit d'intérêt	
BALTUS	Isabelle	Pas de conflit d'intérêt	
BARON	Leïla	Pas de conflit d'intérêt	
BERGOT	Marie-Madeleine	Siège au sein de l'	APAJH
BROCHU	Danièle	Pas de conflit d'intérêt	
		Pas de conflit d'intérêt	
BRUNERIE	Noëlle	Organe Dirigeant	Les Amis du Gorréquer
CERISAY	Emilie	Pas de conflit d'intérêt	
COME	Morgane	Administratrice	Association ENEZ FEST
CONSTANTINO	Nadine	Pas de conflit d'intérêt	
COUIC	Christophe	Pas de conflit d'intérêt	
DIETER	Frédérique	Pas de conflit d'intérêt	
DOUINEAU	Pascale	Pas de conflit d'intérêt	
FORGET	Michel	Pas de conflit d'intérêt	
GOENVIC	Bruno	Organe Dirigeant	Asso APPBEC
GOUEREC	Ronan	Pas de conflit d'intérêt	
GUILLON	Pierre	Pas de conflit d'intérêt	
KERHERVE	Alain	Organe Dirigeant	Général de Gaulle : souvenir et fidélité
		Administrateur	Chats sans toit
KHA	Danièle	Pas de conflit d'intérêt	
LE DOUARON	Isabelle	Pas de conflit d'intérêt	
LE DOUSSAL	David	Pas de conflit d'intérêt	
LE PENNEC	Arnaud	Pas de conflit d'intérêt	
LE ROUX	Didier	Pas de conflit d'intérêt	
METZGER	Yvette	Pas de conflit d'intérêt	
MINGANT	Stéphanie	Pas de conflit d'intérêt	
MOING	Jean-Pierre	Pas de conflit d'intérêt	
NILLY	Serge	Administrateur	Quimperlé Animation Tourisme
		Administrateur	MADA BREIZH
		Administrateur	KEMPERLE RANDO
OLLIVIER	Sonia	Pas de conflit d'intérêt	
POTTIER	Manuel	Pas de conflit d'intérêt	
QUERNEZ	Michaël	Pas de conflit d'intérêt	
SAINTILAN	Eric	Pas de conflit d'intérêt	
SCHRYVE	Yves	Pas de conflit d'intérêt	
TANGUY	Patrick	Pas de conflit d'intérêt	
TOBIE	Michel		Asso LES JARDINS FAMILIAUX

Moi je suis membre d'associations mais ce ne sont pas des subventions se sont des dotations ce qui est différent ça encore, c'est un régime juridique différent AFFCCRE, l'Association des Maires de Finistère, donc ce n'est pas la même chose encore. Juridiquement, je suis sans conflits d'intérêts.

Voilà, comme ça tout le monde sait ce qu'il a faire, tout cela est transparent, je le dis si je dois



faire sortir tout le monde, on fait sortir tout le monde, il n'y aura plus personne donc on ne va pas faire ça comme ça, et si le contrôle de légalité veut me mettre je ne sais pas où il me mettre, je ne sais pas où !

Bon alors, le vote des subventions

Alain Kerhervé quand on vote les subventions Monsieur Le Maire on retient le fait que sur certaine subvention on ne s'exprime pas.

Le Maire oui, vous ne pouvez pas prendre part au vote, c'est au travers de ce tableau qui sera indiqué dans les délibérations que vous n'avez pas pris part au vote à partir du moment où vous étiez en conflit d'intérêt.

Donc y a-t-il des questions sur les votes des subventions pour l'année 2023 ?

Eric Saintilan ce n'est pas une question, c'est pour dire que nous soutenons la volonté qu'il y a eu de maintenir les aides et les dotations aux associations considérant qu'il s'agit effectivement dans ce tissu associatif d'un élément extrêmement important qui participe justement à l'attractivité de la Ville, et au bien être et au bonheur de nos concitoyens donc nous nous félicitons que le choix ait été fait de maintenir les subventions pour la vitalité de nos associations.

Le Maire merci beaucoup, est ce qu'il y a d'autres interventions à ce stade ?

Alain Kerhervé je voudrai faire la même remarque, c'est quelque chose qui s'est fait déjà depuis plusieurs années et c'est très bien, sachant quand même que ce qui est débloqué là pour les associations ça fait partie du budget de fonctionnement.

Le Maire oui, merci. Y a-t-il d'autres interventions ? je n'en vois pas.

Donc y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non

#### **Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

En application des dispositions sur la prévention des conflits d'intérêts, les élus membres du bureau des associations suivantes, quittent la séance et ne prennent part ni au débat, ni au vote :

- Association APAJH : Marie Madeleine BERGOT
- Association Les Amis du Gorrequer : Noëlle BRUNERIE
- Association ENEZ FEST : Morgane COME
- Association de Protection de la population, de la biodiversité, des espèces et des cultures (APPBEC) : Bruno GOENVIC
- Association Général de Gaulle : souvenir et fidélité : Alain KERHERVE
- Association Chats sans toi : Alain KERHERVE
- Association Quimperlé Animation Tourisme : Serge NILLY
- Association Mada BREIZH : Serge NILLY
- Association Kemperle Rando : Serge NILLY
- Association Les Jardins familiaux : Michel TOBIE

## **8.DOTATIONS AUX ECOLES PRIVEES POUR L'ANNEE 2023**

(Rapporteur Le Maire)

### Exposé :

La Ville apporte chaque année sa contribution au fonctionnement des écoles privées sous contrat, dans le cadre du forfait communal obligatoire destiné au financement des dépenses scolaires et d'une participation facultative affectée à l'achat de jouets de Noël pour les élèves des écoles maternelles.

Ces dernières années, la Ville a accru significativement son effort en faveur de l'enseignement privé. Ainsi, en 2022, le forfait communal alloué était de 1 320 € par enfant quimperlois en maternelle et 500€ par enfant quimperlois en élémentaire.

Les subventions à caractère social étaient de 7€ par enfant des écoles maternelles pour les jouets de Noël.

Cette participation a représenté en 2022 une somme de 212 876€.

Il convient de préciser que le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2022 a été fixé à :

- 1 672,31 € pour un élève de maternelle,
- 537,94 € pour un élève en élémentaire.

Pour les écoles publiques de la Ville de Quimperlé, le coût par élève (calculé sur l'année scolaire 2021/2022) est le suivant :

- 1 704.73 € pour un élève de maternelle
- 446.98 € pour un élève en élémentaire.

En 2023, il est proposé de maintenir le forfait communal au même niveau qu'en 2022, à savoir :

- le forfait communal alloué serait de 1320€ par enfant quimperlois en maternelle et de 500€ par enfant quimperlois en élémentaire
- la dotation pour l'achat de jouets de Noël attribuée par enfant de maternelle quimperlois et non quimperlois, est maintenu à hauteur de 7€

Compte tenu de ces éléments, le montant des dotations aux écoles privées prévu au budget 2023 est de 216 500€

### Proposition :

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de :

- maintenir le forfait aux écoles privées sous contrat à un montant de 1 320€ par élève quimperlois en école maternelle et à un montant de 500€ par élève quimperlois en école élémentaire pour l'année 2023
- maintenir la dotation pour l'achat de jouets de Noël attribuée par enfant de maternelle, quimperlois et non quimperlois, à hauteur de 7€.

*Avis favorable de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 9 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023*

Le Maire présente la question. Y a-t-il des questions ?

Alain Kerhervé, je n'ai pas de question, je veux émettre simplement une déception parce que depuis que je suis élu, depuis 2008, un des points sur lesquels je table beaucoup c'est effectivement le rattrapage du privé par rapport au public.

Je constate que toutes ces dernières années, il y a eu des efforts de faits, et qu'on s'y approche. Je suis désolé de constater qu'on aurait pu faire un petit effort supplémentaire cette année et c'est la raison pour laquelle sur cette délibération j'émettrai un vote d'abstention.

Le Maire je me suis exprimé tout à l'heure, pour dire qu'elle était la situation de la collectivité, que quand bien même on maintenait par enfant les dotations ça donnait une subvention globale de 4 000 € plus importante, et l'objectif que nous avons et on l'a fait d'ailleurs fortement, c'était de réduire l'écart, entre les crédits que nous allouons aux écoles publiques et aux écoles privés. Donc il s'agira de regarder sur le budget 2024, si nous reprenons le rythme des compensations.

Alain Kerhervé oui mais en 2024, il y aura aussi une augmentation pour le public, donc ça va augmenter effectivement l'écart.

Le Maire oui, je sais bien ! J'entends. Pour les écoles publiques pour vous dire les choses, Danièle Kha est en train de maîtriser son budget pour ne pas dire plus, c'est-à-dire qu'il y a même des baisses légères mais que l'on va devoir consentir pour tenir notre budget de fonctionnement.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Donc une abstention.

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

**1 Abstention** : Alain Kerhervé

## **9.VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AC/CP)**

(Rapporteur Le Maire)

Exposé :

L'un des principes budgétaires des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter les soldes d'une année sur l'autre jusqu'à l'achèvement de l'opération.

La procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Il est procédé à la mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiements des opérations en cours.

Proposition :

Compte tenu de l'état d'avancement des programmes, il est proposé de mettre à jour le tableau présentant les AP/CP au 01/01/2023 :

B2.1-SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT-BP 2023-							
N° ou intitulé de l'AP	MONTANTS DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée y compris ajustement (TTC)	Révision de l'exercice n	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs au 01/01/2023 (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de 2023	Reste à financer en N+1	Reste à financer (exercices au-delà de N+1)
MSAP-France Services	2 766 687,10 €	12 000,00 €	2 778 687,10 €	2 766 687,10 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Refonte du complexe tennistique	2 769 512,00 €	402 747,77 €	3 172 259,77 €	1 580 427,77 €	1 591 832,00 €	0,00 €	0,00 €
Quartier Guehenno-recomposition urbaine et paysagère	1 816 950,00 €	213 474,00 €	2 030 424,00 €	26 590,00 €	300 900,00 €	699 214,00 €	1 003 720,00 €
Vallon de Kerjégu- espaces publics	781 237,00 €	42 207,61 €	823 444,61 €	490 558,61 €	332 886,00 €		0,00 €
Habitat incusif-Ilôt Leuriou	81 349,00 €	7 963,00 €	89 312,00 €	34 312,00 €	55 000,00 €		0,00 €
Place Hervo-renouvellement urbain	547 554,00 €	60 000,00 €	607 554,00 €	4 554,00 €	300 000,00 €	277 000,00 €	26 000,00 €
Rue Brémond d'Ars	914 760,00 €		914 760,00 €	330 906,87 €	0,00 €		583 853,13 €
Avenue du Coat Ker	396 000,00 €	30 000,00 €	426 000,00 €		30 000,00 €	250 000,00 €	146 000,00 €
Extension du gymnase de Kerneuzec	3 846 214,00 €		3 846 214,00 €		101 020,00 €	227 101,00 €	3 518 113,00 €
SCHEMA VELO(T1)	548 000,00 €	597 722,00 €	1 145 722,00 €	74 404,00 €	1 071 318,00 €	0,00 €	
Echangeur de Kergostiou	2 222 400,00 €	464,00 €	2 222 864,00 €	864,00 €	160 000,00 €	1 546 000,00 €	516 000,00 €
Signalétique urbaine et patrimoniale	215 000,00 €		215 000,00 €	7 060,00 €	72 940,00 €	65 000,00 €	70 000,00 €
Schéma directeur informatique	393 065,00 €		393 065,00 €	20 850,00 €	311 715,00 €	9 500,00 €	51 000,00 €
PAPI -2	320 400,00 €		320 400,00 €		40 000,00 €	122 400,00 €	158 000,00 €

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023*

Le Maire présente la question et demande s'il y a des questions. Donc ça découle de la conversation que nous avons eu certainement pour Monsieur Saintilan, c'est clair, les expressions que vous avez eues par rapport aux investissements que vous ne jugez pas prioritaires.

Alain Kerhervé je ferai une remarque que j'ai fait en commission. A partir du moment où on vote, avant de voter le budget des autorisations de programmes, il y a quelque part au niveau du processus quelque chose qui ne va pas !

Parce que s'il y a un vote positif sur les autorisations de programme après avoir dépensé les frais de fonctionnement on se demande après à quoi cela sert de voter un budget ! Parce qu'on le vote en morceau avant ! Donc je le répète parce que c'est troublant quand même !

Le Maire oui, mais je suis l'ordre réglementaire qui m'est donné et c'est comme ça qu'il faut le faire ! Je comprends votre remarque, je comprends intellectuellement mais a priori je n'ai pas le choix de faire autrement.

Donc y a-t-il des questions sur le fonds concernant les AP/CP ? Non

Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions, donc on a dans les AP/CP notamment les projets gros investissements

Y a-t-il des abstentions ? Non

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

**3 CONTRE** : Sonia MONFORT, Eric SAINTILAN, Michel TOBIE

## **10.VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2023**

(Rapporteur Le Maire)

### Exposé :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires, et pour les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le Conseil municipal a délibéré à cet effet le 26 mai 2021.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux de fiscalité 2023 sur la base d'une augmentation de 15% :

IMPOTS DIRECTS LOCAUX	2022	<b>2023</b>
Taxe d'habitation	15%	<b>17,25%</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,47%	<b>36,19%</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,13%	<b>47,30%</b>

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023*

Le Maire présente la question ou des volontés d'expression au moment d'exprimer le vote ? je pense que le débat a eu lieu du côté de Monsieur Saintilan, oui. Monsieur Kerhervé.

Alain Kerhervé je vais donner ma position sur un ensemble puisque ce qu'il faut remarquer c'est que l'augmentation des taux est un élément essentiel de ce budget 2023.

C'est pourquoi ce que je veux exprimer maintenant est un facteur commun à cette délibération sur les taux mais est également valable pour le budget.

Il me semble peut-être, pour être complet, de rappeler le contexte en ce début 2023. Depuis plusieurs mois, la colère gronde et monte dans notre France justifiée par les difficultés de vie de nos concitoyens. L'inflation importante entame le pouvoir d'achat de tous, notamment des familles les plus démunies, s'y ajoute le coût des énergies sous toutes ses formes, notre

agriculture souffre malgré la vaillance de nos travailleurs de la terre et de la mer.

Les artisans à l'image des boulangers exposent leurs énormes difficultés à survivre. L'actualité socio politique exaspère la majorité des Français, la coupe est pleine ! Et ce n'est pas l'actualité d'aujourd'hui à 13 heures qui va adoucir la météo sociale.

Cette situation devient insupportable et impose aux collectivités territoriales une série de contraintes financières totalement indépendante de leur gestion au moment d'arrêter ce budget 2023.

Personne ne peut ignorer cette réalité aussi difficile soit elle. La suppression de la taxe d'habitation par Emmanuel Macron répondait à une obsession plus électoraliste que sociale. Je l'ai déjà dit d'ailleurs à maintes fois, que ça allait se traduire par une augmentation de la taxe foncière, c'était inévitable !

Cette erreur se traduit par un manque de ressource pour la commune, et inaugure une politique fiscale de classe car seuls les propriétaires supportent les impôts locaux, on en a parlé, mais je tenais à le redire en donnant ma position ! La position des élus est donc ardue.

Pour ma part, l'honnêteté intellectuelle doit primer, cette honnêteté elle est peut-être aussi en partie le privilège de l'âge. Elle permet notamment aussi d'être déconnectée des contingences politiques partisans et de ne pas s'abriter derrière les éternelles chimères.

La réflexion m'a amené à me poser la seule question qui vaille : « Qu'aurais-je fait de bien différent si j'avais été Maire dans les mêmes conditions ? »

L'honnêteté m'oblige à admettre notamment, que sur la fiscalité, les contraintes sont bien plus fortes que le souhait des uns et des autres. Bien entendu dans l'application du budget il existe des différences d'appréciations, des mesures non retenues comme celle que je répète chaque année concernant la sécurité et donc je veux redire ma proposition de mettre en place la vidéoprotection. Mais également dans le domaine urbanistique, de pouvoir accueillir à Quimperlé des familles dites moyennes ou moyennes supérieures avec des enfants pour nos écoles et un pouvoir d'achat susceptible de favoriser le commerce local.

Je rappelle aussi que sur la délibération n°8, je me suis abstenu. Je n'ai donc pas apprécié. A partir de toutes ces considérations ne m'enfermons pas derrière le voile bien souvent opaque d'élu d'opposition, j'ai décidé de ne pas voter contre ce budget en m'abstenant. Voilà ce que je voulais dire.

Le Maire, merci y a-t-il d'autre expression au moment où l'on a le vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023. Non, donc je vais procéder au vote.

Qui est contre l'augmentation des impôts directs locaux pour l'année 2023 ? Donc 5

Qui s'abstient ? Monsieur Kerhervé

Donc l'augmentation des taux est adopté à la majorité

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

**5 CONTRE** : Bruno GOENVIC, Sonia MONFORT, Eric SAINTILAN, Serge NILLY, Michel TOBIE  
**1 ABSTENTION** : Alain KERHERVE

## **11.VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

(Rapporteur Le Maire)

### Exposé :

Il est proposé au Conseil municipal de voter par chapitre le budget primitif 2023 :

- du budget principal d'un montant de 25 005 000€ réparti entre la section de fonctionnement pour un montant de 15 485 000€ et la section d'investissement pour un montant de 9 520 000€.
- du budget annexe Commerces-place Hervo d'un montant de 600 000€ affecté en section d'investissement.
- Du budget annexe Régie photovoltaïque d'un montant de 306 530€ affecté en section d'investissement

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023*

### P.J. :

- tableaux de synthèse

- note explicative du Budget Primitif 2023

Le Maire ce que je vous propose maintenant c'est de vous présenter notre proposition de budget 2023, là encore je pense pouvoir dire qu'il y a eu un travail conséquent de fait, et je remercie, évidemment les collègues, adjoints et en particulier Eric Alagon Adjoint aux finances aussi, d'avoir fait ce travail, avec Christine Kerdraon et l'ensemble des services, c'est un travail vraiment collectif.

Sur la méthode qui a prévalu aussi, ce que nous avons dit est qu'à situation un peu historique, une manière de travailler un peu différente.

Je dirai qu'elle n'était pas totalement différente mais il y a quand eu une commission des finances spécifique, spéciale où tous les éléments ont pu être donnés et je pense que ça a été dans tous les cas appréciés par les membres de la commission des finances que de pouvoir avoir accès à l'ensemble des données et surtout de pouvoir regarder qu'elles étaient les différentes hypothèses.

Ce qui nous avait permis d'ailleurs de construire un débat d'orientation budgétaire à mon avis, aussi, de qualité avec différentes hypothèses posées, permettant ensuite de poursuivre le travail en commission des finances et donc de venir ensuite devant notre conseil municipal avec une proposition de budget.

Donc, c'est ce budget qui va vous être présenté maintenant.

La situation. Quelques éléments de contexte national, on ne s'appesantira pas mais ça a quand même un impact sur notre propre budget donc inflation constatée, ce qu'à pu dire Alain Kerhervé tout à l'heure sur la décision qui a été prise de faire évaluer les valeurs locatives cadastrales donc un peu plus de 7 % et un élément que l'on a dû prendre en compte, parce que c'est un peu nouveau, on était plutôt habitué à une certaine atonie positive sur le marché financier et sur notre capacité à emprunter, donc on voit bien qu'il y a une hausse des taux d'intérêt et que ça va nous conduire à renégocier une part de nos emprunts, on a 50% de nos emprunts qui sont à taux variables et que l'on va caper, certainement pour une bonne part d'entre eux, pour avoir des taux d'intérêts fixes, pour éviter des effets qui ne seraient pas des effets maîtrisés, même si normalement dans nos emprunts à taux variables, il y a des systèmes de capages, donc on peut caper.

Donc on regarde ça avec beaucoup d'attention.

Pour ce qui est de la manière dont on a conduit la réflexion qui a été la nôtre et la proposition de budget, une ligne directrice constante, elle est constante depuis 2014.

C'est-à-dire la volonté que nous avons exprimé de maîtriser la dépense publique, nous y avons été conduits et contraints d'une certaine manière, je le dis, le mandat précédent.

Puisqu'il a fallu prendre en compte au lendemain de notre élection, le pacte de stabilité voulu par le Président de la République et son gouvernement de l'époque François Hollande, avec les 10 milliards d'euros demandés à la fonction publique territoriale en particulier. A l'époque, ça avait pour conséquence 2 millions d'euros de moins de recette de fonctionnement pour la collectivité, à absorber en 4 ans.

Donc ce n'était pas rien, à l'époque il a fallu s'adapter très vite et revoir au lendemain des élections municipales de 2014, la trajectoire qui avait été la nôtre, en tous les cas celle qui avait été proposée aux électeurs de 2014 dans le programme électoral qui avait été le nôtre.

Donc on avait dû prendre des dispositions, de maîtrise de la dépense publique, tout en ayant un regard sur la qualité des services publics et le maintien des services publics, il ne s'agissait pas de rogner sur la qualité des services publics et que nous puissions grâce à cela et ces efforts consentis pouvoir investir, comme nous l'avons fait sur la période précédente en assumant les promesses que nous avons faites de réaliser un certain nombre d'investissements structurants que la population avait adopté au moment de l'élection municipale.

Et puis nous avons aussi choisi, comme nous l'avons toujours fait et quand bien même nous étions contraints par cette difficulté financière 2 millions d'euros de moins, en recette de fonctionnement, ce n'est pas rien !

On avait dit qu'il n'était pas question, d'autres collectivités avaient fait d'autres choix, mais à Quimperlé il n'était pas question de rogner sur l'enveloppe budgétaire globale qui nous allouons aux associations et quand bien même il y avait un pacte de stabilité avec 2 millions d'euros de moins, pas un euro de moins pour les associations.

Et nous avons eu d'ailleurs cette stratégie ces dernières années, quand bien même il y a eu la crise Covid, quand bien même, elle a eu un coût net de 400 000 € pour notre collectivité, quand bien même les associations de Quimperlé n'ont pas eu un jour d'activité, il n'y a pas eu 1 € de moins pour les associations de Quimperlé.

Donc on a maintenu, une enveloppe globale autour de 300 000 € pour accompagner les associations quand bien même elles n'avaient pas d'activité, et je crois que ça a été salué et ça a permis aux associations qui avaient perdu des adhérents, donc des recettes, très clairement, de pouvoir repartir dans de bonnes conditions et on sait la vitalité de la vie associative à Quimperlé avec plus de 200 associations qui animent au quotidien notre cité et avec lesquelles on a des partenariats très forts pour pouvoir je dirai déployer les politiques publiques qui sont les nôtres, donc vecteur de lien social évidemment et de vitalité de notre cité, donc ça a toujours été notre stratégie.

Cette année, vous avez bien en tête la situation, je serai tenté de dire qu'avec l'équipe municipale qui m'accompagne, nous pensions avoir vécu le plus difficile le mandat précédent, je le dis, ça avait été vraiment le mandat de la rigueur historique, pas un Maire avait dû assumer et je le dis d'ailleurs, devant un de mes prédécesseurs, que je salue, Daniel Le Bras, mais les difficultés qui avaient les nôtres à ce moment-là, c'est-à-dire la rigueur budgétaire absolue qui a dû être la nôtre, de fait parce qu'il y a eu ce pacte de stabilité, on pensait avoir vécu le plus dur, en tous les cas moi en tant que Maire, je pensais avoir vécu le plus dur, c'était sans compter malheureusement sur ce que nous vivons maintenant, c'est-à-dire la crise énergétique majeure et ses conséquences pour nos collectivités.

Et donc, on est contraint, et on est face à un mur financier que je vais exposer, ou que je vais réexposer, parce qu'il est maintenant un peu connu de tous.

L'explosion du coût des énergies, dont la facture est multipliée par 3,5 entre 2022 et 2023, donc on a inscrit dans ce budget 2023, 700 000 € de plus pour le gaz et l'électricité, ça aurait 1,5 millions d'euros au moment où l'annonce nous a été faite, sans mesure d'économie et sans aides de l'Etat.

Les mesures d'économies sont estimées autour de 400 000 €, les aides d'Etat de 22 de 23 autour de 350 000 €, donc je ne reviens pas sur les boucliers énergétiques, tous ces amortisseurs, tous les mots qui ont pu être choisis à l'époque ou maintenant, mais en tout état de cause, si nous n'avions pas eu



ces mesures d'économies et que nous n'avions pas eu les aides d'Etat nous serions sur une facture qui serait passée de 500 000 € à 2 millions d'euros, on a inscrit dans ce budget 1 270 000 € on espère tenir le cap évidemment.

Autres conséquences, de la situation qui est la nôtre, c'est évidemment la conséquence de l'inflation, qui est aussi celle que nous connaissons aujourd'hui, avec la hausse du coût des matières premières et donc on a évidemment un contexte qui est plutôt un contexte de crise avec 126 000 € de dépenses supplémentaires, je ne rentre pas dans le détail, mais vous avez le coût d'achat des repas pour notre cantine et vous avez le coût des matières premières qui sont nécessaires évidemment au bon fonctionnement de notre collectivité, les hydrocarbures et autres fournitures qui ont connu et qui connaissent des renchérissements donc l'impact budgétaire estimé est aujourd'hui à hauteur de près de 130 000 €.

L'autre mesure qui impacte aussi très fortement notre collectivité, quand bien même on peut s'en satisfaire, et je m'en satisfais en tant que Maire pour ses agents, c'est quand même la revalorisation des carrières de nos agents au travers d'un certain nombre de mesures qui ont pu être prises, revalorisation du SMIC, revalorisation du point d'indice, mise en œuvre du Ségur de Santé pour les agents du service d'aides à domicile et en tant que Maire j'y ai contribué avec d'autres collègues puisqu'on a insisté auprès du Gouvernement pour qu'il ne soit pas exclu des mesures du Ségur de la santé, sauf que ce n'est pas sans impact parce que les compensations de l'Etat ou du Conseil Départemental sont très partielles, ce n'est pas sans impact sur notre capacité financière, c'est près de 300 000 € de dépenses supplémentaires et ce n'est évidemment pas neutre pour notre budget municipal donc oui on s'en félicite, mais quand on fait des promesses à un pays, puisqu'elles ont été faites au moment de la campagne électorale pour les présidentielles ce serait bien de ne pas les faire à crédit sur le dos des autres.

Dit autrement, quand on dit à des électeurs qu'ils vont pouvoir bénéficier de revalorisation salariale au travers de la revalorisation du point d'indice, pourquoi pas, mais si on pouvait avoir l'honnêteté de dire au même moment, que ce sont les collectivités territoriales qui vont payer la facture sans compensation se serait aussi bien ! par ce que ça permettrait des débats un peu éclairés dans le pays, sauf qu'aujourd'hui, les débats vous l'aurez constaté sont de moins en moins éclairants et éclairés et que l'on n'a pas de vision globale et que chaque élection après chaque élection, on perd un peu le sens des réalités.

Donc on est dans cette situation, où nous devons assumer des dépenses supplémentaires, on s'en félicite pour les agents parce qu'on ne peut pas dire qu'ils soient des nantis et qu'ils aient des salaires qui soient très forts, mais pour la collectivité territoriale qui est la nôtre, ce n'est pas aisé que de suivre le rythme des promesses électorales faites par d'autres. Voilà, pour les dépenses de fonctionnement.

Donc j'ai évoqué les dépenses d'économies d'énergie 400 000 € donc c'est toutes les mesures qui ont pu être prises évidemment.

La gestion centralisée de nos chaufferies donc c'est aussi des investissements sur la durée qui sont engagés la réduction de la température de chauffage dans les bâtiments publics, d'une certaine manière on est encore au cœur de l'hiver on a un hiver qui est plutôt doux donc on pourrait s'en féliciter mais quand on regarde globalement la situation, c'est un peu comme la conversation de tout à l'heure, on peut que s'en inquiéter, parce que ça veut dire réchauffement climatique et autre.

Donc on est content, parce qu'on aura moins de facture, mais pour l'état de notre planète, je ne suis pas certain qu'on puisse être content très longtemps.

Donc on aura peut-être des factures qui seront moins importantes que prévues, on le devra aux efforts que l'on a consentis mais je ne suis pas certain qu'il faille s'en satisfaire par ailleurs pour l'état de la planète qui est la nôtre.

La gestion du parc de l'éclairage public là aussi, je crois que les efforts ont été faits, je crois qu'ils ont été compris, il y a eu un gros travail de concertation et de dialogue avec la population, ça a été expliqué et aujourd'hui en tous les cas moi, je le dis, je n'ai pas de remarque, je n'ai pas de courrier, je

n'ai pas de mails, sur ces sujets, qui disent Monsieur Le Maire, ça ne va pas, l'éclairage s'éteint trop tôt à 10-11 heures le soir, je n'ai pas du tout de remarque de cette nature.

Donc je pense qu'il y a une véritable prise de conscience et que les mesures que nous avons prises, je tiens à remercier Yves et ses équipes, elles ont été ajustées parce qu'elles ont vraiment été ajustées là pour le coup, à la demi-heure près ont été ajustées pour que l'on puisse arriver à ces économies de 400 000 €, sans que cela impacte la vie quotidienne des Quimperloises et des Quimperlois. Donc ça c'est intéressant.

Des mesures d'économies de fonctionnement, également, nous nous étions engagés à poursuivre les efforts pour pouvoir passer ce cap. Bon, ce n'est pas aisé, je le dis puisque le mandat dernier déjà, et ça a été salué par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, le satisfecit qui nous a été donné, vous me direz c'est plutôt un mantra de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, ou la Cour des Comptes, je ne sais pas s'il faut s'en féliciter globalement, d'abaisser la dépense publique mais on a reçu un satisfecit, parce que face au pacte de stabilité on a pris les mesures qu'il fallait prendre et on a fait 400 000 € d'économies de fonctionnement par an, ce qui était un vrai tour de force et cette année pour éviter, on y viendra, à une pression fiscale trop importante, pour les Quimperloises et les Quimperlois, on a travaillé à essayer de trouver de nouvelles sources d'économies au moins pour l'exercice 2023. Au moins pour l'exercice 2023. Donc, je sais que ce n'est pas aisé, je sais qu'un certain nombre d'entre elles n'ont pas été ou peu comprises et celles prises ont été un peu critiquées mais elles ont un impact financier et en tous les cas ce qui a été recherché, c'est de faire des propositions qui n'impactent pas notre vie quotidienne et qui ne viennent pas dégrader les services publics offerts à la population et donc c'est des mesures qui ne nous paraissaient pas être totalement essentielles à notre quotidien, bon certaines d'entre elles ont été critiquées, je le sais, les illuminations de Noël, ça a donné lieu à un débat public que je vous laisse le soin d'apprécier, en tous les cas ça a été - 20 000 €, donc ce sont les dépenses qui n'ont pas été engagées, la décision a été prise en 2022 mais c'est sur le budget 2023, donc ça impacte le budget 2023.

Sachez que sur ce sujet, les équipes travaillent et on regarde et donc il n'y a pas de décisions prises au moment où je vous parle pour savoir ce que nous ferons, pour l'année prochaine, en tous les cas, il y a une commission qui a été mandatée autour de Nadine Constantino pour travailler sur ce sujet.

Pas de vœux à la population, c'est pareil, les vœux c'est en décembre, ça fait 3 ans maintenant, avec la crise Covid, c'est un peu dommage, car je suis attaché à cette cérémonie des vœux, c'est un moment important, c'est un moment républicain aussi, où on peut dire et s'adresser à la population, mais je ne suis pas certain que ce soit totalement essentiel, à la vie des Quimperlois non plus, ils ont d'autres champs de préoccupations, donc c'est 6 000 € d'économies.

Le feu d'artifice du 14 juillet 2023, nous l'apprécions, il est apprécié, plus de 6 000 personnes. Donc c'est un moment de convivialité, c'est un moment républicain aussi, maintenant il a un coût autour de 20 000 €, nous considérons qu'il n'est pas essentiel à notre vie quotidienne non plus, donc on propose que cette année, je dis bien cette année, il n'est pas lieu, pour pouvoir trouver les économies nécessaires.

Ensuite, sans rentrer dans le détail, on a des économies sur le fonctionnement courant des services et des animations, donc tous les collègues ont fait quelques efforts 2000 € par-ci, 3000 € par-là, pour essayer de trouver les 60 000 € qui sont cités et puis ensuite, il y a le coût des assurances suite à appel d'offres donc 130 000 €.

130 000 € c'est deux points de fiscalité, 2% de fiscalité, donc c'est important parce qu'au moment où on va faire la proposition d'augmenter nos impôts, on a cherché à faire en sorte que l'on puisse prendre une décision la moins importante possible ou du moins la moins impactante possible.

Donc des dépenses de fonctionnement en moins à hauteur de 130 000 €.

Quand bien même nous sommes contraints et nous devons faire attention à l'utilisation de notre argent public, nous souhaitons poursuivre des mesures en faveur du personnel, parce que le personnel municipal, je le disais est confronté lui aussi à la situation que tous les français vivent,

chaque Quimperloises et chaque Quimperlois, il suffit de regarder et d'aller dans votre grande surface préférée et regarder le caddie, le coût du caddie et vous verrez malheureusement l'impact de l'inflation et notamment l'impact de l'inflation alimentaire.

Donc on regarde évidemment à cette situation, on essaie d'améliorer le traitement des agents de la collectivité, il y a eu des mesures qui ont été prises nationalement et on y va, et puis ensuite on regarde à améliorer aussi, si possible le régime indemnitaire de nos agents.

Bon, donc vous avez un certain nombre d'éléments d'appréciations, l'effet GVT, c'est l'effet mécanique, ensuite il y a quelques éléments de revalorisation qui ont été actés au moment où nous avons regardé le tableau des emplois et au moment où nous avons pris un certain nombre de décisions d'évolution donc c'est la remise à plat du régime indemnitaire, avec la revalorisation d'un certain nombre de nos agents grâce à ce tableau des emplois donc c'est 15 000 € donc c'est pour la collectivité et non pas par agent.

Augmentation de la participation employeur à la prévoyance pour compenser la hausse des cotisations payées par les agents, parce que malheureusement, on constate des arrêts de travail et que les arrêts de travail, les assureurs nous les font payer, pour que nos agents puissent être bien couverts, on propose de continuer à augmenter la couverture par la collectivité de la prévoyance.

Et on s'est attaché à améliorer, on parle là des fonctions itinérantes, c'est le coût du gasoil, d'améliorer la prime pour les agents qui utilisent leur véhicule personnel pour des raisons de service. Donc, là aussi, il est proposé d'améliorer cela.

Et puis pour pouvoir atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière d'économie d'énergie et d'être au rendez-vous de la suite du SDIE, c'est-à-dire de l'analyse que nous avons faite sur 40 bâtiments communaux et tous les efforts que nous faisons maintenant de maîtrise de l'énergie pour pouvoir être opérationnel.

Certes il est proposé dans ce budget de ne pas renouveler tous les départs en retraite, mais il y a des postes qui nous paraissent être stratégiques et d'avoir des compétences en interne, on a souvent eu ces échanges, savoir s'il fallait avoir de la ressource externe, donc des consultants ou si pour un certain nombre de décisions il fallait recruter.

Bon, sur ce sujet des économies d'énergies et du suivi du patrimoine immobilier on a préféré recruter. Il y a eu un débat d'ailleurs, ici en conseil municipal, de savoir si c'était la bonne option, pas la bonne option, nous sommes intimement convaincus que c'était la meilleure donc un recrutement est proposé donc ça a un impact évidemment autour de 40 à 50 000 € pour les dépenses de notre collectivité.

Dans ce budget 2023, malgré les contraintes financières nous vous proposons comme 2014 de continuer à soutenir les associations de Quimperlé à hauteur de près de 290 000 €.

Nous vous proposons de continuer à soutenir nos écoles publiques, privées et Diwan, en maintenant le forfait pour les écoles privées et Diwan donc le rattrapage était quasi fait, on a fait des efforts substantiels les années passées, là il est proposé de maintenir, mais comme il y a des effectifs en plus, la somme globale est légèrement supérieure de 4 000 €, on maintient dans une situation où on est un peu contraint financièrement mais le rattrapage a été fait de manière massive ces dernières années.

J'ai évoqué le Ségur de la santé, on le voit apparaître là, au travers de notre soutien au CCAS, puisque c'est la subvention du budget principal au budget annexe du CCAS, et de facto, le redéploiement de la subvention municipale du CCAS vers le service d'aide à domicile.

Concernant le service d'aide à domicile, il y a une volonté que nous exprimons en collectif de maintenir ce service à la population, c'est plus d'une cinquantaine d'agents concernés. Pour autant, on est contraint quand même et on est un peu en difficulté parce que certes le Ségur de la santé est une bonne mesure pour les agents et nous l'avons soutenu mais aujourd'hui, elle n'est pas compensée.

Elle n'est pas compensée par l'Etat, elle n'est pas compensée par le Département, donc aujourd'hui, il y a eu quelques avancées depuis le débat d'orientation budgétaire, mais les avancées permises par le Conseil Départemental du Finistère ne sont pas suffisantes.

Elles ne sont pas suffisantes, et je continue à dire qu'il reste une iniquité de traitement entre les services d'aides à domicile des CCAS publics, il y en a 5 dans le département, et des acteurs privés et associatifs.

Quand nous, nous sommes tarifés à 25,50 € ces acteurs-là sont tarifés à 29 € donc il y a une iniquité

de traitement qui n'est pas compréhensible et qui ne reste pas compréhensible, donc je continue à dire que le compte n'y est pas

Nous avons écrit d'ailleurs avec les Présidents et Présidentes Maires au Conseil Départemental du Finistère pour dire que le Ségur de la santé ne pouvait pas être assumé dans ces conditions par nos structures respectives et que le Conseil Départemental du Finistère devait agir pour 2022, ce qu'il n'a pas fait du tout, donc on demande à ce qu'il y ait une rétroactivité de la mesure prise par le Conseil Départemental du Finistère et nous continuons à dire que le compte n'y est pas.

Nous sommes à disposition pour y travailler, mais que ce n'est pas satisfaisant et que ce n'est pas équitable, je ne vois pas pourquoi, une personne âgée à Quimperlé serait moins bien traitée qu'une personne âgée sur une autre commune du département qui bénéficie du soutien de l'ADMR par exemple. Ce n'est pas compréhensible !

Donc on continue de s'adresser au Président du Conseil Départemental pour qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent, c'est la collectivité chef de file en matière de personnes âgées.

Le nouveau plan départemental vient d'être annoncé, il manque des mesures notamment en faveur de nos SAD publics auxquels nous tenons.

Voilà pour ce qui est des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement. Donc, il a été évoqué la hausse des bases fiscales donc, ça c'est une disposition qui n'est pas prise par la Ville de Quimperlé, elle est prise par le Parlement sur proposition du Gouvernement donc vous avez la hausse des bases fiscales de 7,13%, pour ce qui est du soutien de l'Etat, certes l'enveloppe globale à l'échelle nationale concernant la Dotation Globale de Fonctionnement et notamment la dotation forfaitaire a été augmentée, c'est un fait, mais dans une enveloppe, il y a les perdants et les gagnants c'est toujours un peu comme ça et la Ville de Quimperlé continue de perdre.

Nous, nous sommes globalement perdants, depuis 2014 et nous perdons encore 26 000 €, ensuite sur la hausse limitée des autres droits et taxes on y reviendra de manière un peu plus précise soit + 42 000 €.

Donc voilà la situation, d'ailleurs on pourrait dissocier un peu ce tableau parce que d'un côté vous avez réellement des dotations versées par l'Etat, c'est la dotation globale de fonctionnement, ce que l'on appelle la DGF, la Dotation Forfaire, la Dotation de solidarité urbaine, la Dotation Nationale de Péréquation ça, ça nous est versé par l'Etat.

Moi, je considère que la FCTER ce n'est pas une dotation d'Etat, c'est un remboursement de l'Etat, donc on présentera peut-être un peu les choses de manière différemment parce qu'on est remboursé par l'Etat de la TVA que nous payons au moment où nous faisons nos chantiers, ce n'est pas une dotation de l'Etat, c'est un remboursement de l'Etat.

D'ailleurs, l'Etat pendant deux ans utilise notre argent, ça marche comme ça, donc c'est du N-2 donc là, ça vient constater la dynamique d'investissement de la collectivité donc, ce n'est pas une dotation de l'Etat c'est un remboursement de l'Etat qui nous est dû. Donc, ce n'est pas à son appréciation, donc on dissociera pour bien montrer que d'un côté on a un Etat qui baisse notre dotation de globale de fonctionnement et de l'autre côté on a des remboursements de l'Etat qui vient rencontrer une dynamique d'investissement, c'est un peu de nature différente, même si comptablement c'est peut-être la même chose mais pas pour moi du point de vue politique.

Concernant les dotations intercommunales, elles seront stables, je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'appesantir, sur l'attribution de compensation et puis sur la dotation de solidarité communautaire en tous les cas, il y aura peut-être des questions, sur ce sujet précis, mais en tous les cas, moi, je ne m'appesantis pas au moment de cette présentation.

Concernant les autres taxes et droits, c'était cité tout à l'heure le + 42 000 €, donc vous l'avez là, le 1 072 000 € en lieu et place du 1 030 000 €, donc taxe locale sur les publicités extérieures stabilité, taxe sur l'électricité stabilité, taxe d'aménagement on peut dire stabilité.

Là où nous sommes prudents, ça concerne les droits de mutations donc les droits de mutations tout le monde a bien en tête que ça vient rencontrer la dynamique de transaction immobilière de notre cité.

Jamais on n'a constaté autant de droits de mutations à Quimperlé donc 631 000 € constatés en 2022, donc à ceux qui se jouent les cassandres de la Ville de Quimperlé, moi je les invite à regarder les

chiffres après, ils feront tous les commentaires qu'ils voudront mais il n'y a jamais eu autant de transactions immobilières à Quimperlé, jamais, ce qui veut dire que notre Ville est attractive et dynamique, pour autant il vaut mieux être prudent,

On n'a pas inscrit 630 000 € on a inscrit 570 000 €, il se trouve que ce matin, j'étais chez les Notaires à signe des actes, les deux notaires que j'ai rencontrés m'ont dit la même chose, ralentissement, donc je pense que l'on fait bien d'être prudent.

Donc ralentissement, cela veut dire des droits de mutations en moins, donc ça veut dire qu'il vaut mieux faire attention à inscrire des recettes que nous n'aurions pas donc on vous propose d'inscrire 570 000 € et pas 630 000 € ce qui a été constaté l'exercice précédent.

Donc on va chercher les années, puis on se met plutôt à la moyenne des 3 dernières années pour éviter d'avoir des à-coups évidemment.

Concernant la décision la plus délicate que nous ayons à prendre, dans le cadre de ce budget, concernant la fiscalité, on a parlé tout à l'heure des bases, maintenant on va parler des taux.

Donc les taux, ça incombe au conseil municipal sur notre décision, c'est une décision qui est délicate à appréhender, je pense qu'elle est délicate à appréhender parce que dans notre pays sur la question de la fiscalité on souffre globalement d'un manque, je dirai de pédagogie, et les élus de la République en ont une grande responsabilité, vraiment, les élus de la République ne parlent pas de ces sujets ou très peu, de la fiscalité, la plus part d'entre eux, voient dans la fiscalité je dirai un mal, alors que je ne vais pas dire un bien nécessaire, mais à un moment donné quand on veut avoir des services publics, les services publics ce n'est pas gratuit, je tiens à le redire, les services publics ont un coût, qu'il s'agit de maîtriser certes, mais ils ont un coût.

Les services publics donc il faut faire attention à ce que leurs coûts soient évidemment proportionnés à leur qualité, mais laisser à penser aux français qu'on peut gérer un pays sans fiscalité, c'est un pari un peu dangereux.

Et on le voit, c'est facile de gagner des élections en faisant des promesses de baisse de fiscalité, en supprimant la taxe d'habitation par exemple, c'est très aisé, sans jamais dire ce que cela recouvre en réalité.

Et l'association des Maires de France a eu beau d'ailleurs s'escrier à dire un certain nombre de choses, elle n'a pas été entendue, c'est vrai que pour les françaises et français qui voient leur taxe d'habitation supprimée c'est un bénéfice net et j'y reviendrai, mais dans l'absolu à un moment donné, je peux vous assurer que la facture elle sera au rendez-vous ! parce qu'on ne peut pas laisser à penser aux françaises et aux français qu'on pourrait faire fonctionner des services publics sans qu'ils y contribuent. Donc c'est un discours qui est aisé, qui est facile, qui d'une certaine manière engendre un peu de démagogie et de populisme mais quand on est face à des réalités, quand on doit gérer une collectivité et en responsabilité, malheureusement on est parfois conduit quand même à d'autres décisions.

Donc, aujourd'hui, on est face à cette situation ou d'un côté on a des acteurs politiques qui peuvent supprimer la taxe d'habitation, qui peuvent emprunter sur les marchés financiers, pour financer les services publics, pour payer les fonctionnaires à compter de septembre, parce que c'est ce qui se passe, donc notre Etat emprunte sur les marchés financiers et pour la première fois, cette année en 2023, 270 milliards, je ne sais pas si vous avez un peu en tête, tout cela mais, c'est la première fois que l'on emprunte autant sur les marchés financiers on est d'une certaine manière en train de creuser notre dette et à un moment donné il faudrait bien la rembourser cette dette, parce que je ne peux pas laisser à penser ou à croire qu'il ne faudra pas la rembourser un jour, pour payer les fonctionnaires à compter de septembre, ça c'est l'Etat.

Les collectivités territoriales on n'a pas le droit de faire ça ! Quand nous on emprunte, on n'emprunte pas pour financer nos charges de fonctionnement, on emprunte uniquement pour pouvoir investir, c'est quand même diamétralement différent.

Donc aujourd'hui, nous quand on emprunte, c'est pour investir, c'est pour des équipements structurants, ce n'est pas pour payer les fonctionnaires de la collectivité, cela ne marche pas comme

ça. On n'a pas le droit de le faire ! Et donc quand on est dans une situation telle que la nôtre, c'est-à-dire la crise énergétique que j'ai évoquée tout à l'heure et ses conséquences sur notre budget, face aux coûts de renchérissement de notre coût RH et le Ségur de la santé, nous on ne peut pas emprunter, sur les marchés financiers et dire aux Quimperloises et aux Quimperlois, rassurez vous on ne va pas augmenter vos impôts on va constituer une dette et puis peut être que vos enfants finiront bien par la payer !

Nous on ne peut pas faire ça, on n'a pas le droit de faire ça ! donc pour les dépenses de fonctionnement à un moment donné il faut avoir des recettes et donc je pense que les élus de la République auraient intérêt à dire un certain nombre de choses de cette nature, très haut et très fort pour que tout le monde comprenne de quoi il s'agit !

Nous on n'a pas le choix face au mur énergétique dans lequel on est confronté, que cette année alors que l'on a fait tous les efforts possibles et imaginables, je le dis, on a eu le satisfecit de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, pour notre gestion, on propose 130 000 € de dépenses en moins sur nos dépenses de fonctionnement, on le verra tout à l'heure sur les dépenses d'investissement on propose de ne pas inscrire dans notre budget, et d'une certaine manière de questionner un certain nombre de nos investissements pour les années à venir et ça à un impact de 150 000 € sur notre épargne nette, mais à un moment donné, malheureusement on n'a pas d'autre choix que de venir pour la première fois depuis 2009, chercher la fiscalité locale et de demander aux Quimperloises et aux Quimperlois un effort fiscal, même dans le contexte dans lequel nous nous trouvons qui n'est pas un contexte facile, si nous ne faisons pas cela nous mettons, je ne vais même pas dire en difficulté notre collectivité c'est plus que cela parce que ça veut dire une épargne nette négative, et une épargne nette négative dans la durée, ça veut dire tutelle de l'Etat.

Alors vous direz, je ne sais pas si le Préfet apprécierait de devoir gérer toutes les collectivités de ce territoire, parce que quand je vois toutes les collectivités qui malheureusement sont confrontées à cette situation et qui aujourd'hui annoncent des hausses de fiscalité, je pense que le Préfet à autre chose à faire que de gérer nos collectivités, donc la proposition qui est faite ce soir, c'est d'augmenter les taux de 15% pour que se soit très clair pour tout le monde :

- Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des locaux vacants passerait de 15 % à 17,25 %.
- Le taux du foncier bâti passerait de 31,47% à 36,19%,
- Le taux du foncier non bâti passerait de 41,13% à 47,30%

La recette attendue est 7 041 000 € dont 530 000 € liés à la hausse des bases de 7,13 % et donc près de 1 million d'euros lié à l'augmentation des taux.

1 million d'euros de ressources supplémentaires à mettre en perspective des 700 000 € de dépenses supplémentaires pour l'énergie, et des 300 000 € d'impact de mesure RH sans compensation aujourd'hui à Quimperlé, 700 000 € + 300 000 € ça fait 1 million.

Ça vient nous permettre de rester dans une situation qui est acceptable d'un point de vue financier donc dit autrement, je dirai que cette fiscalité, en tous les cas, je le dis ne peut pas incomber à notre gestion, vraiment, parce qu'on a reçu un satisfecit de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes elle est liée à des éléments de contexte que nous ne pouvons pas maîtriser, que nous ne pouvons pas totalement maîtriser c'est-à-dire le renchérissement d'énergie malgré tous nos efforts et puis les coûts RH qui sont induits par un certain nombre de décisions prises par d'autres et que nous devons payer.

Donc cette augmentation de la fiscalité au regard du budget qui vous est présenté, permet simplement de neutraliser cela et de rester dans la situation dans laquelle nous nous sommes toujours trouvés d'une épargne nette autour de 400 000 € par an avec une capacité de désendettement autour de 8 ans donc en fait la fiscalité vient neutraliser pour nous remettre dans la trajectoire qui est la trajectoire dans laquelle nous sommes depuis 2014, elle ne sert à rien d'autre.

C'est important de le dire parce que nous ne sommes pas en train de faire de la fiscalité pour nous faire plaisir, on n'est pas en train de faire de la fiscalité pour assumer des dépenses de fonctionnement qui ne seraient pas maîtrisées, on ne fait pas de la fiscalité pour payer des investissements structurants qui ne seraient pas utiles à la population, on fait malheureusement de la

fiscalité pour venir neutraliser ces effets induits.

Donc avant de prendre une décision de cette nature, évidemment ce n'est pas parce qu'on n'a pas augmenté les impôts depuis 2009 qu'il fallait les augmenter, ils avaient été augmentés de près de 19% à l'époque, ils avaient été baissés de plus de 3% en 2013, donc là c'est 15 % donc je dirai que c'est comparable pour peu que ce soit comparable à des situations.

On a regardé évidemment avant de prendre une décision de cette nature, en tous les cas de vous la proposer quelle était la situation des Quimperloises et des Quimperlois. On a pris pour cela la situation des propriétaires occupants et oui, c'est là qu'on rencontre une mesure qui est d'une certaine manière injuste, parce que la proposition de fiscalité que nous faisons, elle ne porte que sur une catégorie d'habitants à Quimperlé. Une seule.

Un peu plus de 40% des Quimperlois finalement et c'est là que l'on voit malheureusement encore un effet induit néfaste de la suppression de la taxe d'habitation.

Parce qu'on choisit de faire de la fiscalité, quand on n'a pas d'autres choix ce qui est notre situation aujourd'hui, de faire de la fiscalité et que ça doit rencontrer le maintien des services publics ce que l'on essaie de faire c'est de proportionner les efforts des Quimperloises et des Quimperlois et on essaie de faire en sorte que chacun puisse d'une certaine manière à due proportion ou à due contribution, contribuer au maintien des services publics, sauf que là, maintenant que la taxe d'habitation a été supprimée seul les propriétaires de Quimperlé vont faire l'effort fiscal nécessaire.

C'est un des effets induit par la mesure de suppression de la taxe d'habitation, donc pour une valeur locative moyenne à Quimperlé qui est de 2000 €, donc j'invite toutes et tous à regarder ce qu'était votre taxe d'habitation de l'époque parce que le temps passe vite. La suppression progressive de la taxe d'habitation, parce qu'il y a eu des mesures sur 3 ans pour un certain nombre d'entre nous.

Pour un certain nombre d'entre nous, la taxe d'habitation a été supprimée d'emblée donc ça c'était selon la capacité contributive, donc c'était plutôt pas mal d'ailleurs, comme manière de faire, donc depuis 2019 c'est - 600 €, si on retire aussi la redevance audiovisuelle alors là, ça pose d'autre débat sur ce qu'est le service public, et ce que sont ses ressources c'est - 138 €, donc ça veut dire que les Quimperloises et les Quimperlois qui ont une valeur locative moyenne de 2000 € paient 738 € de moins d'impôts. La décision qui vous est proposée donc il y en a une qui liée à l'augmentation des bases donc ça ce n'est pas de notre fait c'est 49 € et l'effet hausse du taux c'est 157 €.

Donc 157 € + 49 € à comparer aux 738 € donc d'une certaine manière on a bien conscience évidemment que ça va peser sur un certain nombre d'entre nous cette décision qui vous est proposée mais c'est à mettre en perspective de ce qu'ont été d'autres décisions que je critique par ailleurs mais il faut quand même regarder qu'elle est la situation, les Quimperloises et les Quimperlois et les français en ont bénéficié clairement et donc aujourd'hui ce qui est proposé c'est 157 € + les 49 € si on met les deux à comparer aux 738 €.

Donc 28 % de contribuables en moins depuis la suppression de la taxe d'habitation, c'est là que l'on voit que tous les Quimperlois ne vont pas subir cette augmentation.

Donc, dans le contexte qui est le nôtre, je rappelle que la dernière hausse a été en 2009 de près de 20% avec une baisse en 2013 ensuite.

Il faut comparer ce qui est comparable, ce que nous avons fait avant de prendre une décision de cette nature et de vous la proposer c'est que l'on a regardé ce qu'était la situation de Quimperlé par rapport aux 46 autres communes de + 10 000 habitants en Bretagne parce qu'il faut se comparer à ce qui est comparable on ne se compare pas à des petites communes de 1000 habitants ou à des Métropoles évidemment cela n'aurait pas de sens.

On a le 3ème plus bas taux de foncier bâti aujourd'hui, donc ça veut dire que sur le foncier bâti les Quimperloises et les Quimperlois ne sont pas très assujettis, bon ces dernières années ça nous a valu aussi une baisse de dotation globale de fonctionnement, alors quand je disais ça les années passées on me disait, il faut faire attention à ce que l'on dit mais, malheureusement dans le mécanisme vicieux qui existe aujourd'hui de contribution de l'Etat aux collectivités, si vous ne faites pas de fiscalité, l'Etat considère que vous n'avez pas besoin d'argent, donc ceux qui sont vertueux finalement on leur dit : « vous n'avez pas besoin d'argent ! », bon, c'est une manière de voir les choses, ça fait 30 ou 40 ans que l'on dit qu'il faut revoir dans ce pays la fiscalité de fond en comble, et que personne n'a le courage de le faire ! mais il va peut être falloir y venir quand même !

Et nous sommes au 9<sup>ème</sup> rang pour la cotisation moyenne, donc 9<sup>ème</sup> rang ça veut dire, qu'on est le 37<sup>ème</sup> en fait ! il faut quand même se comparer à ce qui est comparable et je tiens à dire cela par soucis de pédagogie parce que j'imagine que ça va être largement commenté donc autant donner les bonnes clefs de compréhension à ceux qui vont se livrer à quelques écritures dans les jours à venir.

Concernant la situation qui est la nôtre des impôts locaux et dotations intercommunales vous voyez apparaître derrière moi les graphes des impôts locaux donc la ressource que cela va donner à notre collectivité de 7 041 000, vous avez les dotations intercommunales qui elles sont flats et puis vous avez la compensation de l'Etat.

Alors vous allez me dire mais qu'est ce qu'il raconte le maire depuis 10 minutes là, ou une demie heure, les compensations de l'Etat quand on voit la courbe !

C'est la compensation de l'Etat par rapport à la taxe d'habitation donc ça veut dire que d'un côté on l'a perdue et de l'autre côté on nous l'a compensée, on l'a compensée à l'euro constant base 2019, donc ça veut dire que toutes les collectivités qui avaient des dynamiques ne perçoivent plus la dynamique ! Donc, c'est toujours comme ça, donc ce petit trait orange est certes augmenté mais il est venu compenser une recette en moins que l'on ne voyait plus dans le budget qui était la taxe d'habitation donc finalement c'est zéro !

Donc voilà, vous avez sous les yeux la section avec la vue d'ensemble, je ne reviens pas chapitre par chapitre, sauf s'il y avait des questions tout à l'heure évidemment.

Donc vous avez la comparaison qui est faite entre le BP + DM et le BP 2023 avec l'augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 5,56 %.

Même chose pour les recettes de fonctionnement donc vous avez la même vision peut être que ça vaut quelques explications parce qu'on peut être surpris par un certain nombre d'entre elles pour le chapitre 70, mais c'est dans la note, vous avez les + 200 000 € qui sont liés à l'impact de l'intégration du budget annexe du cinéma, finalement c'est 150 000 € et 44 000 € pour le coût de l'achat des repas donc c'est ça qui fait la différence au chapitre 70 et l'autre chose qui pourrait questionner un petit peu c'est le chapitre 77 sur les produits exceptionnels, c'est la délibération que l'on a prise tout à l'heure et les 582 000 € que l'on a placés pour cette histoire de la rue Brémond d'Ars et de la Rue de la Paix.

Donc voilà pour les recettes et dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui est de dépenses d'investissements on est sur 7 219 000 €.

Programmes courants c'est classique 1,3 millions d'euros, avec les restes à réaliser, nous on a toujours dit qu'il faudrait avoir une trajectoire autour de 1.3 millions, 1,4 million. 1 340 000 € en général c'est tous les investissements courants que nous faisons que vous voyez au quotidien donc la voirie, tous ces sujets-là.

Concernant les programmes structurants 5,9 millions d'euros.

Donc on va venir maintenant dans les détails, donc par rapport à ce que je vous ai dit tout à l'heure, il y a des rangs de priorités dans la situation qui est la nôtre.

Evidemment on fait des économies en fonctionnement, on regarde notre capacité à investir en fonction, on regarde ce que sont les investissements structurants, j'ai dit que l'on avait priorisé que ça avait un impact à hauteur de 150 000 € sur notre épargne nette, le fait de prioriser et de conditionner un certain nombre d'investissements structurants à notre capacité financière, à notre ingénierie financière. et donc on inscrit que les crédits d'étude et on verra si on est en capacité de faire ou pas.

Evidemment, on avance, on continue à porter ces projets mais on est prudent, dans la manière dont nous souhaitons les réaliser et il y a des projets qui sont dit incontournables, donc des coûts partis que l'on ne va pas arrêter et que l'on va voir donc on priorise ainsi notre budget d'investissement.

Donc sur les investissements qui vont être portés à l'exercice 2023, donc on reprend les mêmes chapitres :

- Redynamisation du centre-ville : chacun constatera que notre signalétique urbaine et patrimoniale est un peu vieillissante pour ne pas dire plus, donc cette fois ci on va y aller enfin, je serai tenté de dire parce que depuis que je suis élu, ça fait maintenant quelques années, je trouve qu'il suffit d'aller dans la rue et d'aller voir ce qu'est notre signalétique urbaine, ce n'est quand même pas



« jojo » comme dirait l'autre !

Donc on va travailler, il y a donc là 72 000 € d'inscrit.

- L'aménagement de l'avenue du Coat Ker : c'est juste à côté c'est 30 000 €, ça coûtera plus cher évidemment, mais il s'agit d'engager les premiers crédits et on ne le fera qu'en fonction de l'état d'avancement d'un certain nombre de projets qui sont plutôt privés. Donc, c'est les projets que nous attendons de la Caisse d'Épargne en particulier, sur la friche qui est juste- là, là où il y avait la station essence, avant il s'agira de réhabiliter toute la voirie qui est ici, et surtout de la mettre en accessibilité pour personne à mobilité réduite parce qu'il ne vous aura pas échappé que ce lieu le plus fréquenté de Quimperlé et qu'il est difficilement accessible. Donc il faut que ce scandale cesse !

Donc on doit faire des travaux, certes les arbres c'est beau mais quand ça défonce les trottoirs et que ça ne permet à personne de marcher dans de bonnes conditions, ce n'est plus acceptable.

Donc il va falloir requalifier tout le boulevard du Coat Ker qui est dans un sale état.

- La Résidence inclusive : c'est notre participation à ce projet donc vous avez vu les travaux ont enfin commencés, donc ils vont pouvoir se poursuivre, donc c'est important pour la cité donc je ne reviens pas sur la nature même du projet mais qui est conséquent.

- Le conservatoire de musique et l'aménagement des abords : donc on espère que les travaux vont là aussi enfin commencer et que l'on va pouvoir nous aussi faire notre part de l'ouvrage, donc les abords du conservatoire de musique et de danse.

- Les aménagements des abords de la Maison France Services c'est la tranche 2 donc il y aura des réunions à nouveau avec un certain nombre d'acteurs associatifs, avec les riverains donc l'idée c'est de réaménager le parking qui est en dessous de Kerjégu en face de la Chapelle Saint Eutrope on ne peut pas dire qu'il soit très qualitatif et donc on poursuit, il y a 3 Tranches. Là, c'est la tranche 2 on poursuit le réaménagement de cet espace.

- La Place Hervo et la réhabilitation des commerces : donc c'est ce qui nous incombe du projet, les logements c'est l'OPAC, les commerces c'est nous. Donc il y a une part de la réhabilitation de ces immeubles ou je ne vais pas dire réhabilitation si, pour l'un d'entre eux, l'autre sera totalement rasé et reconstruit et donc d'autres projets.

Donc voilà, pour la redynamisation du centre-ville.

Pour les services de proximité, quelques crédits. Le gros du gros de l'investissement c'est évidemment la refonte du complexe tennistique, les travaux sont en cours ils seront achevés je l'espère avant l'été, dans le budget 2023, c'est le gros budget, donc vous l'avez là sous les yeux.

- L'extension du gymnase de Kerneuzec, le projet continue d'avancer, on a d'ailleurs un jury de concours début avril, ça veut dire que le projet se poursuit en partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne, donc nous continuons d'avancer. Ça fait partie des projets que l'on a qualifié d'incontournable.

Eu égard à la situation à la fois des lycéens et des associations et le bâtiment dit B3 est dans un état lamentable donc on ne peut plus tenir, donc il faut vraiment avancer.

-La rénovation du préau de l'école de Kersquine on est confronté à quelques difficultés mais il faut achever donc les crédits sont positionnés.

- L'extension de notre médiathèque, il est proposé de poursuivre les études. On a fait des études de capacité on va dire, on a fait des études liées aux projets scientifiques et culturels et donc maintenant il s'agit de poursuivre pour savoir si oui ou non nous engageons ce projet et nous faisons ce projet.

- Concernant le gymnase des Cordiers, le mur d'escalade j'espère que ça rassurera l'association puisqu'elle a largement écrit à l'ensemble des conseillers municipaux, j'espère que ce projet sera soutenu parce qu'aujourd'hui, c'est une pratique qui est très recherchée, c'est une pratique qui fonctionne parfaitement sauf que notre mur d'escalade à quelques années et qu'il est un peu vieillissant pour ne pas dire plus et que, aujourd'hui on peut se satisfaire des initiatives prises notamment des initiatives privées, il en existe une très belle quand vous allez vers Lanester et Caudan, il y a un mur d'escalade et un complexe sportif qui a été créé que pour cela, qui marche du tonnerre mais ce n'est pas parce qu'on a un équipement privé à 20 minutes qu'on devrait condamner notre équipement public, donc évidemment que ce n'est pas du tout la stratégie, et que l'association attend un investissement qui est important mais à hauteur de 200 000 € qui est largement finançable on le verra tout à l'heure au travers de subventions possibles.

- La crèche des Tournesols, là, on est en train de regarder aussi à améliorer les conditions de travail de nos agents, parce que ce projet a été initié il y a quelques années, aujourd'hui nos agents ont des conditions de travail qui ne sont pas évidentes, le vestiaire dans la salle de réunion, ou la salle de réunion dans le vestiaire, parce que ça ressemble un peu à cela quand même, ce n'est pas totalement satisfaisant et aujourd'hui notre crèche fonctionne parfaitement bien donc il faut regarder à son extension et donc c'est un partenariat avec la CAF essentiellement on est encouragé à le faire.

Concernant la transition environnementale donc là, on est sur des problématiques énergétiques essentiellement :

La fin de la Maison des associations,

Les bâtiments publics et rénovation énergétique, donc c'est un gros poste budgétaire mais si on veut faire des économies d'énergies, il faut faire des travaux donc il faut investir. Ce n'est pas magique, donc il y a :

- Les chaufferies,
- L'éclairage public

- On l'a mis là, ça peut surprendre mais il y a le Schéma Directeur Informatique, mais pour ceux qui s'intéressent à ces sujets, s'il y a bien quelque chose qui émet des gaz à effet de serre c'est bien les outils que nous utilisons au quotidien et notamment les data center et autre et notre schéma directeur et informatique, alors ça fait des années que l'on parle de ça aussi, ça fait des années que l'on dit qu'il va falloir remplacer le central téléphonique, ça fait des années qu'on nous dit qu'un moment donné il va s'arrêter et là, on serait dans une sacré mouise et qu'il est vieillissant et qu'il n'y a plus de pièces pour le remplacer donc on est obligé de passer à la numérisation complète de tous les services de téléphonies et d'informatique, tous chacun y verra du progrès, d'autre un peu moins mais on est obligé de faire ça donc c'est un gros investissement on y travaille maintenant depuis deux ans, donc il va falloir s'y engager maintenant.

- Le PAPI 2 (Programme d'Action de prévention des inondations) cher à Daniel Le Bras qui a porté le PAPI 1, et donc Danièle Kha porte le PAPI 2, c'est nous accompagner dans un certain nombre de travaux pour lutter contre les inondations et là, on est sur la résilience pour accompagner les habitants.

Et les mobilités autre priorité de notre mandat, donc :

- Le Schéma opérationnel vélo qui a un coût conséquent, pour mémoire le coût global pour mettre toute la Ville de Quimperlé cyclable, c'est 4 millions d'euros, donc on a une partie qui apparaît là, mais on avait dit que se serait pour les 5,10, 15 prochaines années on ne pourra pas tout faire, mais on avance, et on avance en fonction des capacités financières de la collectivité et l'ingénierie financière que l'on est en capacité de mobiliser.

Mais c'est quand même un budget conséquent, c'est quasiment le deuxième budget après le tennis donc c'est dire l'ambition qui est la nôtre.

- L'échangeur de Kergostiou,
- La rénovation de la voirie
- L'extension du parking alors que ça, peut être que cela mérite une explication parce que ça apparait là, on a signifié à notre intercommunalité et on a dit publiquement que le projet de la LOCO était conditionné à une capacité supplémentaire de parking.

Notre agglomération est aujourd'hui propriétaire du DLC donc on a dit à notre agglomération la nécessité de faire les investissements nécessaires pour que l'on puisse gagner 60 places de parking c'est à peu près ça ? donc 60 places de parking qui sont nécessaires à la LOCO, je serai tenté de dire qui sont nécessaires à la Ville dans sa globalité, à ce quartier dans sa globalité, qui va connaître de profonde mutation.

On a parlé du conservatoire de musique et de danse tout à l'heure on a parlé des travaux que l'on va faire en dessous de Kerjegu, en dessous de Kerjegu c'est 25 places de parking en moins des aménagements qui vont être réalisés, pour embellir et que l'on arrête d'avoir des trous d'eau partout dans la chapelle, c'est bien d'avoir une Chapelle classée mais... on a travaillé avec les architectes des bâtiments de France, on a essayé de faire en sorte qu'il puisse modérer ses ardeurs car c'est bien d'avoir un architecte des bâtiments de France qui a une ambition pour notre cité mais nous on gère la collectivité.

Donc on a essayé de s'entendre mais on est près à contribuer à hauteur de 50% de l'extension de ce parking, voilà ce que nous avons proposé à notre intercommunalité pour que l'on puisse avoir 60 places de parking supplémentaires à la fois utilisable pour la gare, mais à la fois utilisable pour les riverains et à la fois utilisable pour la LOCO, parce qu'on ne peut pas avoir un équipement comme celui-là qui va arriver sans penser la question des parkings ce n'est pas possible.

Et la biodiversité qui est la dernière des priorités donc avec :

- La renaturation des friches des anciennes fonderies Rivières donc c'est le début du projet et puis la fin de celui de Kérampoix qui a été réalisé.

Donc voilà pour les investissements structurants à hauteur de 5,8 millions d'euros.

Donc vous avez la vue d'ensemble comptable cette fois-ci, avec les explications que vous avez donc on a un budget d'investissement pour ce qui est des dépenses qui est stable on va dire ça, quand on prend la vision comptable, 1% de plus ce n'est pas donc c'est stable, il y a des écritures comptables derrière tout ça.

Et pour ce qui est des ressources donc voilà les ressources qui nous permettraient donc de réaliser ces investissements, les réserves on a vu tout à l'heure au moment de l'affectation des résultats.

Le FCTVA on a vu ce qu'il en était aussi

Les subventions d'équipements donc c'est notre capacité à aller chercher des subventions auprès des partenaires que ce soit l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, là aussi on a été prudent, je vous le dis parce qu'on a des objets de contractualisation qui certes sont aboutis pour un certain nombre d'entre eux avec le Conseil Départemental du Finistère. Le Conseil Régional de Bretagne est en train de revoir sa politique de contractualisation avec les territoires, donc il y a des recettes d'investissements qui viendront certainement accompagner un certain nombre de nos projets qu'on n'a pas inscrit parce qu'il faut être prudent et que l'on est pour un certain nombre d'entre eux en phase d'étude uniquement et qu'il s'agira de regarder notre ingénierie financière à ce moment là pour savoir si nous inscrivons et des dépenses et des recettes.

Et l'emprunt d'équilibre à hauteur de 3,3 millions d'euros. Et là, la vision comptable avec l'ensemble des chapitres proposés et cela correspond à ce que je vous ai indiqué.

Donc voilà pour le budget principal.

Les subventions d'équipements vous les avez là, je ne m'appesantis pas, vous les connaissez, la principale d'entre elle va au projet majeur en termes d'investissement donc c'est le complexe tennistique plus de 600 000 € de subvention, donc le vallon de Kerjegu aussi il y a un petit peu de subvention aussi, on pourra revenir dans le détail si vous le souhaitez.

Ensuite, sur l'évolution de l'épargne retraitée, donc de notre épargne nette qui est un des éléments que nous regardons qui est un des ratios majeurs donc voilà ce qui est proposé. Ce qui est proposé évidemment, c'est la stabilité pour l'exercice 2023, on avait vu au moment du débat d'orientation budgétaire qu'elle était la trajectoire donc la trajectoire, on ne l'a pas remise là, mais c'est une trajectoire qui nous permet en fin de mandat, sans prendre en compte des investissements nouveaux à réaliser qui sont aujourd'hui en crédit d'étude, mais à horizon 2026 à 1,1 million d'euros d'épargne nette.

Donc là, on revient à une stabilité, on neutralise. Malheureusement la crise énergétique et un certain nombre de coût que j'ai évoqué tout à l'heure, ça nous permet de nous remettre dans une trajectoire, qui est une trajectoire qui est intéressante pour la suite de notre mandat 1,1 millions d'euros à compter de 2026 pour notre épargne nette, c'est à peu près comparable à notre épargne nette de 2021 qui était à 940 000 €, ce qui nous permettrait d'assumer, je mets au conditionnel, parce que sur la question de l'énergie, on ne sait pas trop où on va, il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Je ne serais pas étonné quand même qu'il y ait de nouvelles dispositions de revalorisation des carrières des fonctionnaires, parce que, quand on revalorise les carrières des agents de catégorie C et que l'on met les agents de catégorie C quasiment au même niveau de rémunération que les agents de catégorie B, moi je me dis qu'à un moment donné, ça va bouger quand même, donc il faudra bien assumer un certain nombre de décisions prises par le Gouvernement et elles viendront là aussi, impacter notre budget.

Donc on est prudent, mais ça veut dire que l'on pourrait retrouver une épargne nette qui permettrait à la collectivité d'asseoir à la fois ses dépenses de fonctionnement en les maîtrisant évidemment, ce que l'on fait déjà, depuis 2014, et d'assumer nos dépenses d'équipement, celles qui sont engagées et peut être pour partie celles qui sont en crédits d'étude, sans nous mettre en difficulté financière et nous retrouver avec des épargnes nettes qui sont qualifiées d'acceptables et ce que j'ai toujours dit, c'est que le jour ou nous rendons les clefs, parce que ça arrivera bien un jour, nos successeurs auront une collectivité qui aura été gérée sainement et donc ils pourront eux aussi s'engager dans leurs programmes en ayant l'assurance que certes ils devront être prudents comme nous le sommes mais ils auront capacité à agir comme nous l'avons eue et ça c'est très important.

Donc voilà pour le budget principal. Pour le budget annexe, je ne m'appesantis pas, puisque le cinéma est retraité donc vous voyez quand même apparaître des écritures comptables pour la première fois, pour la Place Hervo puisque ça y est les travaux commencent, donc même si on a un peu de retard, l'OPAC a un peu de retard, les travaux commencent.

Et pour ce qui est du budget de régie photovoltaïque là, les travaux ont commencé, puisqu'au-dessus de notre tête aujourd'hui, on a des panneaux photovoltaïques et qui produisent de l'énergie ou ils vont produire de l'énergie. Ils ne sont pas encore dans le réseau, il s'agira à un moment de les brancher, mais pour la première fois à Quimperlé, il y a des panneaux photovoltaïques.

Donc voilà pour le budget principal et le budget annexe, je pense avoir fait le tour de cette présentation et nous nous tenons à votre disposition pour à la fois vous écouter et si possible répondre à vos questions.

La parole à Alain Kerhervé, Bruno Goenvic et j'imagine Monsieur Saintilan ensuite, donc dans l'ordre d'apparition des mains levées.

Alain Kerhervé juste d'abord un principe, on est bien d'accord que l'on pose des questions maintenant sur le budget, mais qu'après on prend les délibérations une par une, parce que c'est à ce moment-là que je donnerais mon point de vue global et non pas maintenant.

Le Maire oui tout à fait !

Alain Kerhervé moi, ce que j'ai besoin de savoir d'abord, c'est sur deux points. Tout à l'heure, quand vous avez parlé des droits de mutations vous avez dit, c'est ça qui montre l'attractivité de la Ville,

simplement une remarque. Avant qu'une maison soit rachetée, il faut que les gens qui étaient là avant, partent. Donc, il faut bien des départs pour qu'il y ait des arrivées. Les droits de mutation pour la plus grande part c'est ça quand même. Donc, il ne faut pas non plus lier cet aspect financier sur l'attractivité, l'attractivité c'est autre chose.

Le deuxième point, c'est dans les frais de fonctionnement, j'ai noté une ligne budgétaire, les frais de fonctionnement de télécommunication à 72 000 € alors que pour 2021 on était à 39 000 €. Donc, je me pose quand même des questions est ce qu'on ne pouvait pas sur cette ligne-là, faire quelques efforts.

Le Maire, c'est le coût de la fibre cher collègue, c'est le coût de l'installation de la fibre que vous voyez apparaître à + de 30 000 €. On vous donnera si vous voulez tout le détail du projet qui a été évoqué tout à l'heure en investissement, c'est-à-dire la mise à niveau de nos équipements informatiques, téléphoniques on pourra vous donner le détail complet si vous le souhaitez ça pourra vous être produit dans une commission, peut être la commission administration générale et finances, on pourra vous donner le détail, et on pourra vous donner le détail des dépenses de fonctionnement, si vous le voulez.

Je vous laisse continuer Monsieur Kerhervé.

Alain Kerhervé non c'était deux questions et après pour le reste je verrai.

Le Maire ok, pour les droits de mutation, on a une approche prudentielle mais dynamique parce que franchement inscrire 560 000 € si on nous avait dit cela il y a quelques années on ne l'aurait jamais cru ! on était à un peu plus de 300 000 €. Vous avez raison de dire que pour avoir des arrivées, il faut avoir des départs. Mais ce que l'on vient surtout constater c'est que des biens qui n'étaient jamais vendus, sont vendus.

Et qu'aujourd'hui, Quimperlé pour se loger, ça devient un peu compliqué. et donc la responsabilité qui est la nôtre, c'est de faire en sorte d'assumer je dirai l'ambition qui a été la nôtre collective au travers de notre Plan local d'urbanisme devenue intercommunale, c'est de faire en sorte que notre Ville puisse se reconstruire sur elle-même, et que nous puissions accompagner un certain nombre de projets.

Je crois que l'année dernière on avait dit notre satisfaction, parce qu'on avait un record historique de logements à construire on le regarde dans les statistiques d'urbanisme, l'année dernière on avait des stats qui étaient très très bonnes, donc ça veut dire que la Ville se porte bien.

Il y a un sujet que vous n'évoquez pas et sur lequel je vous rejoins, ce n'est pas le seul ratio qui constate une dynamique d'une cité et là ou on peut avoir une volonté et une détermination et aussi des inquiétudes c'est que celles et ceux qui viennent vivre à Quimperlé, viennent vivre à Quimperlé à un moment donné de leur vie, où ils vont être contributifs de la vie de notre cité, mais on aimerait avoir aussi de jeunes ménages qui viennent vivre à Quimperlé, qui choisissent de vivre à Quimperlé et je le dis, moi, je ne me satisfais pas de la baisse d'effectifs dans nos écoles, mais ce n'est pas le seul élément qui nous permet de juger de la dynamique d'une cité. Mais moi, je ne me satisfais pas d'avoir des baisses d'effectifs dans les écoles publiques et aussi dans les écoles privées parce que globalement se sont toutes nos écoles qui sont touchées, mais je ne m'en satisfais pas comme tous les élus de Bretagne !

Parce que la Bretagne a beau être dynamique, la Bretagne a beau être la Région qui connaît l'attractivité principale dans tout ce pays, il se trouve que les gens qui viennent vivre en Bretagne, ils viennent à un moment de leur vie en Bretagne, ils viennent avec leurs enfants qui ont un peu d'âge, ou ils viennent avec eux-mêmes un peu d'âge.

A part les Métropoles, en particulier la Métropole Rennaise qui est dynamique et qui a une croissance de population qui d'ailleurs peut questionner sur la capacité à .... Et aller à Rennes moi j'y vais un peu de temps en temps en ce moment, mais c'est une Ville qui est en boum absolu.

Les autres communes de Bretagne connaissent elles plutôt parfois, certes des dynamiques démocratiques ce qui est notre cas, on gagne quelques habitants mais on perd des effectifs dans nos écoles. Et moi, en tant que Maire, je ne peux pas m'en satisfaire.

Et je le dis ici, alors que vous n'avez pas évoqué cette question, mais vous le faites au moment du débat d'orientation budgétaire en général et donc nous, on a sujet vis-à-vis de nos écoles c'est très clair. Monsieur Goenvic, je vous en prie.

Bruno Goenvic donc à vous écouter, on augmente les impôts mais tout le monde augmente. Alors qu'on s'aperçoit autour de nous quand on regarde le bilan. Le bilan laisse apparaître que la Ville Centre va augmenter les impôts beaucoup plus que les autres communes dans le pourtour.

Ce qui veut bien dire une chose, c'est que l'on a encore beaucoup trop de charges de centralités donc vous avez l'air de vous réjouir que grosso modo pour toutes communes de plus de 10 000 habitants on est une des communes qui a le taux parmi le moins élevé, il ne faut pas oublier que sur le taux il est pris sur une base au niveau de Quimperlé qui fait partie des 10 communes les plus élevées de Bretagne. Donc quand on parle d'attractivité de la commune et que l'on voit les droits de mutations, on peut aussi penser qu'il y a des gens qui se barrent, certaines personnes qui vendent des appartements sur Paris arrivent sur le secteur. Donc, ça c'est pour ce qui concerne les 7 % qui nous ont été alloués de possibilité d'augmenter les bases et par contre, il y a quand même des chiffres qui parlent dans l'attractivité.

Alors, on est sur le bassin du Pays des Portes de Cornouaille. Concarneau qui n'est pas loin du tout du Pays des Portes de Cornouaille et si on prend les statistiques de l'INSEE, je sais bien que certaines personnes vont contester aussi les statistiques de l'INSEE.

L'INSEE disait en 1954, qu'à Concarneau on avait 10 341 habitants, à Quimperlé on avait 10 030 habitants.

En 2016 à Concarneau on a 19 046 habitants, à Quimperlé on a 12 034 habitants et par contre en 2020 à Quimperlé on a 10 077 habitants et à Concarneau on a 20 209 habitants.

Donc vous avez un ratio sur ces 4 années-là, qui fait qu'à Quimperlé on a gagné 50 habitants et à Concarneau ils ont gagné 1200 habitants alors si delà vous mettez dans les logements à peu près 2 personnes ce qui fait que Concarneau a augmenté son parc d'habitants de 600 logements sur les 4 dernières années. et à Quimperlé on a augmenté de 25 logements.

Alors maintenant, on va regarder la problématique urbanistique à Quimperlé, aujourd'hui on est arrivé en 2023.

En 2023, on est en train de commencer à lotir, mais il n'y a encore aucune maison de sortie, les terrains qui ont été mis constructibles dans le mandat Pennec, donc je me pose la question dans le début de ce mandat-ci, et surtout dans le mandat qui vient de se passer est ce qu'il y a eu des assouplissements de personnes qui fait que les projets ne sont pas sortis de terre, il faut savoir ou est le problème parce que moi je veux bien, quand on vous écoute notre ville, elle est la plus belle et la meilleure, mais par contre, quand on regarde les chiffres, ce n'est pas tout à fait le cas.

Alors, venir investir à Quimperlé, j'ai déjà posé la question au dernier débat d'orientation budgétaire 2022, il y avait quand même une chose qui était simple à faire, parce qu'on est dans une intercommunalité qui normalement doit nous soutenir, sur les efforts de centralité.

D'ailleurs, le rapport de la Cour des Comptes, dit que l'intercommunalité ne fait pas assez d'effort et ne met pas assez d'argent sur les effets de centralité et donc du coup, je perds mon fil, et du coup, aujourd'hui, on s'aperçoit quand même qu'on a des gens qui vendent qui partent, par exemple être une mère isolée à Quimperlé, ça va être compliqué, être veuve à Quimperlé, ça va être compliqué, et aujourd'hui, quand on fait l'analyse du PLUI et le futur PLUI que vous mettez en place, et les réservations foncières que vous avez fait pour le futur PLUI, il faut savoir que le futur PLUI, le gros morceau de la réservation foncière, par exemple va être Kerambourg.

Kerambourg c'est magnifique, le terrain est génial et vous savez pourquoi il est génial ? Parce qu'il est humide, ça veut dire qu'en plus le terrain va arriver cher que la construction va être élevée, on va être obligé de trouver des gens qui vont monter des maisons sur pilotis donc ça veut dire que dans le prévisionnel à venir, l'attractivité de Quimperlé je pense qu'il faudra la regarder dans les livres et dans le discours. Mais la réalité de l'INSEE, fait que Quimperlé fait que en 50 ans on a perdu 10 000 habitants par rapport à Concarneau.

Le Maire j'avais rarement entendu un truc pareil ! Parce quand on commence et ça vous fait sourire par ailleurs, je laisserai peut-être la parole à Michel Forget pour vous dire un certain nombre de choses s'il le souhaite, mais comparer aujourd'hui l'attractivité des communes littorales à des communes certes de Ville centre comme la nôtre je n'avais jamais entendu un propos de cette nature, mais vous êtes créatif Monsieur Goenvic et vous avez travaillé ces dernières semaines pour nous éclairer !

Regarder ce qu'est la dynamique des communes littorales effectivement très fortes, massives, qui n'est pas sans poser un certain nombre de questions d'ailleurs sur l'accès au logement et la sociologie de ces communes et au-delà de la sociologie de ces communes je dirai le taux de résidences secondaires et autres et tout ce que cela implique en la matière en termes de gestion publique. Donc je ne sais pas s'il faut se féliciter que Concarneau est gagné autant d'habitants et que Quimperlé n'en ait pas gagné autant mais comparer aujourd'hui une commune littorale de Bretagne à une commune de Ville Centre d'un territoire, avec la politique qui a été la nôtre, cette dernière année, ça n'a aucune raison ! Comparaison ne vaut pas raison ! ça n'a aucun sens, si je puis me permettre cher collègue !

Par contre, sur la capacité que nous avons à accueillir à Quimperlé un certain nombre de population nouvelle et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, oui quand on choisit de reconstruire la Ville sur la Ville, c'est beaucoup plus délicat et c'est le pari que nous avons fait !

C'est le pari d'ailleurs qui avait été fait par mon prédécesseur et c'est le PLU qui avait été bâti, mais entre inscrire un certain nombre d'orientations dans un PLU et les mettre en œuvre, chers collègues, il faut parfois quelques années oui c'est vrai parce que c'est plus complexe, c'est plus difficile, j'ai toujours dit ici, qu'il n'y avait rien de difficile à construire sur du foncier agricole, par contre, venir en centre-ville, surtout dans un centre-ville comme celui de Quimperlé, qui a un centre-ville historique et toutes les complexités que ça recouvrent, oui c'est beaucoup plus compliqué !

Et un projet que vous mettez, 2,3 ou 4 ans à réaliser sur du foncier agricole libre, il faut 7, 8 ans voire plus pour pouvoir le réaliser dans une ville comme celle de Quimperlé.

L'îlot Saint Yves par exemple prenez cette situation, ça a été inscrit dans le PLU, effectivement par mon prédécesseur Alain Pennec, est ce que vous aviez connaissance de la complexité, de la complexité qu'allait être cette opération ?

Des terrains qu'il faut dépolluer, des acquisitions qu'il faut réaliser des propriétaires quasi inaccessibles, des transactions financières délicates, un coût du marché renchérit et je pourrais continuer comme ça longtemps, donc entre mettre sur un papier comme vous le dites, dans des livres, des opérations et les réaliser, oui, il faut quelques années et c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Il faut quelques années ! C'est très facile de faire Stang An Aman, très facile ! Malgré les complexités liées à la qualité des terrains et à certains nombres de sujets que vous avez bien voulu évoquer en Conseil Municipal et que nous sommes en train de traiter. C'est très complexe de réaliser des opérations de reconquête de friches en centre-ville, c'est très complexe de réaliser l'îlot Saint Yves, c'est très complexe de réaliser la rue Leuriou, c'est très complexe de réaliser Le Ny Le Nodge, c'est très complexe de réaliser la Place Hervo, la preuve, personne ne s'y était intéressée concrètement ! parce que c'est très difficile, et parce que ça nécessite beaucoup d'initiatives, beaucoup de déterminations, il faut tenir et il faut avoir des acteurs publics avec lesquels on peut travailler dans la durée, ce sont des opérations qui sont très difficiles à réaliser :

1) Du point de vue de l'urbanisme,

2) D'un point de vue financier parce que se sont des opérations très coûteuses, et aujourd'hui moi je vous invite à regarder qu'elle est la situation des opérateurs et des bailleurs qui travaillent à Quimperlé. Il y a quelques années, on est un certain nombre d'entre nous à nous être révoltés sur une autre décision du Président Macron de supprimer alors que ça ne paraissait rien, les 5 € d'APL, ça a eu un effet massif sur la capacité et on est en train de le voir maintenant, sur la capacité des offices à construire.

Donc, moi je vous le dis, c'est facile de venir commenter la situation, comme vous le faites entre un moment ou vous inscrivez cela dans un PLU et avec l'ambition qui était celle d'Alain Pennec à l'époque de rebâtir la Ville sur la Ville et il avait raison et l'ambition qui a été la sienne et que nous avons poursuivie mais le moment où nous la concrétisons, oui c'est beaucoup plus compliqué que vous avez l'air de penser !

Quant à Kerambourg, vous savez parfaitement bien la décision que nous avons prise que de mettre ces terrains à horizon constructibles à très long terme, donc d'ici là, il va s'en passer du temps et on va pouvoir en réaliser bien d'autres opérations qui nous paraissent beaucoup plus prioritaires que celle-là, autant dire que ces terrains ne sont pas près d'être constructibles et vous le savez parfaitement bien ! Vous le savez parfaitement bien et je donne la parole à Monsieur Saintilan et vous pourrez intervenir ensuite, si vous le souhaitez.

Eric Saintilan bon effectivement, effort de pédagogie et même effort de persuasion, vous nous avez fait une belle démonstration. C'est presque un appel au fatalisme donc effectivement on n'y peut rien ! le système est ainsi, le coût de l'énergie... bon !

Sur le fonctionnement, on a fait comme vous on a regardé attentivement et force est de constater qu'effectivement si on veut conserver un service au public on va dire à la hauteur tel qu'il est, il était donc effectivement difficile de rogner sur les dépenses de fonctionnement et donc de ce point de vue-là, c'était difficile.

Par contre, et vous le savez très bien, nous avons déjà soulevé évidemment dès que nous avons été élus, nous avons soulevé l'engagement qui avait pris juste avant notre arrivée au sein de ce Conseil Municipal sur ce qui nous paraissait déjà à l'époque être une dépense inconsidérée et avec le défaut d'être à l'usage exclusif d'un seul club, donc je parle bien sûr du complexe tennistique.

Depuis, vous avez rajouté des projets structurants que vous défendez : l'échangeur de Kergostiou, nous avons soutenu le principe, mais nous n'avons pas soutenu le budget, la façon dont ça a été budgété, et la façon dont l'Etat là encore, se désengage et reporte sur les collectivités.

Vous avez rajouté un projet, extrêmement lourd, à savoir la refonte du gymnase de Kerneuzec, alors que je sache le bâtiment aujourd'hui n'est pas considéré comme dangereux à l'utilisation, en tout cas vous ne nous avez pas fait savoir qu'il était par une visite de sécurité, vous ne nous avez pas dit on ne peut plus utiliser le bâtiment.

Donc peut être dans le moment, le moment de ce mur financier dont vous nous faites part peut être serait il on va dire prudent de ne pas se précipiter sur ce projet alors bien entendu l'Etat a su nous dire que c'était une fois, enfin l'Etat ou la Région, mais qu'il fallait saisir l'opportunité maintenant et qu'après c'est trop tard, toujours ce chantage. Chantage aux subventions et chantage aux délais.

Donc là encore, ce sujet fait que nous estimons que là encore, au lieu d'apurer les comptes et les prêts qui ont déjà été contractés par la Ville, on va donc encore aggraver la situation.

Vous avez eu la pédagogie de rappeler donc vous m'avez coupé l'herbe sous le pied, qu'effectivement les taux variables sont extrêmement délicats et dangereux, et le contexte de ce que nous disions depuis déjà l'année dernière, je me rappelle avoir été un petit peu rayer au conseil communautaire quand je tirai la sonnette d'alarme j'aurai préféré comme je l'ai dit avoir tort, il n'empêche que les perspectives géopolitiques mondiales étaient quand même plutôt défavorables et malheureusement, les faits nous donnent raison. Donc là encore, temporiser les projets de gros investissements.

Le dernier, j'ai cru que vous l'aviez on va dire suffisamment temporisé c'était le projet de ludothèque, donc vous continuez les études pour envisager ce projet alors c'est encore 80 000 € cette année, ce n'est pas rien !

Vous n'avez pas fait les vœux aux Quimperlois, pour économiser 6 000 €, je pense que les Quimperlois auraient apprécié de venir et de repartir sans qu'il y ait un coup à boire et les petits fours. Donc on aurait pu économiser 5 500 € ça aurait pu. Mais là, 80 000 € pour là encore des études !

Donc sur le fonctionnement, on est d'accord, difficile de faire davantage d'économies, et surtout face à des dépenses qui nous sont imposées, il n'empêche que sur les investissements alors que les bases augmentent en augmentant en plus de 15% et en disant pas, nous temporisons parce que nous sentons et savons que la population est en difficulté, une grande partie de la population est en difficulté financière, est en difficulté sociale et effectivement vous avez prôné des économies, vous l'avez évoqué les illuminations, je viens de le dire les 6 000 € pour les vœux.

Je pense qu'il aurait été important de dire aux Quimperlois, nous sommes prudents bien sûr vous l'avez dit, vous êtes conscient que les gens ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts mais il n'empêche que sur les gros projets que je viens de citer il serait bien de dire par prudence nous retardons l'engagement de la Ville sur ces projets. Voilà ce que je tenais à dire, et donc comme vous l'avez compris nous ne donnerons pas quitus aux choix qui ont été faits d'augmenter de 15% sur les seuls propriétaires, bien sûr ce n'est pas de la faute je le sais bien, j'ai bien souligné votre effort de pédagogie, mais il n'empêche que nous ne pouvons pas accepter cette augmentation qui va porter sur un seul segment de contribuables et avec les bémols que je viens d'évoquer. Je vous remercie.

Alain Kerhervé on recommence le DOB ou quoi ?

Le Maire non on ne recommence pas le DOB mais par contre, je vais répondre à Monsieur Saintilan, sur les dépenses de fonctionnement vous donnez quitus, il y avait la possibilité d'en faire d'autres, nous



avons fait ce travail-là. Nous les avons proposées en commission des finances, il n'y a pas eu d'autres co-propositions de faites donc chacun a jugé qu'au regard de la situation qui était la nôtre, aller plus loin c'était venir là pour le coup, ce que nous ne souhaitons pas c'est dégrader les services publics. Donc on est allé chercher les dépenses qui ne nous paraissaient pas totalement essentielles pour cette année.

Là, où je ne vous rejoins pas Monsieur Saintilan, où je ne suis pas suffisamment pédagogue alors que vous dites que je le suis, mais, c'est bien en maîtrisant comme nous le faisons nos dépenses de fonctionnement de manière extrêmement rigoureuse que nous amortissons évidemment la crise énergétique et autre et que nous sommes en capacité d'avoir une trajectoire financière qui sera bonne pour les années à venir et vous le savez parfaitement et ce n'est pas en supprimant tous les projets d'investissements ça n'a pas de sens, je l'ai dit, ce n'est pas cela qui pèse sur l'épargne nette de la collectivité, je vous ai dit que nous avons priorisé les investissements.

Il y a les investissements qui sont des coûts partis, que vous pouvez contester, vous le dites sur le tennis, nous contestons.

Nous contestons que Kergostiou finalement ce soit les collectivités qui portent et pas l'état nous sommes sur une route nationale, vous le dites ! très bien !

Et nous disons, nous aussi, il y a un certain nombre d'investissements où on va n'engager que des crédits d'études et on va regarder ; ça nous permet en termes d'épargne nette de gagner 150 000 € donc d'une certaine manière on vous a entendu, mais ce que j'aimerais que vous entendiez ce n'est pas parce qu'on arrêterait tous les investissements dans cette cité, qu'on retrouverait une capacité financière, parce que ça ne marche pas comme ça !

Pour avoir une capacité financière dans une collectivité, il faut avoir une maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement, c'est le nerf de la guerre.

Et là, on est au bout du bout du bout ! La suite c'est des services publics en moins ! et ça on ne veut pas s'y résoudre vous et nous !

Quand bien même, j'irai vers ce que vous demandez de faire, c'est-à-dire, de ne plus investir et je pense que ce n'est pas la bonne stratégie, on a besoin d'investir dans une cité, il faut le faire de manière raisonnable censée et aller vers des services publics attendus par la population.

Quand bien même je vous écouterai et que j'arrêterai de proposer au conseil municipal des investissements structurants ça ne rétablirait pas la situation financière de la collectivité, parce que le sujet se sont les dépenses de fonctionnement. Et ça il faut bien l'entendre, relisez le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, refaites tout ce travail là. Et c'est pour ça que je vous dis en termes de pédagogie, on vous a pour partie entendu, on a mis des projets auxquels nous tenons uniquement en crédit d'études, et on les conditionne, mais on n'abandonne pas un certain nombre de ces projets parce qu'on pense qu'ils sont importants pour la population de Quimperlé, on ne les réalisera que si nous avons la capacité financière de le faire, mais si nous les arrêtons aujourd'hui ce n'est pas ça qui rétablit les finances de la Ville. et le dire ou l'écrire, c'est mentir !

Ce n'est pas ça ! Donc c'est bien sur les dépenses de fonctionnement qu'il faut continuer à travailler, c'est ce que l'on a fait le mandat précédent, on n'a pas arrêté de faire cela. Je ne l'ai pas fait de gaîté de cœur : 40 départs en retraite, 12 équivalents temps plein non compensé ! Je ne l'ai pas fait de gaîté de cœur ! Mais je pense que nous avons été courageux collectivement !

Sur ce mandat, 40 départs en retraite à peu près, 4 à 6 équivalents temps plein qui ne seront pas compensés, je ne le fais pas de gaîté de cœur ! mais, il faut être courageux ! il faut être courageux !

Donc dire aux Quimperlois on va arrêter d'investir et on va retrouver une bonne santé financière c'est mentir aux Quimperlois, ça ne fonctionne pas comme ça un budget municipal !

Par contre, il faut modérer les investissements, il faut les réaliser que si on est certain d'être bien financé et ça c'est notre travail, faire en sorte que le Conseil Départemental du Finistère vienne au rendez-vous, Finistère 2030, ça y est, on y voit un peu plus clair. Faire en sorte de convaincre l'Etat de bien nous accompagner, convaincre le Conseil Régional de Bretagne de bien nous accompagner quand on a la possibilité d'aller chercher des fonds européens, le faire, c'est ce que nous faisons pour les mobilités douces on va chercher 600 000 € de FEDER, et c'est comme ça que l'on peut pratiquer, mais on ne va pas s'arrêter Monsieur Saintilan d'investir, l'avenir de la cité de Quimperlé ne va pas se

dessiner sans investissements publics, ce n'est pas vrai.

Par contre, il faut les faire avec modération, raison, et en étant certain que ces réalisations améliorent le service public à la population ! C'est ça qui est important et je finirai mon propos par vous inviter mon collègue Patrick Tanguy n'est pas là, mais à inviter la commission des sports à aller visiter le bâtiment B3, mais alors vous chaussez des bottes, vous prenez un chapeau ça vous évitera d'être mouillé ! Et par les pieds et par la tête !

Mais aujourd'hui, ce bâtiment il ne tient plus ! demandez à votre collègue à côté qui est un éminent pongiste et il vous dira quel est l'état de ce bâtiment !

Donc aujourd'hui, quand on me dit qu'à Kerneuzec oui on est attentif au problème de sécurité sinon je l'aurai fermé, mais est ce que oui on peut continuer à attendre que ce bâtiment se détériore, il l'est déjà, on a des lycéens, on a des associations, moi, je considère que ce projet il est prioritaire pour notre mandat et il est bien financé, car il est financé à + de 50% donc il est bien financé. et ça fait partie des projets prioritaires, parce que le bâtiment B3 c'est le gymnase de Kerjouaneau d'Alain Pennec, si je puis m'exprimer ainsi même si c'est nous qui l'avons ...c'est le même sujet !

Il ne peut plus recevoir dans de bonnes conditions d'usage, les associations et les lycéens.

Kerjouaneau c'était les collégiens ! Allez-y, je demande à la commission des sports d'y aller ! vous verrez les vestiaires, on a fait des travaux quand même pour que l'eau soit rétablie, parce qu'il n'y avait plus d'eau, il n'y avait plus d'eau ! les gamins ne pouvaient pas prendre leur douche ! ce n'est pas terrible quand même donc on fait les travaux et on s'est battu pour pouvoir les faire, parce que ce n'est pas un bâtiment qui nous appartient ça ne vous aura pas échapper non plus ! Mais je n'étais pas conseiller régional à l'époque et aujourd'hui, on se bat pour que ce projet aille au bout, mais je demande à Patrick Tanguy d'organiser une commission et vous allez aller dans ce bâtiment et vous verrez ! il est complètement obsolète ce truc !

Eric Saintilan je ne disais pas qu'il ne fallait pas faire cet investissement, que juste peut être quelques travaux permettent de le faire durer un peu plus longtemps tant que la sécurité évidemment n'est pas en jeu et c'était juste de pouvoir temporiser que savoir si l'énergie qui a quand même nettement baissé depuis le mois de juillet et fort heureusement quels vont être les perspectives dans les mois à venir. Mais, ce n'était pas de dire que ce projet ne devait pas être fait, c'est juste de le temporiser par quelques travaux et j'entends qu'effectivement s'il pleut il est heureux les pongistes...

Alain Kerhervé ...épongent !

Le Maire ils l'ont fait et ce n'était pas acceptable donc on a fait des travaux, ce bâtiment, il est cuit, il est vraiment cuit et si nous décidons de le faire, il y a un jury de concours ça veut dire qu'il sera mis à disposition des lycéens et des associations dans 3 ou 4 ans !

Donc retarder, parce que retarder ça veut dire cela, ça veut dire que l'on est à 7, 8 ans ! Il est cuit ce bâtiment, il est cuit ! soit on acceptait de le laisser partir à vol, soit on s'en emparait et après on vient rencontrer les capacités financières de la collectivité ;

Autant, je peux discuter avec vous très sérieusement, sur la question de Kergostiou, autant, je peux comprendre ce que vous pouvez dire sur le complexe tennistique d'une certaine manière, même si je pense qu'on va enfin avoir un complexe tennistique digne de ce nom et qui permettra surtout aux Quimperloises et aux Quimperlois qui ne peuvent pas jouer aujourd'hui d'avoir une pratique de loisirs parce que le tennis Club de Quimperlé, ce n'est pas que la compétition c'est aussi, je l'espère demain, une pratique de loisirs pour tous les Quimperlois parce que aujourd'hui, les Quimperlois ils vont à Rédéné, ils vont à Mellac, ils vont à Clohars Carnoët pour jouer au tennis.

C'est ce qui se passe !

Mais, je peux entendre ce que vous dites sur le coût de cet investissement, je peux l'entendre autant sur le B3, là pour le coup il est plié !

Bruno Goenvic vous avez parlé des gens qui allaient à Rédéné à Mellac à Clohars jouer au tennis, on s'aperçoit même qu'ils vont même habiter à Mellac, à Rédéné et à Clohars tout ça pour la simple et bonne raison. A l'Îlot Saint Yves, c'est une super allusion, là on n'a pas commencé les travaux on est à 10 ans par rapport au PLUI de l'époque. Par contre, quand on est arrivé à Stang An Aman, là, on est

aussi à 10 ans et ce n'était que de la terre agricole donc à un moment donné je pense qu'il y a certaines personnes qui se sont endormies à Quimperlé en matière d'urbanisme. Point ! et cela que ça vous plaise ou pas !

Donc maintenant, par rapport à ce que vous me disiez tout à l'heure par rapport à l'attractivité de la ville, j'ai posé la question au dernier débat d'orientation budgétaire, sur les 16 communes. Sur les 16 communes vous mettez une maison identique, avec un couple identique, avec un nombre d'enfants identiques et des mètres carrés identiques et là, normalement, on est en droit d'exiger d'avoir un comparatif comme ça vis-à-vis de l'interco, parce que maintenant l'urba est géré avec l'interco et là on verra l'attractivité de Quimperlé en matière d'urbanisme pour les nouveaux arrivants.

Parce que les nouveaux arrivants il faut éviter de penser que ça va être que les anciens qui partent de Paris qui vendent leurs appartements pour venir dormir, parce que par contre là, ce qu'il faut attirer à Quimperlé c'est des jeunes couples avec des mômes et je peux vous dire que quand vous allez avoir la lecture des chiffres il faudra savoir à qui est l'erreur mais je pense que quand on regarde le prévisionnel d'urbanisme en matière de surface à consommer dans les années à venir de nos communes aux alentours faudrait peut-être faire attention si on refait un comparatif dans 50 ans, on ne sera peut être plus la Ville Centre !

Le Maire Monsieur Goenvic, si les communes environnantes de Quimperlé ont bénéficié d'une croissance de population c'est qu'elles ont mis à disposition du foncier agricole libre, c'est quand même extraordinaire cette capacité qui est la votre de vous féliciter de quelque chose que vous dénoncez par ailleurs au travers de la profession qui est la vôtre.

Du foncier agricole libre mis à disposition de manière massive dans les autres communes environnantes ce que j'ai dénoncé il y a quelques années, ce que j'ai dénoncé, ce que j'ai dit à mes collègues il y a quelques années, en leur disant que c'était bien beau de laisser des droits à construire sur du foncier agricole libre, que c'était très aisé à faire que Quimperlé n'avait pas de foncier agricole libre, ou très peu de foncier agricole libre et que nous, notre sujet, notre souhait c'était de reconstruire la Ville-Centre sur la Ville-Centre et que c'était beaucoup plus complexe.

Il a fallu un premier SCOT, un second SCOT, un PLU, un PLUI, des évolutions législatives, un ZAN, pour que tout le monde comprenne enfin que le foncier agricole a une valeur, les agriculteurs eux-mêmes et vraiment Monsieur Goenvic et je vais finir par me fâcher !

Bruno Goenvic oui et vous avez raison !

Le Maire oui sauf que l'on n'était pas entendu à l'époque ! quand j'étais Président de Communauté, je disais déjà cela !

J'ai été le premier Président de Communauté à bâtir un PLH, j'ai été le premier Président de Communauté à essayé de faire en sorte qu'on puisse construire sur du terrain à 500, 600 m<sup>2</sup>, je me suis retrouvé dans une situation avec des élus de Scaër à l'époque qui se sont opposés à ce PLH parce qu'il fallait garder des terrains à 1200 m<sup>2</sup>, sauf que ces communes aujourd'hui, elles sont confrontées à quoi ? Elles sont confrontées parfois à des augmentations de population, pas de capacité financière à offrir des services publics à compter sur les services publics de la Ville-centre, ça c'est vrai ! qu'elles ne paient pas, c'est vrai aussi et donc aujourd'hui on est au carrefour de cette histoire et je parie moi demain que la Ville-centre va continuer de grandir et il est fort heureux quelle grandisse car enfin on maîtrise la consommation du foncier agricole sur les autres communes ! enfin !

J'ai été Président de 2002 à 2008 on est en 2023 ! Il aura fallu 15 ans ! pour être entendu sur ces sujets et il aura fallu des processus législatifs aussi et donc, aujourd'hui constater aussi que les fermetures de classes elles n'ont pas lieu qu'à Quimperlé, loin de là !

Et qu'aujourd'hui on a des fermetures de classe, dans les communes environnantes qui perdent des classes aujourd'hui, oui ! Elles ont beau grandir, elles perdent des classes donc en fait, ce n'est pas un sujet Quimperlois, ce n'est pas un sujet du Pays de Quimperlé, c'est un sujet Finistérien et Breton.

Il y a une baisse de démographie nationale des bébés que voulez vous que je vous dise Monsieur Goenvic, vous avez contribué à la natalité, j'ai essayé mais tout le monde ne le fait pas !

Tout le monde ne l'a pas fait ! et on a un pays qui est vieillissant ça n'aura échapper à personne, donc la Bretagne vieillit, elle grandit en population, elle vieillit.

Le Finistère grandit en population, il vieillit, la commune de Quimperlé grandit en population mais ça

vieillit, après c'est d'autres sources de richesses, d'économie qu'il faut regarder aussi mais laisser à penser que la ville de Quimperlé serait en perdition parce que l'on perdrait des classes, il suffit de regarder la carte scolaire !

Regarder la carte scolaire qui vient de sortir, les combats des élus pour maintenir leurs classes, les combats des élus ruraux pour maintenir leurs classes, j'ai écouté le Président de la République à 13h, il a dit on va continuer à fermer les classes dans les communes rurales, ce n'est pas gagné, ce n'est pas gagné !

Donc, non, le portrait que vous faites de Quimperlé n'est absolument pas adapté et je le conteste !

Bruno Goenvic je pense que vous auriez eu une politique un peu plus agressive en matière d'urbanisme

Le Maire mais on a cette politique agressive !

Bruno Goenvic attendez un peu, quelques soient les formes, aujourd'hui on avait à peu près 500 maisons ou appartements de plus sur le territoire depuis le début de votre premier mandat.

Et 500 vous multipliez ça par la taxe foncière moyenne vous auriez vu que le taux aurait sans doute été moins élevé !

Mais, je pense qu'il faut se noyer dans les chiffres avec vous pour se rouler, pour dire que de toute façon, votre commune est bien gérée et que le Département est mal géré et que la Région est bien gérée et que l'Etat est mal géré.

Il suffit simplement de regarder en fin de compte, il n'y a que vos amis qui gèrent bien !

Mais par contre, les chiffres aujourd'hui, disent que vous avez un problème de vision dans le futur parce que, je vais vous proposer peut-être de faire un petit tour encore en voiture et là, on va peut-être aller faire un petit tour dans les communes aux alentours et je vais vous montrer la future potentialité qu'ont les communes aux alentours dans leurs PLUI par rapport à la tristesse de notre PLUI en matière de réservation foncière.

Le Maire non sur du foncier agricole !

Bruno Goenvic réservation foncière et immobilière, vous avez fait un choix de ne faire que du locatif HLM, ou du locatif à étage et aujourd'hui, votre choix est mauvais, parce que vous n'avez pas de lotissement, le seul lotissement solide, les 3 lotissements programmés dans le mandat Pennec, aujourd'hui, il n'y en a pas un seul qui est sorti de terre !

Parce que vous avez fait un autre choix ! et ça c'est le choix que vous avez fait aujourd'hui entraîne les 15 % d'impôts ! et que ça vous plaise ou pas !

Le Maire on retiendra de ce débat qu'un exploitant agricole du Pays de Quimperlé se félicite qu'il y ait de la consommation de foncier agricole dans les communes environnantes ! Franchement, j'espère que vos collègues apprécieront.

Moi, je pense qu'au contraire il faut maîtriser la consommation du foncier agricole que notre PLUI on a contraint et je pense que c'est bien qu'on le fasse, la consommation de foncier agricole.

Oui, c'est beaucoup plus difficile que de reconstruire la Ville sur la ville, oui c'est beaucoup plus compliqué et convaincre les investisseurs ce n'est pas si aisé. Il y a la crise de l'immobilier en 2008, ce n'est pas si simple que ça, convaincre les bailleurs ce n'est pas si aisé non plus, au regard de décisions qui ont pu être prises et que j'ai rappelé parce qu'il faut qu'il ait aussi des capacités financières pour le faire et quand vous allez sur l'Ilot Saint Yves, quand vous allez sur la place Hervo, quand vous allez sur Le Ny Le Nodge, quand vous allez sur la rue Leuriou autant vous dire que ce n'est pas facile et que ça coûte beaucoup plus cher aux bailleurs qui viennent les faire et qu'ils ont besoin effectivement de foncier un peu libre comme à Stang An Aman.

Stang An Aman, il y a eu des fouilles archéologiques et il n'en demeure pas moins que la crise Covid en plus n'a pas été totalement aidante non plus et ça vous n'en parlez pas !

Mais on retiendra qu'on n'a absolument pas la même vision de l'avenir de notre cité et si votre vision d'avenir de Quimperlé c'est de réouvrir la possibilité de consommer du foncier agricole autant vous dire que l'on est en désaccord total !

Bruno Goenvic votre vision à fait 15 % d'impôts !

Le Maire votre vision avec 19 % d'impôts, puisque vous aviez voté l'augmentation des 19% d'impôts à l'époque !

Michel TOBIE pour revenir à ce que vous nous dites, que c'est les coûts de fonctionnement qui vous obligent à augmenter les impôts.

Je vous avais déjà interpellé le dernier coup. Je pense que le coût de l'énergie a explosé car les contrats d'approvisionnement ont été négociés au plus mauvais moment, nous demandons que les communes et les communautés de communes s'unissent pour refuser de payer ces sommes astronomiques et que ces instances exigent du gouvernement un blocage du prix de l'énergie à la baisse.

Ceci est parfaitement réalisable, au vu de certains articles du code du commerce, si le Gouvernement ne le fait pas, alors qu'il taxe au maximum les super profits des actionnaires des entreprises de l'énergie, et de toutes les sociétés qui ont profité et profitent de la crise. La manne financière servira à aider les communes à se sortir de ce mauvais pas financier.

Nous demandons que les investissements de la commune soient décalés dans le temps pour permettre un lissage de la dette, nous ne voulons pas charger la barque des contribuables Quimperlois qui déjà se prennent le mur de l'inflation en pleine face.

En responsabilité, ils nous paraient impossible de souscrire à cette hausse brutale qui additionnée à l'inflation va finalement augmenter les impôts fonciers de 23%.

Nous alertons la majorité municipale sur l'attractivité de la Ville qui sera une nouvelle fois mise à mal car Quimperlé a déjà un GAP négatif étant donné les charges de centralité qui pèsent déjà sur les contribuables de Quimperlé. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Le Maire merci Monsieur Tobie, moi je vous rejoins sur deux sujets. La taxation des super profits, à priori c'est de nouveau d'actualité, est ce que c'est pour calmer le peuple ? ou la foule comme dirait l'autre ?

Sur le fait de revenir aux tarifs réglementés, oui, je pense que l'Etat aurait tout intérêt à regarder ça et sur le fait que nous continuons à travailler, mais peut être que Yves Schryve voudra s'exprimer mais sur le fait que le SDEF puisse renégocier le contrat qu'il a signé pour nous éviter la situation dans laquelle nous nous trouvons, oui, nous continuons à y travailler, oui nous continuons à insister.

Parce que si, nous n'étions pas dans cette situation, nous ne serions pas là, en conseil municipal à proposer cette augmentation du taux ! Très clairement, on ne serait pas dans cette situation !

On parlerait de bien d'autre chose. On parlerait certainement de rigueur financière, on parlerait certainement de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement parce qu'on l'a toujours fait, on parlerait d'investissement et on aurait certainement le débat que l'on a, avec un débat de qualité sur ce qu'il faut faire pour notre cité, quels sont les investissements prioritaires. Mais on n'aurait pas ce débat sur la fiscalité, le débat sur la fiscalité, je suis désolé, il n'est pas imputable à la gestion de notre équipe, il est imputable au contrat qui a été signé et à des décisions qui sont prises par d'autres, lorsqu'il s'agit effectivement de renchérir, en tous les cas de réévaluer un certain nombre de dispositions salariales. Voilà, donc on est contraint par cette situation.

C'est une décision contrainte et pour autant, moi, j'assume que les services publics ont un coût et qu'à un moment donné la grandeur d'un élu local, en responsabilité, c'est aussi, d'assumer la fiscalité parce qu'on doit le faire, parce que le service public, ce n'est pas gratuit ! Ce n'est pas gratuit !

Mais si on n'avait pas eu ces augmentations d'électricité, si on n'avait pas ces augmentations de points d'indices et autres... on ne serait pas en train de parler de fiscalité aujourd'hui !

Parce qu'il y a encore 6 mois ou 9 mois, il y avait une Chambre Régionale de la Cour des Comptes qui donnait satisfaction au Maire que je suis.

Yves Schryve je voulais rajouter une petite précision, nous sommes au boulot pour essayer de dénoncer les contrats d'énergie qui ont été signés à la fin de l'année dernière au travers de l'association des Maires du Finistère, qui est au travail avec le Conseil Départemental et avec évidemment le Directeur du SDEF, pour essayer de dénoncer ces contrats, ce n'est pas facile, les juristes sont au boulot. Pour l'instant, on n'a pas d'annonce à vous faire là-dessus.

Une autre précision aussi, il faut savoir que l'époque de l'énergie facile c'est fini ! Pendant des années on a payé notre énergie, gaz, fioul à des prix indécents on payait ça à 40 € le méga watt heure, il faut que l'on accepte de payer l'énergie à son vrai prix, maintenant, le vrai prix ce n'est pas les prix que l'on va nous faire payer en 2023, mais il faut savoir que dans notre trajectoire budgétaire, il est absolument indispensable de revoir à la hausse le coût de nos énergies, énergies fossiles en particulier.

Donc c'est pour ça qu'on a une trajectoire, une prévision budgétaire sur ce problème de l'énergie, qui est prudentielle. On ne reviendra jamais, au coût des énergies que l'on a connu dans les années passées, qui était beaucoup trop bas !

Le Maire, merci, s'il n'y a pas d'autres interventions ce que je vous propose c'est que nous puissions prendre les délibérations une à une.

A commencer par la délibération n°7.

On commence par le budget principal car il peut y avoir des différences d'approche entre le budget principal et les budgets annexes. Donc sur le budget principal oui Monsieur Kerhervé.

Alain Kerhervé oui juste je voudrai le dire parce qu'il faut que les désaccords puissent s'exprimer y compris avec tout le monde. Moi, je considère que reconstruire Quimperlé sur son centre-ville heureusement qu'on le fait parce qu'autrement il n'y aurait plus de Quimperlé, c'est peut être le plus important de tous effectivement et quand à conserver nos terres agricoles moi, je suis complètement d'accord aussi là-dessus parce que si demain on n'avait pas tout ça je me demande comment on pourrait se nourrir donc il faut aussi défendre le monde agricole, je les défends parce que les agriculteurs on en a besoin aussi, donc je partage cet avis, il faut reconstruire Quimperlé sur son centre-ville . Autrement, Quimperlé ce n'est plus rien !

Le Maire merci Monsieur Kerhervé donc au moment du vote du budget, donc concernant le budget principal est ce qu'il y a d'autres expressions ? Il ne me semble pas qu'il y en ait. Donc je procède au vote.

Qui est contre ce budget principal ? Donc on a 5

Qui s'abstient ? Monsieur Kerhervé.

#### ➤ **Budget principal**

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

**5 CONTRE** : Bruno GOENVIC, Sonia MONFORT, Eric SAINTILAN, Serge NILLY, Michel TOBIE

**1 ABSTENTION** : Alain KERHERVE

Le Maire donc pour les budgets annexes le premier celui de la Place Hervo.

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non

#### ➤ **Budget annexe Commerces-place Hervo**

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire et donc concernant le budget du Photovoltaïque

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non

➤ **Budget annexe Régie photovoltaïque**

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire merci beaucoup, donc nous en avons terminé non pas de notre conseil municipal, mais de l'examen de notre budget, je tiens à vous remercier collectivement pour la qualité des échanges et pour l'investissement qui est le vôtre quelques soient les bancs ici pour notre cité. Merci beaucoup.

Je cède à nouveau la parole à Eric Alagon pour la délibération n°12.

**12.DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – EXERCICE 2023**

(Rapporteur Eric Alagon)

Exposé :

Par courrier en date du 16 février 2023, Monsieur le Préfet du Finistère a notifié aux collectivités territoriales les conditions d'éligibilité des projets d'équipements à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2023.

Cette dotation reprend les thématiques prioritaires des années précédentes (rénovation thermique et transition énergétique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires....) et la poursuite de son élargissement aux dispositifs contractuels initiés par l'Etat ( CRTE, Programmes « Actions cœur de ville » et « Petites villes de demain »).

Le taux de subvention est au maximum de 80% par opération (HT), avec un plafond de montant de subvention de 500 000€ par opération.

Les crédits de la DSIL peuvent être cumulés avec d'autres subventions d'Etat (DETR et DSIL classique notamment).

Les opérations qui démarreront avant la fin de l'année 2023 seront privilégiées.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de présenter les dossiers suivants :

➤ **Rénovation et transformation des accueils périscolaires du groupe scolaire Kersquine : 97 714,99€ HT**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Travaux	60 940€	DSIL 2023 (49,30%)	48 172€
Mobilier	36 774,99€	CAF (30,70%)	30 000€
		Autofinancement (20%)	19 542,99€
<b>Total</b>	<b>97 714,99€</b>		<b>97 714,99€</b>

➤ **Rénovation de l'éclairage Led dans le gymnase des Cordiers : 55 600€ HT**

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux	55 600€	DSIL 2023 (80%)	44 480€
		Autofinancement (20%)	11 120€
<b>Total</b>	<b>55 600€</b>		<b>55600€</b>

➤ **Sécurisation des voies communales en agglomération par la modernisation de l'éclairage public : 106 000 € HT**

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux	106 000€	DSIL 2023 (80%)	84 800€
		Autofinancement (20%)	21 200€
<b>Total</b>	<b>106000€</b>		<b>106 000€</b>

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les plans de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2023 pour les opérations sus-visées.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023

Eric Alagon avant de passer à la délibération n°12, je vais faire passer dans les rangs des signatures concernant le compte administratif, il y aura 4 signatures et également sur le budget primitif ou il y aura 3 signatures, vous ne signez que les personnes présentes et non pas avec les procurations, exclusivement les personnes présentes. Merci.

En ce qui concerne la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sur l'exercice 2023, nous avons la possibilité d'avoir des taux de subventions avec un maximum de 80 % des opérations notamment plafonnées donc nous avons proposé 3 opérations de rénovation et de transformation des accueils périscolaires notamment sur le groupe Kersquine, donc une rénovation de la transformation de l'accueil pour 97 700 € entre les travaux et le mobilier donc avec une demande de DSIL à hauteur de 49,30% soit 48 172 €, une participation de la CAF de 30% pour 30 000 € et donc un auto financement à hauteur de 20 % pour la Ville de 19 542 €.



Il y a un deuxième dossier que nous avons demandé en dotation de soutien, il s'agit de l'éclairage led dans le gymnase des Cordiers à hauteur de 55 600 €. On demande une DSIL à hauteur de 80 % puisque c'est le maximum que l'on puisse demander sur 44 400 € donc reste à charge 11 120 €

Et une dernière dotation qui concerne la sécurisation de nos voies communales sur l'agglomération avec notamment la modernisation de l'éclairage public à hauteur de 106 000 € donc une demande de DSIL à hauteur de 80% pour 84 000 € et un autofinancement à hauteur de 20% soit 21 000 €. Donc il est proposé d'approuver ce plan de financement.

Le Maire merci beaucoup, y a-t-il des questions concernant ces demandes de DSIL ?

Eric Saintilan ce n'est pas une question, c'est une observation, que c'est l'exemple parfait que effectivement, Monsieur Le Préfet du Finistère distribue généreusement des subventions aux Mairies méritantes et donc nous nous félicitons bien évidemment de ces subventions qui vont permettre d'aider aux projets que nous soutenons par ailleurs.

Le Maire merci, y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je passe au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

### **13.RESIDENCE INCLUSIVE – RUE LEURIOU : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE FINISTERE HABITAT ET LA VILLE DE QUIMPERLE**

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

La Ville de Quimperlé et son CCAS, Quimperlé communauté, Finistère habitat, GCSMS APAJH 22-29-35 et les PEP 29 se sont associés autour d'un projet d'habitat porteur de sens pour la ville de Quimperlé : solidarité, éco-responsabilité, partage, convivialité, mixité générationnelle.

Le projet de résidence intergénérationnelle, développé au cœur de la Haute Ville sur une friche urbaine, répond à cet objectif de concevoir architecturalement des appartements autonomes mais reliés, permettant à des personnes de générations différentes d'occuper un logement à loyer économique dans un cadre qui préserve leur intimité tout en incitant à l'entraide et la convivialité entre les résidents.

Suite aux études de faisabilité menées conjointement par la Ville et Finistère Habitat depuis 2018, le projet est défini de la manière suivante :

- Immeuble 6, rue de Mellac : démolition puis reconstruction d'un immeuble de 6 logements ;
- Immeuble 8, rue Leuriou : démolition puis reconstruction d'un immeuble, permettant la réalisation d'une salle associative en rez-de-chaussée de 69 m<sup>2</sup> environ et de 12 logements en étages (bâtiment A) ainsi que d'un immeuble en cœur d'îlot comportant 6 logements (bâtiment B)
- Réalisation d'un local laverie et d'un local 2 roues ;
- La Commune sera propriétaire de la salle associative et Finistère Habitat sera propriétaire des logements et des autres locaux communs ;

Cette opération relève donc de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Quimperlé pour la salle associative et de la maîtrise d'ouvrage de Finistère Habitat pour les logements.

Le montant prévisionnel de la construction de la salle associative est de 99 191 € HT (119 029 € TTC). Par délibération en date du 15 janvier 2020, le groupement de coopération social et médico-social APAJH 22-29-35 s'est engagé à reverser à la Ville de Quimperlé les 64 000€ d'aide de la MGEN.

Afin d'engager opérationnellement les travaux de cette salle associative, la Ville de Quimperlé souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage à Finistère Habitat dans les conditions de la convention annexée à la présente délibération et en accord avec le protocole dont la signature a été autorisée par délibération le 26 mai 2021.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Finistère Habitat pour la réalisation de la salle associative

*Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 13 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

P.J. : projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre Finistère Habitat et la ville de Quimperlé

Michel Forget donc il s'agit d'une délibération relative au projet de résidence inclusive Rue Leuriau qui consiste en la création et la construction de 24 logements et d'une salle associative par Finistère Habitat.

Donc les logements ont vocation à être la propriété de Finistère Habitat et la salle associative propriété de la commune.

Donc au départ, cela relève de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Quimperlé et donc, nous souhaitons par cette délibération transférer, déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la construction de la salle associative à Finistère Habitat. Le montant de la salle est d'environ 120 000 € et une intervention de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) à hauteur de 64 000 € amène à une dépense communale à 55 000 € que l'on a vu tout à l'heure dans le budget. La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 2 ans.

Le Maire merci, y a-t-il des questions ?

Serge Nilly c'est pour dire que l'on est tout à fait favorable à ce genre de projet, les résidences inclusives je crois que c'est l'avenir de notre cité. On en a parlé tout à l'heure, vous avez abordé le sujet des populations vieillissantes, Bruno a évoqué effectivement les familles mono parentales tout ça se sont des gens qui risquent dans les prochaines années d'être en danger d'avoir du mal à trouver des logements et donc je pense qu'il faudrait amplifier et accélérer finalement l'établissement de ce genre de résidences, voir même des villages inclusifs comme c'est le cas particulièrement à Grand-Champs ça effectivement c'est l'avenir du pays et surtout comme on parlait de densifier les centre-ville c'est une occasion inespérée de pouvoir densifier les centres-villes utilement plutôt que de brader des locaux insalubres peut être les régénérer dans des résidences inclusives.

Le Maire merci beaucoup, y a-t-il des interventions ? Non.

Y a-t-il des oppositions pour cette délibération ? Je n'en vois pas

Y a-t-il des abstentions ? Non

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

#### **14.SUBVENTION POUR RAVALEMENT AU PROFIT MADAME CADIC CATHERINE, 36 BOULEVARD DE LA GARE**

(Rapporteur Michel Forget)

##### Exposé :

Par délibération en date du 23 mars 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement « dispositif façades » pour une durée de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025 et consistant en la mise en place d'un système de subventions liées à la nature et au coût des travaux.

Madame CADIC Catherine a sollicité une demande de subvention en date du 04/04/2022 pour le ravalement de la façade et du pignon du bâtiment situé 36, Boulevard de la Gare, parcelle AR n°851.

Après examen, le dossier de demande de subvention est complet et les travaux réalisés sont conformes à la demande de travaux autorisée le 8 avril 2022.

Le calcul de la subvention a pu être réalisé et le montant total s'élève à : 3 294,00 €

##### Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour le versement de la somme de 3 294,00 €

*Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 13 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

Michel Forget a première délibération donc concernant une subvention pour le ravalement 36 Boulevard de la Gare. Donc la subvention allouée est de 3 300 € environ pour un coût de travaux de 21 000 € et une partie subventionnable de 11 000 €.

Le Maire merci, y a-t-il des questions ? Non

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

**15.SUBVENTION POUR MODIFICATION D'ENSEIGNE COMMERCIALE AU PROFIT DE « CHRIS ICE BAR », 1 RUE ÉLLÉ, REPRÉSENTÉE PAR MME LE GAL CHRISTELLE**

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

Par délibération en date du 23 mars 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement « dispositif de subvention relatif aux vitrines et enseignes » pour une durée de 2 ans allant du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024 et consistant en la mise en place d'un système de subventions liées à la nature et au coût des travaux.

Madame LE GAL Christelle, représentant « CHRIS ICE BAR », a sollicité une demande de subvention pour la modification de l'enseigne du bâtiment situé 1, Rue ÉLLÉ, parcelle AR n°304.

Après examen, le dossier de demande de subvention est complet et les travaux réalisés sont conformes à la demande de travaux autorisée le 23 novembre 2022.

Le calcul de la subvention a pu être réalisé et le montant total s'élève à : 190,00 €

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour le versement de la somme de 190,00 €

*Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 13 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

Michel Forget la suivante concerne une modification d'enseigne 1 rue Ellé, la subvention qui sera accordée est de 200 € environ, le coût de l'installation est de 980 € et le coût subventionnable est de 980 €.

Le Maire merci, y a-t-il des questions ? Non

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **16.SUBVENTION POUR RAVALEMENT AU PROFIT DU CABINET CITYA-CAGIL, 8 RUE DE CLOHARS**

(Rapporteur Michel Forget)

### Exposé :

Par délibération en date du 23 mars 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement « dispositif façades » pour une durée de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025 et consistant en la mise en place d'un système de subventions liées à la nature et au coût des travaux.

Le Cabinet CITYA-CAGIL a sollicité une demande de subvention en date du 21/12/2022 pour le ravalement de la façade du bâtiment situé 8 Rue de Clohars, parcelle AR n°419.

Après examen, le dossier de demande de subvention est complet et les travaux réalisés sont conformes à la demande de travaux autorisée le 12 janvier 2022.

Le calcul de la subvention a pu être réalisé et le montant total s'élève à : 2 661,82 €

### Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour le versement de la somme de 2 661,82 €

*Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 13 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

Michel Forget un dernier ravalement 8 Rue de Clohars donc une subvention de 2 660 € pour un coût de travaux de 36 600 € et un montant subventionnable de 8 872 €

Le Maire y a-t-il des questions ? Non

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **17. VENTE DE TERRAIN SITUÉ IMPASSE DES GLENAN, AU PROFIT DE MME MARYANNICK GUY**

(Rapporteur Michel Forget)

### Exposé :

La Ville a été sollicitée par plusieurs riverains de l'impasse des Glénan pour vendre des emprises foncières dans la continuité de leurs propriétés.

Ces emprises foncières se situent dans le vallon de Kersquine. Ce vallon, propriété de la Ville, a été clôturé pour installer de l'éco pâturage.

Ce vallon présente une zone d'expansion de crue qu'il est nécessaire de conserver.

La Ville est en conséquence favorable à la vente aux riverains des emprises foncières dans le Vallon de Kersquine sans impacter la zone d'expansion de crue.

La propriétaire de la parcelle cadastrée section BH n°396, Mme Maryannick GUY, a ainsi sollicité la Ville de Quimperlé pour procéder à l'acquisition d'une emprise foncière communale au droit de sa propriété. Il s'agit une emprise totale d'environ 341 m<sup>2</sup> issue des parcelles cadastrées section BH n°391 et BH N°49 situées impasse des Glénan, en zone non constructible.

Mme GUY a été informée qu'il existe une servitude du réseau assainissement sur cette emprise.

Un accord a été conclu avec Mme GUY demeurant 12, impasse des Glénan à Quimperlé pour céder cette emprise à hauteur de 7€/m<sup>2</sup> net vendeur.

Les frais d'acte ainsi que les honoraires du géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

L'avis de France Domaine a été réceptionné en date du 16 novembre 2021.

### Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession de ces emprises foncières au prix de 7€/m<sup>2</sup> net vendeur,
- de préciser que l'ensemble des frais inhérents à la vente seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à intervenir qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé - SCP Pierre HOVELACQUE, Christian PERROT et Mathieu NIGEN

*Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 13 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

*P.J. : plan*

Michel Forget donc la Ville a été sollicité par plusieurs riverains de l'impasse des Glénans qui souhaitent acquérir des emprises foncières communales dans la continuité de leur propriété donc l'impasse des Glénan donne sur le vallon de Kersquine et sur l'arrière du Collège de la Villemarqué. La ou il y a un an a été installé une surface d'éco pâturage.

La première délibération concerne une cession qui serait consentie à Mme Guy donc d'environ 340 m<sup>2</sup> au prix de 7 € du m<sup>2</sup> donc c'est le prix que l'on applique dans notre grille pour des parties de jardins comme celle-ci. Sachant que les frais d'acquisition et de notaires sont à la charge de l'acquéreur en général.

La propriétaire a été informée qu'il existe une servitude pour le réseau d'assainissement.

Le Maire merci. Y a-t-il des questions ?

Bruno Goenvic donc on a eu un débat en matière de réunion à la commission d'urbanisme, on n'a pas eu le compte rendu. C'est-à-dire que la question a été posée dans l'hypothèse, là on a 306 m<sup>2</sup> qui vont agrandir un jardin, le terrain qu'ils ont actuellement est tout constructible, il faudrait se préserver essayer de contrôler l'urbanisme pour éviter que l'achat qu'ils vont faire du terrain puisse leur permettre de faire une maison de fond de jardin. C'est-à-dire, on s'explique, est ce que l'on peut mettre au niveau de l'acte que ces terrains qu'on leur cède ne rentre pas dans les 30% pour avoir une bâtisse en fond de jardin ?

Parce qu'étant donné que dans le PLUI on a voté la densification et que la densification quand on est sur des lots de 2000 ça colle, quand on est sur des lots de 1000 et qu'on casse les lots en deux ça va faire des lots de 500 il ne faudrait pas que ces 4 personnes là, qui ont une vue actuellement sur le bois, finissent par avoir une vue sur une maison de fond de jardin.

Et je crois que le débat a eu lieu mais que la réponse pour l'instant est un peu floue, alors je me pose la question étant donné que la réponse est un peu floue, si on ne devrait pas avoir une réunion de commission urba spécifique a des dossiers comme ça pour éviter de mettre le feu dans le quartier !

Michel Forget donc effectivement le principe dans la réglementation du PLUI a été rappelée lors de la commission. Effectivement, en théorie il n'y a pas d'impossibilités à une densification. En pratique, il y a une vraie difficulté.

Les terrains en l'occurrence d'origine sont autour de 450 m<sup>2</sup> donc on imagine mal une division mais on a essayé de simuler en regardant les 4 terrains concernés de savoir si sur l'une des 4 il existait une possibilité de densification. Sincèrement, on en reparlera en commission politique de la Ville, je suis tout à fait d'accord, ça relève de l'impossibilité comme vous le disiez cher collègue sur un terrain de 800 c'est facile, un terrain de 400 qui donne sur un vallon très en pente ou l'enrochement est impossible enfin vraiment l'impossibilité est réelle.

Il n'est pas possible de densifier là, sur cette toute petite parcelle. Je prends peut-être un risque en disant cela mais je ne crois pas me tromper.

Mais c'est vrai que l'on pourra en reparler en commission politique de la Ville.

Bruno Goenvic, juste étant donné que là on a 306 m<sup>2</sup>, on rajoute admettons dans la partie constructible de la partie du terrain existant pour l'instant avant la cession, on rajoute 300 m<sup>2</sup>, on rajoute 100 m<sup>2</sup> ce qui va faire 406 m<sup>2</sup> et on a les 30% donc je pense que l'on peut avoir une maison de fond de jardin !

Mais là, moi je ne suis pas contre la vente des terrains, je suis contre qu'un des propriétaires puisse demain avoir une maison de fond de jardin avec une acquisition à 7 € le m<sup>2</sup>. Donc je pose la question est ce qu'on peut mettre la clause des 30% dans la délibération pour faire en sorte que les terrains qu'on leur cède à 7 € ne viennent pas agrandir un jardin pour une future maison de fond de jardin.

Michel Forget la réponse est contenue dans le PLUI, quand on a une unité foncière, on doit raisonner en unité foncière, mettons qu'un des 4 propriétaires divise sa parcelle en 2 pour se créer une parcelle théoriquement constructible en fond de jardin qui donne sur le vallon avec la parcelle que l'on propose de vendre, si le total, l'unité foncière fait plus de 200 m<sup>2</sup>, il n'y a pas que les 30% d'espace vert qu'il faut respecter il y a aussi les 60% d'emprise au sol.

Donc, là ce n'est pas une maison que l'on peut faire c'est une cabane et encore.

Bruno Goenvic dans votre définition la cabane fait combien de m<sup>2</sup> ? On n'a peut-être pas la même définition d'une cabane !

Michel Forget oui ça c'est possible, je sais bien c'est pour vous dire que sincèrement la maison devrait prendre l'entièreté de l'emprise foncière avec des fenêtres au nord, donc il ne faudrait pas qu'il y ait de fenêtres, il ne faudrait pas qu'il y ait vis-à-vis par rapport à la maison existante, c'est vraiment l'exemple ou la densification malgré la vente des terrains que l'on s'appête à concéder est impossible ! Sincèrement ! dans l'application du PLUI, ailleurs oui, donc dans le PLUI, la réponse figure, dans l'application des 30% d'espace vert, des 60% d'emprise au sol et on ne compte pas la voie d'accès qui est encore en plus !

Donc sur un terrain de 400 m<sup>2</sup>, ce n'est pas possible !

Bruno Goenvic donc en ce qui me concerne, je vais préférer voter l'abstention parce qu'étant donné que l'on a une réponse qui est dans le corps du PLUI, on peut peut-être voir mais on n'est pas sûr avec des peut être et des pas sûrs on fait que l'on peut foutre la merde dans un quartier.

Le Maire merci pour cet échange, je vous invite à la poursuivre en commission.

Eric Saitilan je suis étonné de la conversation. Il était écrit ce vallon présente une zone d'expansion de crue qu'il est nécessaire de conserver.

Plus bas, je lis, emprise foncière dans le vallon de Kersquine sans impacter la zone d'expansion de crue dans notre esprit ce morceau de terrain ne pouvait en aucun cas devenir constructible puisque étant ...donc est ce que j'ai bien compris ce qui est écrit, c'est-à-dire que c'est un terrain qui est inondable qui participe à la zone d'expansion et qui de ce fait n'aurait pas pu devenir constructible ? la question de Bruno je comprends bien ne nous fait pas la réponse aussi évidente que ce que j'avais lu !

Bruno Goenvic, non, non la réponse que je vais te dire, c'est que la partie que l'on vend ne sera pas constructible, mais par contre, elle peut agrandir le volume du terrain existant pour faire en sorte que l'on arrive à avoir un socle de suffisamment de m<sup>2</sup> pour que cela devienne constructible !

Mais on est quand même obligé d'avoir une réponse claire, nette et précise, par respect du quartier et aussi par les codes de jurisprudence qu'on va avoir dans les années à venir et sans doute dans les mois à venir sur le pays de Quimperlé, il y a deux ou trois cas qui trainent déjà !

Michel Forget pour répondre à Eric Saintilan, les terrains que nous cédon là, sont en dehors du périmètre de zone d'expansion de crues, c'est en zone naturelle mais en dehors du périmètre de zone d'expansion de crue, c'est écrit explicitement dans la délibération que la ZEC (Zone d'Expansion de Crue), est préservée. Ça vaut pour les 4 !

Le Maire, bon j'espère que c'est clair pour tout le monde ! Moi, je vous invite à avoir ces échanges précis aussi en commission préalablement, je ne dis pas qu'il ne faut pas les tenir en conseil municipal, c'est très bien, mais tenez-les en commissions.

Bruno Goenvic pour cette question précise en commission, on a eu des échanges en commission étant donné que dans les échanges on a eu des réponses qui étaient un peu vague, et que l'on aurait très bien pu se mettre un rendez-vous pour examiner précisément à la loupe, on n'a pas eu, moi je préfère par respect du voisinage m'abstenir, malgré que je sois pour une cession mais pas si cela va agrandir un jardin pour demain avoir une potentialité de lot constructible

Le Maire vous poursuivrez cet échange en commission et le suivi de cette décision.

Je soumetts au vote. On vote les quatres ? Les 4 sont concernés par la même logique ou pas ?

Michel Forget oui ce qui change se sont les surfaces.

Le Maire on s'en tient là, délibérations 17, 18 19 20, si cela vous va ?

Michel Forget oui, sauf la dernière Monsieur POIRIER, on redélibère pour Monsieur Poirier on l'avait fait en 2021, en appréhendant pas, le fait que cela portait sur deux parties de parcelles et pour une



emprise totale de 700 m<sup>2</sup> en dehors de la zone d'expansion de crue, c'est juste la précision que je voulais apporter.

Le Maire est ce qu'il y a des oppositions ? Non  
Y a-t-il des abstentions ?

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

**5 ABSTENTIONS :** Bruno GOENVIC, Sonia MONFORT, Eric SAINTILAN, Serge NILLY, Michel TOBIE

### **18. VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ IMPASSE DES GLENAN, AU PROFIT DE M. PHILIPPE LE ROCH** (Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

La Ville a été sollicitée par plusieurs riverains de l'impasse des Glénan pour vendre des emprises foncières dans la continuité de leurs propriétés.

Ces emprises foncières se situent dans le vallon de Kersquine. Ce vallon, propriété de la Ville, a été clôturé pour installer de l'éco pâturage.

Ce vallon présente une zone d'expansion de crue qu'il est nécessaire de conserver.

La Ville est en conséquence favorable à la vente aux riverains des emprises foncières dans le Vallon de Kersquine sans impacter la zone d'expansion de crue.

Le propriétaire des parcelles cadastrées section BH n°393 et AX n°400, Mr LE ROCH Philippe, a ainsi sollicité la Ville de Quimperlé pour procéder à l'acquisition d'emprises foncières communales au droit de sa propriété. Il s'agit d'une emprise totale de 139 m<sup>2</sup> issue des parcelles cadastrées section BH n° 391 et BH n°49 située en zone non constructible.

Mr LE ROCH a été informé qu'il existe une servitude du réseau assainissement sur ces emprises.

Un accord a été conclu avec Mr LE ROCH demeurant 18, impasse des Glénan à Quimperlé pour céder ces emprises à hauteur de 7€/m<sup>2</sup> net vendeur.

Les frais d'acte ainsi que les honoraires du géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

L'avis de France Domaine a été réceptionné en date du 16 novembre 2021.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession à M. Philippe LE ROCH de cette emprise foncière d'environ 139 m<sup>2</sup>, issue des parcelles cadastrées section BH n°391 et BH N°49, située impasse des Glénan, au prix de 7€/m<sup>2</sup> net vendeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à intervenir qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé - SCP Pierre HOVELACQUE, Christian PERROT et Mathieu NIGEN

*Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 13 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

P.J. : plan

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

**5 ABSTENTIONS** : Bruno GOENVIC, Sonia MONFORT, Eric SAINTILAN, Serge NILLY, Michel TOBIE

### **19. VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ IMPASSE DES GLENAN, AU PROFIT DE M. JEAN-YVES JAFFREZIC**

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

La Ville a été sollicitée par plusieurs riverains de l'impasse des Glénan pour vendre des emprises foncières dans la continuité de leurs propriétés.

Ces emprises foncières se situent dans le vallon de Kersquine. Ce vallon, propriété de la Ville, a été clôturé pour installer de l'éco pâturage.

Ce vallon présente une zone d'expansion de crue qu'il est nécessaire de conserver.

La Ville est en conséquence favorable à la vente aux riverains des emprises foncières dans le Vallon de Kersquine sans impacter la zone d'expansion de crue.

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section BH n°395, Mr JAFFREZIC Jean-Yves, a sollicité la Ville de Quimperlé pour procéder à l'acquisition d'une emprise foncière communale au droit de sa propriété. Il s'agit d'une emprise de 272 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section BH n°391 située impasse des Glénan, en zone non constructible.

Mr JAFFREZIC a été informé qu'il existe une servitude du réseau assainissement sur cette emprise.

Un accord a été conclu avec Mr JAFFREZIC demeurant 14, impasse des Glénan à Quimperlé pour céder cette emprise à hauteur de 7€/m<sup>2</sup> net vendeur.

Les frais d'acte ainsi que les honoraires du géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

L'avis de France Domaine a été réceptionnée en date du 16 novembre 2021.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession à M. Jean-Yves JAFFREZIC de cette emprise foncière d'environ 272 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section BH n°391, située impasse des Glénan, au prix de 7€/m<sup>2</sup> net vendeur,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à intervenir qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé - SCP Pierre HOVELACQUE, Christian PERROT et Mathieu NIGEN

*Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 13 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

P.J. : plan

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

**5 ABSTENTIONS** : Bruno GOENVIC, Sonia MONFORT, Eric SAINTILAN, Serge NILLY, Michel TOBIE

## **20.VENTE D'UN TERRAIN SITUE IMPASSE DES GLENAN, AU PROFIT DES EPOUX POIRIER / MODIFICATIF**

(Rapporteur Michel Forget)

Exposé :

La Ville a été sollicitée par plusieurs riverains de l'impasse des Glénan pour vendre des emprises foncières dans la continuité de leurs propriétés.

Ces emprises foncières se situent dans le vallon de Kersquine. Ce vallon, propriété de la Ville, a été clôturé pour installer de l'éco pâturage.

Ce vallon présente une zone d'expansion de crue qu'il est nécessaire de conserver.

La Ville est en conséquence favorable à la vente aux riverains des emprises foncières dans le Vallon de Kersquine sans impacter la zone d'expansion de crue.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Conseil municipal a ainsi cédé une emprise foncière de 700 m<sup>2</sup> aux époux POIRIER, issue des parcelles BH n°49 et n°391.

La délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2021 ne mentionnant pas la parcelle BH n°49, il convient de la compléter.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession aux époux POIRIER. Jean-Yves JAFFREZIC de cette emprise foncière d'environ 700 m<sup>2</sup>, issue des parcelles cadastrées section BH n°49 et BH n°391, situées impasse des Glénan, au prix de 7€/m<sup>2</sup> net vendeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à intervenir qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé - SCP Pierre HOVELACQUE, Christian PERROT et Mathieu NIGEN
- de préciser que la présente délibération annule et remplace la précédente en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

*Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 13 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

*P.J. : plan*

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

**5 ABSTENTIONS** : Bruno GOENVIC, Sonia MONFORT, Eric SAINTILAN, Serge NILLY, Michel TOBIE

## **21.ACQUISITION DE DEUX EMPRISES FONCIERES CADASTREES ZD 522 ET ZD 525 A KERHOR**

**(Rapporteur Michel Forget)**

Exposé :

Les parcelles cadastrées ZD 522 et ZD 525 appartiennent au lotissement « IRISIMMO » autorisé le 30/10/2013.

Le lotisseur « IRISIMMO » a sollicité la commune de Quimperlé pour l'intégration de ces deux parcelles dans le domaine public communal. Cette cession est proposée par le lotisseur à l'euro symbolique

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées ZD 522 et ZD 525
- d'intégrer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées ZD 522 et ZD 525
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par la SCP PERROT, HOVELACQUE, NIGEN de Quimperlé.

*Avis favorable des Commission politique de la Ville, urbanisme, habitat, mobilités et Commission environnement, transition énergétique, patrimoine immobilier, eau et lutte contre les inondations, travaux, réseaux et voirie du 13 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

*P.J. : plan*

Michel Forget la Société IRISIMMO qui a réalisé le parc de Kerhors nous propose la cession à l'euro symbolique pour la commune d'un linéaire qui ressemble à un cheminement piéton, la première parcelle ZD 522 est au niveau du rond-point Mendez France et l'autre vient jusqu'à la rue Eric Tabarly donc c'est en fait pour l'usage piétonnier de l'amélioration du parcours ainsi qu'un arrêt de bus.

Le Maire, merci y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Donc on procède au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non plus

Des abstentions ? Non plus.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **22.CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET L'INRAP RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE PLACE DES ECOLES (ABORDS)**

(Rapporteur Danièle Brochu)

### **Exposé :**

Dans le cadre du chantier de construction du Conservatoire communautaire de musique et de danse et suite au dépôt du projet d'aménagement de voirie place des écoles, la DRAC a informé la Ville par arrêté n° 2022-199 du 7 juin 2022 de la prescription d'un diagnostic archéologique des abords de la place des écoles « *considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique car ils sont situés dans une zone susceptible de conserver **des vestiges du Moyen Âge aux abords immédiat de la place des Ecoles, dont une fouille a été réalisée à l'été 2022**, sur laquelle une importante occupation du Moyen Âge a été mise au jour. Les rues adjacentes constituent donc une prolongation de l'étude scientifique actuellement développée et pourraient apporter de nombreuses réponses sur les modalités de l'installation, très tôt, en ville haute de Quimperlé.* ».

L'INRAP a été retenu pour effectuer cette opération de diagnostic archéologique **du 11 avril au 12 mai 2023**. L'emprise du diagnostic est de 2 100 m<sup>2</sup>, il comprend les places de parking de la rue de Mellac, la Place des écoles et la rue Génot et l'emprise de l'ancienne Police Municipale. Trois sondages seront réalisés.

En amont du chantier de diagnostic, une phase de démolition de l'ancien pavillon abritant antérieurement la police municipale ainsi que les murets des abords aura lieu à partir du 3 avril au 7 avril 2023. L'emprise du chantier de démolition laissera libre l'accès à la rue Bisson.

Les livraisons de la cantine de l'école Bisson et Guéhenno par la rue Bisson resteront possibles au moment des travaux de démolition et du diagnostic. Le diagnostic archéologique se terminera par la rue Mellac. Il suivra la même organisation que celui mis en œuvre pour la place St Colomban.

L'entreprise Colas aura en charge la mise en œuvre de la sécurisation, l'évacuation des déchets et la remise en état après travaux. Le coût de prise en charge pour la collectivité est estimé à 20 000 €. Il comprend l'ensemble des missions confié à l'entreprise Colas dans le cadre de son marché d'entretien de voirie. Ce montant a été inscrit au PPI de l'aménagement des abords du conservatoire pour 2023.

Une signalétique et une communication spécifique durant le chantier seront proposées à l'attention de la population et des riverains.

### **Proposition :**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui lie la Ville de Quimperlé et l'INRAP.

P.J. : convention

Avis favorable la commission municipale petite enfance, éducation, jeunesse, du 9 mars 2023

Avis favorable de la commission culture, arts et patrimoine du 14 mars 2023

Danièle Brochu il s'agit d'une délibération en lien avec une convention à signer entre la Ville de Quimperlé et l'INRAP.

L'été dernier, des fouilles ont été faites sur la place des écoles en lien avec le projet de construction du nouveau conservatoire. Ces fouilles ont mis au jour un ensemble de vestiges notamment, une occupation vraisemblable du moyen âge et vous vous rappelez très certainement de la pierre de fondation qui est une pièce extrêmement rare et importante.

En lien avec les découvertes qui ont été faites et le potentiel du site, il y a eu une prescription d'un diagnostic des abords c'est en complément bien évidemment déjà de la première emprise au sol, des fouilles et donc il s'agit de signer une convention entre la Ville de Quimperlé et l'INRAP là-dessus.

Peut-être que l'on peut regarder très concrètement comment les choses vont se passer ? Si vous voulez bien.

On a d'abord une phase préparatoire qui va avoir lieu du 03 au 17 avril, si vous regarder le plan que vous avez sous les yeux, dans cette phase préparatoire, on a une première étape qui est en lien avec la démolition du muret, qui longe la rue de Mellac et en deuxième partie de cette première semaine, la déconstruction de l'ancienne police municipale ce qui va avoir aussi comme effet de faire disparaître la fresque qui avait été faite par Yann LE BERRE, on aura l'occasion de refaire parlé de ça dans une délibération suivante.

Donc c'est la phase, vraiment pour préparer le chantier et c'est après que le diagnostic d'archéologie commence, donc une première étape du 11 au 14 avril, comme vous pouvez le voir aussi sur le plan, l'impact, j'en reparlerai après, est le plus possible minimisé et donc là, un des enjeux c'est de voir s'il n'y aurait pas une porte d'entrée de la Ville qui se trouverait sous cette petite place qui est devant l'ancien fleuriste.

Je reviendrai après sur les places de parking, vous les avez déjà sous les yeux.

Et donc, une deuxième étape de ce diagnostic du 17 au 21 avril avec une petite pause ensuite et du 02 au 12 mai donc la totalité de l'opération de diagnostic se fait sur un mois maximum, plus une petite semaine de préparation et donc là, il s'agit le long de la rue de Mellac d'essayer de vérifier s'il y a bien des maisons et les cours attenantes à ses maisons puisque le premier périmètre d'intervention a permis d'identifier que cela était tout à fait possible, puisque les découvertes de l'année dernière ont montré qu'il y avait une occupation de cet espace de la Place des Ecoles bien antérieur à ce qui avait été imaginé jusque-là.

Un mot pour dire que la question du parking est évidemment centrale, stratégique, la question de l'impact sur la vie du quartier l'est tout autant.

Pendant toute l'opération, l'accès à la circulation à la rue Bisson sera maintenue, le double sens de circulation aussi sur la rue de Mellac, et l'ordonnancement des opérations est fait pour pouvoir ne pas occuper la totalité des places de parkings par le diagnostic mais bien au contraire de voir justement on peut une fois le sondage est ailleurs remettre en service les places de parking.

Voilà, je crois que j'ai tout dit de ce point de vue là donc la délibération vise à autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention entre la Ville et l'INRAP.

Le Maire, merci beaucoup, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Pardon Monsieur Saintilan.

Eric Saintilan juste pour dire que la délibération concerne aussi malgré tout le coût de la prise en charge pour la collectivité, estimé à 20 000 € ?

Danièle Brochu vous avez tout à fait raison j'ai oublié de la mentionner, en effet !

Le Maire merci, y a-t-il des oppositions ? Non

Des abstentions ? Non.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

### **23.« VARIATIONS URBAINES – LES ARTISTES EN VILLE » (TITRE PROVISOIRE) : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

(Rapporteur Danièle Brochu)

Exposé :

Depuis plusieurs années, la Ville de Quimperlé développe une politique culturelle qui propose aux publics de découvrir différents univers artistiques à travers la programmation d'expositions d'art contemporain à la Chapelle des Ursulines. Ce projet culturel propose également de faire intervenir les artistes dans la ville, à Quimperlé, d'interagir avec son histoire, son patrimoine et son architecture (Paul Bloas en 2015, Yann Kersalé en 2017, Miles Hyman en 2018, Antoine Minguy en 2019). Ainsi, en 2022, après le succès rencontré par la résidence et la création d'une fresque de l'artiste l'Outsider sur le pavillon situé Place des écoles, la Ville de Quimperlé souhaite proposer en 2023 aux Quimperlois un projet d'art urbain de plus grande ampleur.

Cette année, **5 artistes (ou duo d'artistes) seront invités à créer chacun une œuvre dans la ville.** Le commissariat artistique a été confié à Christian Mahé, directeur de l'Atelier d'Estienne à Pont-Scorff et originaire de Quimperlé. Les artistes ont été sélectionnés par le commissaire pour la diversité de leurs univers sur la base d'un projet autour de la thématique de la ligne et du dessin. Il s'agit de Levalet, le duo MonkeyBird, Yoldie, L'Outsider et Tarek Benaoum.

L'objectif de cette programmation d'art urbain, **est de « sortir » l'art des lieux d'exposition**, de le **rendre accessible au plus large public** et en priorité aux familles, jeunes publics, habitant.e.s de Quimperlé et Quimperlé Communauté et à tous ceux et celles qui ne vont pas spontanément profiter des expositions dans les lieux dédiés. Les artistes présenteront une vision nouvelle et singulière de **la ville en évolution** à travers des œuvres éphémères qui disparaîtront plusieurs mois après leur création. Les résidences et créations auront lieu entre fin avril et mi-juin et les habitant.es seront invité.e.s à venir rencontrer les artistes et découvrir les œuvres apparaître au fil des jours. La médiation tient une place de premier plan dans le projet puisque durant **les temps de résidences**, comme en 2022 avec le travail de création de l'Outsider sur l'ancien bâtiment de la police municipale, chacun, chacune sera invité.e à échanger avec les artistes de manière informelle.

A partir de la fin du mois de juin, **le parcours** ainsi créé dans la ville sera accompagné d'une **exposition** dans la salle Charlie Hebdo de la médiathèque. Celle-ci présentera les portraits des 5 artistes invités, des créations antérieures, des documents et dessins préparatoires, une introduction à l'art urbain et un dispositif de médiation. Des visites hebdomadaires du parcours et des ateliers à la médiathèque pour les familles seront organisés sur la période estivale. Une offre pédagogique variée et adaptée à tous les niveaux sera déployée pour les élèves.

Une carte de balade, sera également créée et diffusée afin de permettre aux publics de réaliser le parcours dans la ville en autonomie.

Proposition :

Afin de mener à bien ce projet, dont le montant s'élève à **57 250 € TTC** pour la Ville de Quimperlé,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessous,
- d'autoriser Monsieur le Maire : à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne, de Quimperlé Communauté et de l'Adagp (bourse Strada ) au titre de la programmation 2023.
- d'autoriser Monsieur le Maire : à solliciter d'autres financements pour le projet, notamment dans le cadre du mécénat culturel

*Avis favorable de la Commission culture, arts et patrimoine du 14 mars 2023*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL TTC</b>
CONCEPTION / ARTISTIQUE	24 500 €
PRODUCTION	14 850 €
MEDIATION CULTURELLE	3 750 €
GRAPHISME / SCENOGRAPHIE	5 700 €
COMMUNICATION	8 450 €
<b>TOTAL ART URBAIN</b>	<b>57 250 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>DEMANDE</b>
Subventions	
Conseil régional Bretagne	4 000 €
Conseil général Finistère	4 000 €
Adagp bourse collectivités	7 500 €
DRAC été culturel	1 500 €
Quimperlé Communauté	4 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>21 000 €</b>
<b>TOTAL MECENAT</b>	<b>3 000 €</b>
Autofinancement	
Ville de Quimperlé	<b>33 250 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>57 250 €</b>

Danièle Brochu on va parler maintenant du projet d'art urbain de la Ville de Quimperlé, il a été décidé cette année d'avoir une approche un peu différente de ce que l'on a eu les deux dernières années avec l'exposition aux Ursulines.

Il est proposé d'amener, de mettre en situation dans notre Ville des artistes donc l'idée c'est de sortir les arts dans la rue, évidemment ce n'est pas la première fois dans notre Ville c'était déjà commencé avec Paul Blois en 2015, tout le monde a bien en tête aussi le travail de Yann Kersalé



dont on profite encore à la tombée de la nuit et la nuit.

Et en 2022 on a initié, donc un travail d'art urbain dans la Ville avec l'intervention de Yann Le Berre dit l'Outsider.

En 2023, 5 résidences d'artistes se feront dans la Ville, donc dans 5 lieux différents que nous gardons secrets pour le moment. L'objectif est justement de voir comment on va créer dans la Ville à chaque fois qu'un artiste intervient, la surprise, l'envie, le désir, c'est ce que l'on souhaite en tout cas et donc une fois que ces 5 résidences là seront terminées ça créera un parcours et ce parcours-là, sera complété par une exposition à la médiathèque, sur ce que c'est l'art urbain et ce que sont les artistes qui interviennent dans la Ville, ce sera accompagné d'un carnet de balade pour nos habitants et bien au-delà aussi pour les touristes qui sont nombreux pendant l'été. Donc voilà, on peut, peut-être simplement pour donner une petite idée de ce qui nous attend, présenter un peu le travail des artistes qui ont été choisis pour participer à cette exposition hors les murs si j'ose dire.

Donc le premier s'appelle les MonkeyBird, depuis 2012 ces deux artistes qui interviennent au pochoir sur les murs, ils interviennent sur de grandes surfaces en général, ils commencent à être vu partout dans les villes européennes et ce qui les intéresse c'est la référence à l'histoire, les références au passé, à l'architecture aussi mais cette histoire qui s'est construite à travers le temps, donc ils s'appellent Edouard et Louis et ils seront avec nous quelque part entre la mi-mai et la fin du mois de juin parce que j'ai oublié de le dire mais les 5 résidences d'artistes, la première aura lieu on va en reparler, dans le cadre de l'ENEZ FEST, le 22 et 23 avril, mais ensuite, les 4 autres résidences interviendront entre la mi-mai et la fin du mois de juin.

Le deuxième artiste s'appelle LEVALET, c'est un artiste qui travaille en collage et qui dessine et du coup, ce Monsieur Levalet, lui, ce qui l'intéresse, c'est d'aborder les situations dans la ville avec humour, parfois même jusqu'à l'absurde j'ai envie de dire. C'est une technique tout à fait différente, il intervient en plein deuil donc il met en scène des personnages un peu comme vous et moi, et donc là on est à une autre échelle, on est à l'échelle humaine en quelque sorte puisque l'on croiera ces personnages dans différents endroits de la Ville.

L'artiste suivante s'appelle YOLDIE, c'est son nom d'artiste, c'est une femme, c'est la plus jeune des invitations qui ont été faites. Elle s'appelle Alice SCHMITT et donc elle, elle a encore une autre technique, elle travaille à la bombe et donc quand on travaille à la bombe on travaille beaucoup dans l'immédiateté, dans la spontanéité, elle explique que pour elle, ce qui l'inspire c'est le lieu dans lequel elle va travailler, donc vous comprenez aussi que la combinaison entre les lieux et les artistes n'est évidemment pas neutre du tout.

Comme les autres artistes, elle travaille sur l'idée de la ligne et du dessin c'est ça qui met en cohérence aussi l'ensemble des propositions et elle est dans une grande improvisation, alors que les Monkeybird eux travaillent sur une maquette, ils nous la proposent etc.

Donc on aura un autre type d'intervention.

Le quatrième artiste est un artiste qui s'appelle Tarek BENAOUUM et donc Tarek Benaoum lui a d'abord fait du graffiti et puis comme mes mots ont de l'importance pour lui du point de vue notamment de la poésie, il s'est intéressé très très vite à la calligraphie, à la calligraphie latine pour commencer et puis ensuite les lettres se sont des formes aussi dans l'espace et donc voilà il va nous faire aussi une proposition par rapport à l'univers qui est le sien et donc il s'intéresse au temps qui passe c'est un artiste qui travaille beaucoup, beaucoup avec la couleur.

Et le dernier, donc bien connu de tout le monde, donc l'OUTSIDER, Yann Le Berre, qui a initié en fait tout cela, l'année dernière. Qui est passionné de graffitis et puis qui travaille aussi à la fresque. Il s'intéresse lui plutôt à la notion de transition, son atelier est à Riec et je pense que l'on n'a plus besoin de la présenter et ce que l'on peut dire aussi c'est que toutes ces œuvres sont éphémères et donc au moment ou celle de Yann Le Berre va disparaître finalement va renaître ailleurs une autre proposition de la part du même artiste. Tout cela accompagne cette idée

d'évolution de la Ville, cette idée de l'architecture et de l'éphémère.

Voilà, j'ai fait une petite digression vous m'en excuserez, mais c'était l'occasion finalement de pouvoir le partager, puisqu'on l'a partagé en commission culture.

Donc évidemment le projet a un coût et donc il s'agit de voter une délibération qui permet d'approuver le plan de financement qui est présenté et de permettre à Monsieur Le Maire de solliciter les subventions auprès des différentes institutions et aussi des financements de mécénats culturels puisque l'on s'est fixé un objectif.

Je rappelle que c'est un budget prévisionnel, quand on fait un budget prévisionnel on essaie de le faire de la manière la plus réaliste possible mais on fixe aussi des objectifs, on aura l'occasion d'en reparler.

Le Maire merci, y a-t-il des questions concernant ce projet ?

Alain Kerhervé juste une remarque de fond quand même, j'avais suggéré à un moment donné qu'on puisse utiliser le patrimoine de Quimperlé, en termes de toiles etc. pour les utiliser aux Ursulines, parce que si j'ai bien compris dans cette affaire, il n'y aura rien aux Ursulines cet été ?

Danièle Brochu, non, il n'y aura pas d'expositions cet été.

Alain Kerhervé donc ça il faut quand même le rappeler, il n'y aura rien aux Ursulines, d'une part. Deuxièmement, si j'ai bien compris également en commission finances, en fait de substituer ce que vous proposez aux Ursulines ça fait gagner 20 000 € au niveau du budget de fonctionnement.

Le Maire non, c'est sur le budget RH en fait.

Danièle Brochu oui c'est sur le budget RH.

Le Maire oui, car on n'a pas de personnel dans la Ville pour surveiller les œuvres donc c'est une source d'économie. Le projet a été identifié dans le projet culturel et dans la volonté qui est exprimée ici, ce n'est pas uniquement une source d'économie c'est vraiment d'asseoir l'art urbain au cœur de notre cité et il se trouve que cela permet de faire de économies, mais dans le projet culturel à 6 ans de la collectivité ça figurait donc c'est intéressant de pouvoir le faire cette année et cela engendre des économies par ailleurs de 20 000 €.

Alain Kerhervé oui, enfin moi j'insiste sur le fait que ce qu'il serait bien pour les Quimperlois aussi, c'est de pouvoir aux Ursulines ou ailleurs voir le patrimoine de Quimperlé, ça ils le demandent aussi ! et ça coûterait moins cher parce qu'il y a un certain nombre de choses

Le Maire, oui...

Danièle Brochu ce que vous appelez patrimoine, je crois comprendre qu'il s'agit de la collection municipale, pour que l'on soit bien clair entre nous !

Alain Kerhervé oui c'est ça.

Danièle Brochu donc évidemment on a cela en tête Monsieur Kerhervé, mais on en avait déjà parlé, il faut à la fois trouver la bonne modalité, il y a un travail qui est en cours sur les collections, mais cette année ce ne sera pas cela qui sera présenté aux Ursulines. Et aux Ursulines quand on a des expositions jusqu'à maintenant, je ne dis pas que cela présume de la suite pour toujours, je ne dis pas cela, mais jusqu'à maintenant on a plutôt tricoté les choses pour donner une place particulière à des artistes plutôt en art contemporain donc il faut que l'on trouve la bonne modalité puisque évidemment on a en tête, c'est une grande richesse la collection municipale mais le nombre de tableaux par exemple n'est pas si important que cela donc il faut que l'on trouve la bonne entrée pour pouvoir faire ça et le bon projet surtout et donc le bon lieu.

Le Maire merci beaucoup, y a-t-il d'autres questions ?

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire nous poursuivons avec la troisième délibération.

## **24.CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET L'ASSOCIATION ENEZ FEST**

(Rapporteur Danièle Brochu)

Exposé :

La Ville de Quimperlé développe une politique culturelle pluridisciplinaire en direction des publics les plus larges possibles. Elle soutient les associations qui contribuent à la pratique et à la diffusion de multiples formes d'expressions culturelles.

L'association ENEZ FEST développe une programmation associant les arts visuels, sonores, et nautiques, notamment lors du festival éponyme les 22 et 23 avril à Quimperlé.

Considérant que la Ville et l'association ont en commun la volonté de travailler pour les publics Quimperlois et pour le rayonnement de la Ville, l'une et l'autre décident de s'arrêter, pour **2023**, sur un accord de partenariat basé sur un engagement mutuel clairement défini en amont des projets objets de ce partenariat et repris dans la convention en pièce jointe précisant les engagements de chaque partie.

Par ailleurs, à l'occasion du festival ENEZ FEST organisé par l'association **les 22 et 23 avril 2023**, la Ville de Quimperlé s'associe au festival dans le cadre de son projet d'art urbain « variations urbaine, les artistes en ville ».

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 3000 € dans le cadre du projet d'art urbain en partenariat avec la Ville et une aide à la création artistique dans le cadre du festival ENEZ FEST 2023
- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Quimperlé et l'association ENEZ FEST
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

*Avis favorable de la commission culture, arts et patrimoine du 14 mars 2023*

*P.J. : convention*

Danièle Brochu la troisième délibération porte sur une convention partenariat entre la Ville et l'association Enez Fest.

L'association Enez Fest propose à nouveau cette année son festival qui combine art visuel, sonore et sport. Une combinaison culture et sport, ce qui ne va pas de soit quand on réfléchit souvent théoriquement on se dit on va faire ça et puis finalement c'est assez rare de pouvoir avoir des propositions qui combinent des pratiques qui sont différentes et qui sont toutes aussi importantes les unes que les autres.

Donc comme on a en commun la volonté de travailler pour les publics Quimperlois et que la question de l'art urbain en fait partie aussi de l'Enez Fest, l'objectif c'est de travailler plutôt ensemble là-dessus plutôt que un à côté de l'autre en parallèle, donc il s'agit d'une subvention exceptionnelle je tiens à le préciser de 3 000 €, dans le cadre du projet d'art urbain en partenariat avec la Ville dans le cadre de ce festival donc c'est justement Yann Le Berre qui va intervenir dans le cadre du festival Enez Fest donc il s'agit d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

Le Maire y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

En application des dispositions sur la prévention des conflits d'intérêts, Morgane COME ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

**25.SOLLICITATION DU SOUTIEN FINANCIER DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR PLUSIEURS PROJETS PERISCOLAIRES, DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

(Rapporteur Danièle Kha)

Exposé :

Depuis la rentrée de septembre 2022, la Ville s'est dotée d'un Projet Educatif Territorial (PEdT). Afin d'améliorer la qualité de service apporté aux familles durant les temps périscolaires la Ville a deux projets en 2023. Dans la mesure où la Ville dispose d'un PEdT, elle peut solliciter le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales pour mener à bien ces projets.

**1)La rénovation des accueils périscolaires du groupe scolaire Kersquine.** Il s'agit de rénover l'accueil périscolaire réservé aux élémentaires (travaux car le bâti est assez ancien) et repeindre l'accueil périscolaire maternelle. Il est également prévu l'achat de mobiliers et le remplacement des jeux de cour. Cette rénovation, estimée à 97 715 € HT permettra de renforcer la qualité d'accueil des enfants durant les temps périscolaires.

Un soutien de la Caf est possible à hauteur de 50%, avec un plafond applicable à hauteur de 30 000 €.

**2)Projet informatique : acquisition de la nouvelle version du logiciel et acquisition de nouveaux équipements informatiques.** La Ville utilise un logiciel pour gérer l'accueil périscolaire et la restauration scolaire, la version actuellement utilisée est assez ancienne. La Ville a prévu de s'équiper d'une version plus récente pour la rentrée 2023. Cette version permettra aux parents de disposer d'un portail plus ergonomique et accessible via un smartphone. La Ville doit

également renouveler son parc de tablettes informatiques utilisées sur les écoles pour le « pointage » des enfants durant les temps périscolaires et faire l'acquisition d'ordinateurs portables pour les directions périscolaires. Le coût de ce projet est de 35 902 € HT  
Un soutien de la Caf est possible à hauteur de 80%.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour mener ces projets.

*Avis favorable de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 9 mars 2023.*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et tranquillité publique du 15 mars 2023*

Danièle Kha donc c'est une sollicitation du soutien financier de la CAF sur deux projets, le premier projet c'est la rénovation des accueils périscolaires du groupe scolaire Kersquine, pour mémoire se sont deux pavillons que l'on appelait le pavillon des instituteurs à l'époque où les instituteurs étaient logés sur les écoles et ces deux pavillons servent donc pour l'Alsh parce que maintenant ce n'est plus une garderie c'est un accueil périscolaire qui est soumis à l'ALSH ;

Ce sont de vieux bâtiments et il y a quand même du travail à faire, on est en train de changer les fenêtres actuellement et donc on voudrait faire une rénovation un peu plus complète car ces bâtiments reçoivent pas mal d'enfants donc la rénovation est estimée à 97 715 € HT, et cela nous permettra de renforcer la qualité de l'accueil

Un soutien de la CAF est possible à hauteur de 50 % avec un plafond applicable à hauteur de 30 000 € donc on vous demande d'autoriser le Maire à demander cette subvention à la CAF.

Et le deuxième projet, c'est un projet informatique, nous fonctionnons pour la restauration scolaire pour l'ALSH avec un logiciel qui s'appelle ABELIUM qui nous cause bien des soucis et qui est la version 1 et pour pouvoir fonctionner dans de meilleures conditions on souhaiterait pouvoir acquérir la version 2 et renouveler aussi le parc de tablettes informatiques qui nous permet d'inscrire immédiatement les enfants sur ces tablettes et de pouvoir tout de suite les basculer sur le service pour faciliter le travail des personnels et donc l'acquisition d'ordinateurs portables.

Donc le coût de ce projet est de 35 902 € HT avec un soutien de la CAF possible à 80 %

Le Maire merci beaucoup, y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non plus.

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **26.CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, ET DE LA VIE ASSOCIATIVE POUR L'ANNEE 2023**

(Rapporteur Danièle Kha)

### Exposé :

La Ville de Quimperlé apporte son soutien à de nombreuses associations. Elle participe ainsi à la mise en œuvre, dans des domaines divers, de projets de natures différentes ayant pour objectifs l'ouverture sur les autres, le partage et une offre diversifiée pour les Quimperlois et habitants du territoire.

Pour formaliser ces partenariats des conventions ont été élaborées.

Ces conventions fixent les engagements de chacun, Ville et association, pour mener à bien des objectifs communs (création artistique, actions pédagogiques, action d'aide au développement, festival, ...).

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui lient la Ville de Quimperlé et les associations concernées, à savoir :

#### *Domaine sportif*

- Le Badminton Club Kemperle
- Les Cirkopathes
- Le Dojo des Trois Rivières
- Le Football Club Quimperlois
- Le Handball Club de Quimperlé
- Le Kemperle Basket Club
- Le Tennis Club de Quimperlé

*Avis favorable de la commission sports du 16 février 2023.*

#### *Domaines éducation et jeunesse*

- L'association Capucine
- L'association d'éducation populaire Skol Diwan Kemperle

*Avis favorable de la commission petite enfance, éducation et jeunesse du 9 mars 2023.*

### PJ : Conventions

Danièle kha la seconde délibération que je vous propose c'est juste des conventions avec différentes associations, des conventions qui fixent les engagements de chaque association avec la Ville pour mener à bien des objectifs communs : (création artistique, actions pédagogiques, action d'aide au développement, festival, ...). Donc on vous propose de signer ces conventions-là avec :

- Le Badminton Club Kemperle
- Les Cirkopathes
- Le Dojo des Trois Rivières
- Le Football Club Quimperlois
- Le Handball Club de Quimperlé
- Le Kemperle Basket Club

- Le Tennis Club de Quimperlé  
Pour une grande part, ils interviennent dans nos écoles et on est fort content

Et dans le domaine de l'éducation

- L'association Capucine
- L'association d'éducation populaire Skol Diwan Kemperle que nous soutenons.

Je précise que c'est parce que, ces conventions sont un peu supérieures au montant des subventions que l'on alloue quand on ne passe pas de convention spécifique.

Le Maire merci, y a-t-il des questions ? non

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non plus.

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **27. SEISMES EN TURQUIE ET SYRIE : ATTRIBUTION D'UN DON**

(Rapporteur Pascale Douineau)

Exposé :

A la suite du double séisme meurtrier qui a touché le 6 février 2023 le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes.

Sensible à cette situation tragique, la Ville de Quimperlé propose de verser la somme de 1 000 € au profit du fonds de concours – FACECO.

Il s'agit d'un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE. Il permet aux collectivités territoriales françaises qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. C'est l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux CTF de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence.

Le FACECO assure aux collectivités territoriales françaises que les fonds engagés seront utilisés avec pertinence eu égard à la situation d'urgence concernée et au terrain, qu'ils seront gérés par des experts de l'aide humanitaire d'urgence et que leur utilisation sera scrupuleusement tracée. Il garantit également une visibilité de la contribution des collectivités territoriales françaises.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de verser 1 000€ à la Protection civile au profit du fonds de concours – FACECO, pour soutenir les populations victimes de ce double séisme.

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 15 mars 2023*

Pascale Douineau oui il s'agit de l'attribution d'un don pour le séisme qui a eu lieu en Turquie et en Syrie.

Donc sensible à cette situation tragique, la Ville de Quimperlé propose de verser la somme de 1 000 € au profit du fonds de concours – FACECO.

Il s'agit d'un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Il permet aux collectivités territoriales françaises qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Le FACECO assure aux collectivités territoriales françaises que les fonds engagés seront utilisés avec pertinence eu égard à la situation d'urgence concernée.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de verser 1 000€ au profit du fonds de concours FACECO et non à la protection civile il faudra rayer je pense que c'est copier-coller de la dernière subvention que nous avons faite pour l'Ukraine et que je n'avais point vue, pour soutenir les populations victimes de ce double séisme.

Alain Kerhervé évidemment je vais voter cette subvention c'est un véritable drame, plus de 50 000 morts, je tiens simplement à l'occasion vous rappeler ce que vous m'aviez répondu lorsque j'avais demandé également une subvention pour le Liban et que vous m'aviez répondu que ce n'était pas possible parce que la Ville ne donnait des subventions que dans l'hexagone en fait ! au niveau français !

Donc je le regrette pour le Liban mais je suis d'accord évidemment avec ces 1000 € de subventions.

Le Maire ce que j'avais dit pour le Liban, de mémoire on pourra retrouver, je ne sais pas si c'était enregistré à l'époque ou pas, mais que face à l'incurie humaine je ne vois pas pourquoi, nous aurions été solidaire.

Là, ce n'est pas l'incurie humaine, c'est la nature donc c'est un peu de nature différente et ce qui s'est passé au Liban est évidemment dramatique, ce pays est dans un état dramatique et évidemment que l'on ne peut être que solidaire mais ce qui s'est passé au Liban est dû à l'incurie d'acteurs qui plongent ce pays d'ailleurs au-delà de cet accident dans le sinistre le plus total donc c'est pour cela que nous n'avions pas alloué de subvention à ce moment-là.

Là, on est face à un séisme pour le coup naturel, je n'y vois pas la main de l'homme peut être que certains y verront la main de l'homme, en tous les cas ce n'est pas tout à fait de même nature.

Eric Saintilan justement à propos de la subvention que l'on avait voté pour l'Ukraine, je n'ai pas fait de recherche mais de mémoire, ce n'était pas une subvention de 5 000 € ?

Pascale Douineau si

Eric Saintilan donc voilà c'est pour mettre en parallèle la différence, à l'instant vous parlez que lorsqu'il s'agit d'incurie humaine on ne devrait pas voter de subvention il me semble qu'en Ukraine c'est moins naturel que là en Turquie et en Syrie,

D'autre part puisque le drapeau de l'Ukraine flotte au fronton de la Mairie eh bien je propose que l'on mette aussi le drapeau de la Turquie et de la Syrie.

Et puis, je propose aussi que l'on mette celui du Yémen ou il y a quand même plus de 370 000 morts en plus de 7 ans, dans cette guerre dont personne ne parle et puis je propose que l'on mette aussi le drapeau de la Palestine parce qu'il me semble que les Palestiniens sont aussi une population particulièrement éprouvée, donc au-delà de ces considérations évidemment nous soutenons cette modeste subvention de 1 000 € pour ce drame terrible qui a frappé la Turquie et la Syrie.

Le Maire y a-t-il d'autres questions ? Non

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**



## **28.DECLARATION A L'OCCASION DU 60<sup>EME</sup> ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE L'ELYSEE**

(Rapporteur Pascale Douineau)

### Exposé :

La Ville de Quimperlé est jumelée avec Geilenkirchen depuis 1966. Le jumelage a permis de tisser des liens forts entre nos deux villes.

L'année 2023 marque le 60e anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Tournant historique des relations entre la France et l'Allemagne, cet accord fut une étape décisive de la coopération déjà engagée 13 ans plus tôt dans le cadre de la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).

Le Traité a permis de rapprocher les forces vives, en particulier les jeunes, de nos deux pays dans une démarche de réconciliation sans précédent qui a marqué d'une empreinte indélébile la construction européenne.

Face à la guerre en Ukraine, à ses conséquences politiques, économiques et financières, le besoin d'Europe n'a jamais été aussi fort. Plus que jamais les Européens doivent faire front commun pour que l'Union européenne puisse apporter des réponses à la hauteur des défis et des valeurs qu'elle défend.

Dans ce contexte difficile de crises à répétition, la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée s'impose entre la France et l'Allemagne. Le 60e anniversaire du Traité de l'Elysée représente un témoignage de paix. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation franco-allemande et des échanges entre les collectivités de nos deux pays.

### Proposition :

Afin de marquer cet anniversaire et de réaffirmer le lien de la Ville de Quimperlé avec sa partenaire allemande, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter la déclaration proposée en annexe par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

Pascale Douineau il s'agit d'une déclaration à l'occasion du 60<sup>eme</sup> anniversaire du traité de l'Elysée. Comme vous le savez la Ville de Quimperlé avec Geilenkirchen depuis 1966 et ce jumelage a permis de tisser des liens entre nos deux villes.

Il se trouve que l'année 2023 marque donc le 60e anniversaire de ce Traité qui avait été signé entre le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle.

Ce traité a permis de rapprocher les forces vives, en particulier les jeunes, de nos deux pays et le but était que c'était dans une démarche de réconciliation.

C'est vrai que face à la guerre en Ukraine, à ses conséquences politiques, économiques et financières, le besoin d'Europe n'a jamais été aussi fort.

Aussi, dans ce contexte difficile de crises à répétition, la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée s'impose entre la France et l'Allemagne. Et donc ce 60e anniversaire du Traité de l'Elysée représente un témoignage de paix. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer

ensemble l'avenir de la relation franco-allemande et des échanges entre les collectivités de nos deux pays.

On vous propose donc d'adopter la déclaration proposée en annexe par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), j'en profite pour vous dire que nos amis de Geilenkirchen viendront donc au mois de mai à la Pentecôte et que depuis la semaine internationale on est très content de voir que les adhérents du comité de jumelage de Quimperlé à quasiment doublé, c'est donc une bonne chose pour nos deux pays.

Le Maire merci beaucoup Pascale. Y a-t-il des questions ?

Alain Kerhervé ce n'est pas une question, et je vais prendre un tout petit peu de temps, parce que pour ma part, cette 28<sup>ème</sup> délibération n'a pas beaucoup de sens.

Elle a un sens exclusivement pour ce qui concerne effectivement les jeunes de l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) pour le reste c'est un déni de l'histoire en plus qui est écrit.

C'est un déni de l'histoire !

Vouloir se servir du 60<sup>ème</sup> anniversaire de ce traité entre le Général De Gaulle et Konrad Adenauer, pour parler de l'Ukraine, en mélangeant un certain nombre de choses, c'est faire preuve d'abord, je trouve que c'est très politicien d'une part, même si et vous connaissez ma position, par rapport à la Russie qui est l'agresseur et l'Ukraine qui est la victime. Ceci étant dit, se servir de ce traité pour parler de ça, cela ne me semble véritablement pas sérieux au niveau du Conseil Municipal.

D'autre part, ce traité il faut le connaître, il faut le connaître. Il faut voir comment il a été traité d'abord, de dire qu'effectivement ça a été une chose importante, pour rapprocher la France de l'Allemagne, d'accord !

Mais ce n'est pas que le traité de l'Élysée qui l'a fait ! Déjà en 1949, De Gaulle déclarait, on est en 1949 la guerre s'est terminée qu'en 1945 il dit : « il y aura ou il n'y aura pas d'Europe suivant qu'un accord sans intermédiaire, écoutez bien ! sans intermédiaire, sera ou non possible entre Germain et Gaullois, cela se passait en 1949.

L'année suivante, il exprime sa volonté de bâtir l'Europe, je parle du Général De Gaulle, autour d'un axe Franco-Allemand et ça, il le déclare effectivement sur la pelouse Bagatelle le 1<sup>er</sup> Mai 1950.

Et surtout, le 14 septembre 1958, il reçoit à la Boisserie et pour ceux qui connaissent un peu l'histoire, il n'y en a pas beaucoup qui se sont déplacés à la Boisserie, il reçoit Konrad Adenauer et après leur discussion, il lui dit :

« Je suis d'accord avec vous sur la nécessité d'unir la politique de l'Europe, c'est-à-dire la politique de la République Fédérale Allemande et celle de la République Française, d'établir un contact permanent organique pour arrêter notre politique commune. Je souhaite que cette politique soit la nôtre, et qu'elle se manifeste d'une manière indépendante à l'égard des Américains dans les questions mondiales et Européennes ».

Mais une fois le traité signé, il faut qu'il soit validé, par les deux parlements, alors en France ça s'est passé normalement, mais en Allemagne, au dernier moment, le Bundestag a obligé de rajouter un préambule à ce traité, et que dit se préambule, il faut bien le noter : « Convaincu que le traité du 22 janvier 1963 renforcera et rendra effective la réconciliation et l'amitié, il constate, donc le Bundestag, que les droits et les obligations découlant pour la république Fédérale des traités multilatéraux ne sont pas modifiés par ce traité, il manifeste la volonté de diriger l'application de ce traité dans les principaux buts que la République Fédérale poursuit depuis des années, en union avec les autres alliés et qui déterminent sa politique à savoir :

- maintien et le renforcement de l'Alliance des peuples libres et, en particulier, une étroite association entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique,

- défense commune dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique,

- l'unification de l'Europe selon la voie tracée par la création des Communautés européennes, en y admettant la Grande-Bretagne

Moi, je peux vous dire, que ce traité qui était quand même une volonté de la France de rapprocher les deux peuples, ça a réussi, effectivement sur un point c'est effectivement le rapprochement pour les jeunes.

Quand au traité d'Aix La Chapelle, on en fait également référence, il faut savoir que le premier projet, de ce traité : coopération accrue au sein du conseil de sécurité des Nations Unies, c'est quand même en termes d'indépendance, par rapport à toutes ces choses-là, moi je suis complètement d'accord pour parler de Geilenkirchen, je trouve effectivement qu'il faut continuer etc., il faut continuer pour les jeunes.

Mais de faire une relation entre le traité Franco-Allemand de l'Élysée et tout ce qui est dit là-dedans, ça me semble incohérent donc pour ma part, je ne peux pas voter quelque chose comme ça, en fait, je considère même, qui s'il n'y avait pas ce point à l'ordre du jour, j'en serai tout à fait satisfait, donc je ne participerai pas au vote, parce que c'est un déni d'histoire.

Le Maire merci Monsieur Kerhervé, sur ce qu'est l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe dont je suis le secrétaire général en France, membre de l'organisation Européenne, ce n'est pas une organisation apolitique, c'est une organisation très politique, mais très œcuménique donc vous retrouvez tous les convaincus de l'Europe donc des centristes, des républicains, des socialistes c'est vrai que l'on refait pas tous les bancs de notre assemblée, mais cette association à vocation à promouvoir les échanges entre les pays, c'est ce qui a été dit, à vocation à dire un certain nombre de choses à un moment où on travaille sur des sujets de préoccupations au cœur de l'Europe et donc chaque fois l'AFCCRE est très présente dans les discussions relatives aux négociations entre commissions avec l'Etat et l'association a trouvé utile qu'au travers de cette commémoration de ce traité on puisse rappeler, malheureusement ce qui se passe aujourd'hui au cœur de l'Europe, et de redire un certain nombre de chose sur la nécessité de revitaliser les échanges, en particulier les échanges de jeunesse et de remobiliser si possible au détour de cette crise politique majeure et de cette guerre, les échanges entre évidemment les jeunes Allemands et les jeunes Français, pour redire l'importance qui est la nôtre et que nous recouvrons.

C'est vrai que c'est une réalité, je ne l'aurai pas proposé s'il n'y avait pas une réalité Quimperloise donc il y a un vrai lien avec Quimperlé, il y a un vrai lien avec notre comité de jumelage, il y a un vrai lien avec les échanges actuellement, il y a un vrai lien avec surtout avec la volonté exprimée par nos interlocuteurs que de relancer les échanges aux jeunes, donc je peux entendre et je sais que vous êtes un spécialiste de la vie du Général et de son œuvre politique, mais la volonté, vraiment de l'AFCCRE c'est au travers de cette déclaration, et de cette proposition, qui a été faite à l'ensemble des Maires de France, que de délibérer et de faire en sorte que les liens avec notamment les communes qui sont jumelées puissent se renforcer d'où la proposition qui est faite ce soir de délibération en Conseil Municipal comme ça été fait dans de très très nombreuses communes de France.

Alain Kerhervé il faut bien me comprendre, moi je ...l'association que vous évoquez qu'elle soit politique ... c'est comme ça,

Le Maire, elle est composée d'élus donc....

Alain Kerhervé la seule chose que je critique là-dedans, c'est de se servir de cet anniversaire et quand on connaît bien ce traité Franco-Allemand, de s'en servir pour l'utiliser à d'autre fins.

Le Maire oui, j'entends mais elle n'a pas d'autre fin que de promouvoir l'idée européenne et les échanges entre les peuples d'Europe et notamment la jeunesse !

Eric Saintilan je souhaitais intervenir sur ce point. Sur le principe effectivement de soutenir, dynamiser, le rapprochement des peuples européens, des jeunesse européennes, évidemment très bien !

Dans le texte que vous nous demandez d'adopter, au point 6, vous évoquez :  
« les dérives autoritaires dans de nombreux pays, la montée des populismes en Europe ... »

On c'est très ce que c'est « les populismes », enfin je trouve que c'est... « le respect du droit international », on parle de quoi ? le droit que certains pays par leur puissance s'arrogent où ? Ou on parle de l'ONU enfin, sur ce point 6, il y a quand même des mots qui m'accrochent un petit peu !  
«... se mobiliser sans relâche pour la démocratie...» On parle de la démocratie, j'ai déjà, à de nombreuses reprises, évoqué que, ce que vous appelé démocratie c'est un système représentatif mais ce n'est pas la vraie démocratie, on donne à penser que la vraie démocratie c'est ça, le fait que nous, quelques élus nous décidions pour tout le monde ! Donc ce point n°6, me dérange !

Le point n°9, j'ai eu peur jusqu'à ce que je lise qu'il s'agissait simplement de participer à l'aide d'urgence et à plus long terme à aider l'Ukraine donc là, puisque c'est le thème de ce point numéro 9, « Et d'aider l'Ukraine à se relever lorsque le temps de la reconstruction sera venu » donc là, j'ai été rassuré.

Mais dans la présentation que vous nous avez faite, pour annoncer ce texte, vous nous refaites l'apologie de l'Union Européenne, je trouve que c'est assez maladroit, que vous y croyez à cette structure technocratique qui parle de paix et qui pousse à l'escalade de la guerre...personnellement je ne m'y reconnais pas !

Mais dans le texte à part le bémol de l'article 6 ou « les dérives autoritaires... » parce que la France pourrait aussi être mise dans les dérives autoritaires, je fais remarquer, on est assez bien placé pour le savoir, donc voilà à part ce bémol sur le point 6, le fait que le texte soutienne le rapprochement des peuples et des jeunesses européennes Franco-Allemande, très bien, malgré tout, il ne faut pas non plus nous faire croire, que les allemands sont, là, je parle des Gouvernements sont nos amis, c'est quand même eux qui nous refuse via l'Union Européenne la réforme du marché de l'électricité, j'ai déjà soulevé ce point également c'est parce que les allemands veulent absolument que le prix de l'élec reste indexé sur le prix du gaz on paie aussi cher et que l'on se retrouve avec le problème non seulement sur le gaz mais aussi sur l'électricité, donc je voulais juste dire sur le rapprochement des peuples très bien ! mais une distance sur la politique générale de l'Union Européenne et plus particulièrement avec les choix de l'Etat et du Gouvernement Allemand. Merci.

Le Maire merci à vous, est ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Je propose de passer au vote.  
Alain Kerhervé ne participe pas au vote

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? Non

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

## **Déclaration à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du traité de l'Élysée**

### **Nous, élu-e-s de la Ville de Quimperlé :**

1. Répondant à l'appel lancé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ;
2. Saisissons l'opportunité des célébrations du 60e anniversaire du Traité de l'Élysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec Geilenkirchen. Nous souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avons pris ensemble à Quimperlé le 14 mai 1967 par la signature du serment de jumelage unissant nos deux communes.
3. Parce qu'ils sont précieux, nous avons le devoir de préserver les liens que nous avons su tisser entre nos collectivités territoriales et nos acteurs locaux. Nous nous engageons à poursuivre notre action conjointe dans une perspective européenne. Dans nos communes et dans nos territoires, nous disposons de gisements de savoir-faire dont nous devons tirer parti pour renouveler nos coopérations. La citoyenneté, l'engagement et la participation démocratique, l'égalité et la tolérance sont des principes clés sur lesquels doivent se fonder nos partenariats.
4. Pour relever les défis de demain et contribuer ensemble à un avenir durable, nos rencontres devraient nous permettre de confronter nos politiques locales sur les sujets liés à l'urgence climatique, à la sobriété énergétique et plus généralement au développement durable.
5. Nous œuvrerons pour ouvrir encore davantage nos coopérations à nos jeunes concitoyens en veillant à offrir aux plus défavorisés d'entre eux des opportunités de mobilité et de rencontres. Nos jumelages doivent être pour eux des espaces d'initiation à la mobilité et d'apprentissage de l'autonomie. Nos échanges doivent correspondre à leurs attentes, donner libre cours à leur créativité et valoriser leurs compétences.
6. Le drame de la guerre en Ukraine, les dérives autoritaires dans de nombreux pays, la montée des populismes en Europe et dans le monde nous incitent à nous mobiliser sans relâche pour la démocratie, pour le respect de la dignité et des droits humains et pour le respect du droit international. Nous devons, à travers nos rencontres, nous rassembler autour des valeurs communes qui nous sont chères.
7. Nous saluons la contribution essentielle de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), créé par le Traité de l'Élysée, qui n'a cessé d'apporter depuis sa création un soutien précieux à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre de nos jumelages. Nous saluons tout particulièrement les efforts et les moyens exceptionnels déployés par l'OFAJ pour que les jeunes Allemands et Français puissent garder le contact malgré la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'organisation d'échanges et de rencontres depuis 2020.
8. Nous nous félicitons de la création, suite au nouveau Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, du Fonds Citoyen Franco-Allemand et nous nous réjouissons du grand nombre de rencontres et d'initiatives soutenues dans ce cadre. Ce fonds est pour nous une opportunité de proposer des projets permettant d'impliquer de nouveaux acteurs locaux dans les relations franco-allemandes.
9. Soulignons, au regard du contexte international, la nécessité de nous engager ensemble pour l'Ukraine. Des initiatives devraient être menées conjointement par les autorités locales françaises et allemandes, le cas échéant avec leurs partenaires de Pologne et de Roumanie, que ce soit pour participer à l'aide d'urgence, ou à plus long terme, pour s'engager dans des

coopérations communes avec des villes et communes ukrainiennes afin de les aider à se relever lorsque le temps de la reconstruction sera venu.

10. Entendons, dans le prolongement de la présente déclaration, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée et à mettre en valeur la convivialité des relations de jumelage entre nos deux territoires.

## **29. SIGNATURE DE LA VERSION ACTUALISEE DE LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE**

(Rapporteur Pascale Douineau)

### Exposé :

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est destinée aux collectivités locales qui souhaitent concrétiser leur engagement et faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le 8 mars 2018, la signature de la charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, a permis à la Ville de Quimperlé :

- De formaliser et réaffirmer son engagement
- D'exprimer publiquement sa volonté de renforcer son intervention avec l'élaboration d'un plan d'actions égalité femmes-hommes
- De faire preuve d'exemplarité auprès des acteurs locaux, institutionnels, économiques et associations pour les encourager à respecter ce principe d'égalité.

Depuis 2006, nos sociétés ont largement évolué. Une actualisation du contenu de la Charte a ainsi été proposée et adoptée par le Comité Directeur du CCRE à Paris le 6 décembre dernier.

Cette nouvelle version ne constitue pas une refonte du texte initial. **Neuf articles** ont cependant été ajoutés, prenant ainsi en compte les enjeux apparus depuis 2006 dans la question de l'égalité femmes-hommes et pour les droits des femmes.

Ils portent sur le développement durable, la cyberviolence, la violence à l'égard des élues et personnel féminin des collectivités territoriales, l'intersectionnalité, la flexibilisation de la vie professionnelle, l'inclusion numérique, les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, le changement climatique et la réponse aux situations d'urgence.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle version de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

*Les membres de la Commission vie associative, jumelages et coopérations, citoyenneté et égalité femmes-hommes ont été consultés par courriel.*

PJ: Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Pascale Douineau comme vous le savez, le 8 mars 2018 le Maire a signé la charte Européenne charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et depuis nous avons voté un plan d'actions égalité Femmes-Hommes, il se trouve que depuis 2006, date à laquelle avait été élaboré cette charte nos sociétés ont largement évolué et donc il y a eu une actualisation de la charte avec 9 nouveaux articles qui ont été ajoutés prenant ainsi en compte des enjeux apparus depuis 2006 dans la question de l'égalité femmes-hommes et pour les droits des femmes, ils portent sur le

développement durable, la cyberviolence, la violence à l'égard des élu·es et personnel féminin des collectivités territoriales, l'intersectionnalité, la flexibilisation de la vie professionnelle, l'inclusion numérique, les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, le changement climatique et la réponse aux situations d'urgence.

Tout le détail de ces articles, car je ne vais pas rentrer dans le détail, sauf si vous avez des questions, ils sont dans la charte qui a été jointe à ce texte et il se trouve que même étant signataire de cette charte, du fait des nouveaux articles, nous devons la resigner, donc c'est ce que l'on vous propose, c'est d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle version de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Le Maire y a-t-il des questions ? Non

Y a-t-il des oppositions ? Non

Y a-t-il des abstentions ? non

**Décision : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**

Le Maire merci, non pas que je veuille rouvrir le débat mais cette charte existe que parce que l'AFCCRE existe !

Pascale Douineau est ce que je peux juste rajouter un petit message ?

Le Maire oui bien sûr.

Pascale Douineau je voulais juste vous dire que le mois de mars se termine, et a vu une belle édition de « sous les paupières des femmes », qui a obtenu beaucoup de succès, donc j'en suis bien sûr très heureuse, et je souhaitais juste apporter à votre connaissance, que depuis 2014, sur 18 noms de rues, de places, d'espaces publics, d'équipements que nous avons nommés figurent 12 noms de femmes et 6 d'hommes.

Je fais ce propos parce qu'il y eu donc des militantes qui le 8 mars ont collé des noms de femmes sur trois plaques de rues et je voulais donc souligner que l'on ne restait pas inactifs dans ce domaine et que donc que nous sommes élus sur 18 noms comme je le disais 12 noms de femmes ce qui évidemment on grignote petit à petit sur le nombre des hommes qui ont été nommés dans cette ville mais, mine de rien on arrive à peut près à 8% de nom de femmes sur nombre de personnes à Quimperlé quand en France on est à 2% donc on est un peu au-dessus et on continuera de mettre toutes ces femmes à l'honneur. Voilà c'était juste une petite réflexion !

Le Maire merci beaucoup Pascale, il y a du chemin à faire, mais nous y contribuons et nous prenons notre part !

Je pense que l'on en a terminé de notre Conseil Municipal, y a-t-il des questions diverses ?

Il n'y en a pas donc on considère que le Conseil Municipal est clos.

Est-ce qu'il y a des questions dans le public ? Il n'y en a pas non plus.

Donc je tiens à vous remercier et à vous inviter à prendre le verre de l'amitié.

Danièle Brohu et à faire savoir autour de vous qu'il y a une belle programmation culturelle ! vous avez en primeur la programmation sur vos tables.

La séance est levée à 21 h 45.